

Différences



L'INDE
mosaïque
de peuples

**VOTRE ENFANT
EST-IL DOUÉ ?**

N° 4 - OCTOBRE 81 - PRIX 12 F - MENSUEL

M-1430-4-12 F
ISSN 0247-9095

DES MAGASINS POUR DES TEMPS NOUVEAUX



BESANÇON : 1, rue Gambetta
LA ROCHE-SUR-YON : 11, rue Stéphane-Guillemé
LE HAVRE : 222/228, rue Aristide-Briand

GRENOBLE ST-MARTIN D'HERES :
72, avenue Gabriel-Péri
GRENOBLE ECHIROLLES : Grand Place



PANTA MOD

BESANÇON : 1, rue Gambetta
LA ROCHE-SUR-YON : 11, rue Stéphane-Guillemé
LE HAVRE : 222/228, rue Aristide-Briand

ORGEVAL : Lieudit "Les seize arpent"
GRENOBLE ST-MARTIN D'HERES : 72, av. G.-Péri
GRENOBLE ECHIROLLES : Grand Place

Edito

OUVRE-MOI LA PORTE

Les vacances maintenant finies, chacun va-t-il rentrer dans sa coquille ? Ailleurs — en Inde ou au Pérou, au Portugal ou en Bulgarie, voire en Bretagne ou sur la Côte — on n'hésite pas à manger, s'habiller, (se déshabiller), vivre autrement. Au retour, plutôt que l'originalité qui libère, va-t-il falloir retrouver, avec le confort, le conformisme ? Et tel qui, l'autre semaine, fraternisait avec un guide basané, se régalaît de plats odorants, s'abandonnait aux rythmes du folklore, jouissait de la promiscuité rustique dans des autobus brinquebalants, n'aura-t-il pas tendance à traiter par le mépris l'immigré, son voisin de palier ou de métro ?

Il est vrai qu'on ne va pas avec le même état d'esprit à son travail et à la plage. Il conviendrait pourtant de s'interroger sur certaines façons de voir "l'Autre", ici et là-bas.

Là-bas, c'est-à-dire en vacances, la "différence" tient à l'histoire, à la culture propre des peuples qui nous accueillent, mais aussi à leurs conditions économiques et sociales. Il est aisé de confondre les deux plans, et de considérer la misère ou l'obscurantisme comme des données immuables, pittoresques, un charme de plus à sauvegarder pour conserver à ces peuples leur identité. Ici, au contraire, dans les contraintes de la vie quotidienne, les difficultés matérielles des travailleurs étrangers sont fréquemment ressenties comme un poids ou une menace, et suscitent moins de sympathie, tandis que leur civilisation différente apparaît comme un obstacle à la communication. Autres lieux, autres comportements. Dans les deux cas, la compréhension véritable suppose de reconnaître qu'ils sont pétris de la même pâte que nous, qu'ils ont par conséquent les mêmes besoins, et que leurs valeurs spirituelles méritent le même intérêt que les nôtres.

Alors que les tensions de la région lyonnaise révèlent trop souvent des attitudes de peur réciproque et d'incompréhension butée, que demandent les jeunes de Villeurbanne ou de Venissieux ? Simplement qu'on se mette à leur place. Et qu'on les prenne pour ce qu'ils sont.

Les relations devraient être facilitées par les nouvelles dispositions gouvernementales destinées à mettre fin à la précarité administrative, aux discriminations dans le travail, aux persécutions et à l'arbitraire qui faisaient de quatre millions d'êtres humains des sortes de parias dans notre société. Car, sans liberté d'expression et sans égalité des droits, il n'est guère de dialogue possible. Et sans dialogue, on ne peut s'entendre.

Au lieu de voir dans ces mesures d'élémentaire justice je ne sais quel danger pour les Français et pour la France, si on profitait tous de cette rencontre permanente, à notre portée, avec ceux qu'on aime tant aller voir en vacances, est-ce que ce ne serait pas mieux ?

En ces temps de rentrée, les radios diffusent une chanson d'Enrico Macias : "Ouvre-moi la porte de la grande école du monde..." Le monde n'est pas si loin, et pour la porte, Différences est une bonne clé.

Albert LEVY

ABONNEZ-VOUS A DIFFÉRENCES



le magazine
de l'amitié entre les peuples

Oui, je désire m'abonner à Différences

Je vous joins un chèque de

140 F (1 an) 75 F (6 mois) 200 F (soutien)

Je recevrai Différences à partir du numéro _____. En outre, si je m'abonne au moins pour un an, je recevrai 13 numéros au lieu de 12 (valable jusqu'au 30 novembre 1981).

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Profession _____

Bulletin dûment rempli accompagné d'un chèque à retourner à :

Différences (Service Abonnements), 89 rue Oberkampf, 75011 PARIS.

* Abonnement 1 an : étranger : 170 F, chômeur et étudiant : 110 F

Sommaire

ACTUALITÉ	7	RÉGIONALE	25	EN DEBAT	46
	COPERNIC : SUR LES PISTES NOIRES		MARSEILLE Un vent nouveau au pays du mistral <i>Pierre INGHILLERI</i>		FAUT-IL BRULER SHAKESPEARE ?
	"Après 3 Mois, c'est difficile, après 6 mois, c'est foutu" <i>Claude PICANT</i>		28	SELECTION	48
	9		LES CENT LUMIERES DE SANDAR Le Ladakh, un morceau de lune tombé sur la terre. <i>Renée DAVID</i>		DES JUIFS ET DE L'ANTISEMITISME <i>Pierre-André TAGUIEFF</i>
	LES LIAISONS DANGEREUSES S.A.C., Ordre et Justice Nouvelle, Groupe Peiper		33		49
	15	CONNAITRE	L'INDE, MOSAÏQUE DE MINORITES		LA LONGUE MARCHÉ DU CINÉMA ANTILLAIS <i>Jean-Pierre GARCIA</i>
	IMMIGRÉS : QUEL AVENIR ? Trois projets de lois au Parlement. Interview de <i>René MAZENOD</i>	REFLEXION	40		51
	21		DOUÉ ? PAS DOUÉ ? Les échecs scolaires ne sont pas inscrits dans les chromosomes. <i>Albert JACQUARD</i>		LES NONOCHES, COMEDIENS <i>Jean BARTOLI</i>
NOTRE TEMPS	LE TIERS-MONDE A L'OFFICE Les employées de maison se recrutent de plus en plus sous les Tropiques <i>Véronique MORTAIGNE</i>	HISTOIRE	43		52
			OCTOBRE A PARIS Une des pages les plus sanglantes de l'histoire de France. <i>Madeleine REBERIOUX</i>		ARTS ANTIQUES DU MAGHREB <i>Maiten BOUISSET</i>

Différences

DIFFERENCES magazine mensuel édité par la SED (Société des Editions Différences) - 89, Rue Oberkampf - 75011 Paris - Tél. : 806.88.33
Abonnements : 1 an 140 F ; 1 an étranger 170 F ; 2 ans 270 F ; 6 mois 75 F ; Etudiants et chômeurs : 1 an 120 F ; 6 mois 65 F. Joindre une photocopie de la carte d'étudiant ou de la carte de pointage -
Soutien : 200 F - Abonnement d'honneur : 1 000 F.
Directeur de la publication : Albert LEVY ; Conception et réalisation : Philippe TROJAN ; Iconographie : Alain FONTERAY ; Ont collaboré à ce numéro : Jean BARTOLI, Maiten BOUISSET, Renée DAVID, Jean-Pierre GARCIA, Georges HOURDIN, Pierre INGHILLERI, Albert JACQUARD, Anne LAURENT, Marc MANGIN, René MAZENOD, Véronique MORTAIGNE, Robert PAC, Claude PICANT, Madeleine REBERIOUX, Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX, Pierre-André TAGUIEFF.
Débat avec la participation de : Alain BOSQUET, Henry BULAWKO, Roger COGGIO, Jean-François KAHN, Beate KLARSELD, Guy LE NEOUANNIC, Jacques MADAULE, Jean PIHAN, Léon POLIAKOV.
Photo de couverture : Reine WEKSTEIN - Administration : Khaled DEBBAH - Secrétariat : Danièle SIMON - Photocomposition et photogravure : ART compo - Impression : Imprimerie DULAC et JARDIN -
Diffusion : N.M.P.P. Numéro de la commission paritaire : 63634 - ISSN : 0247-9095

LE TGV: UNE REALITE...



SNCF

Actualité

"Après trois mois, c'est difficile, après six mois, c'est foutu"

COPERNIC: SUR LES PISTES NOIRES

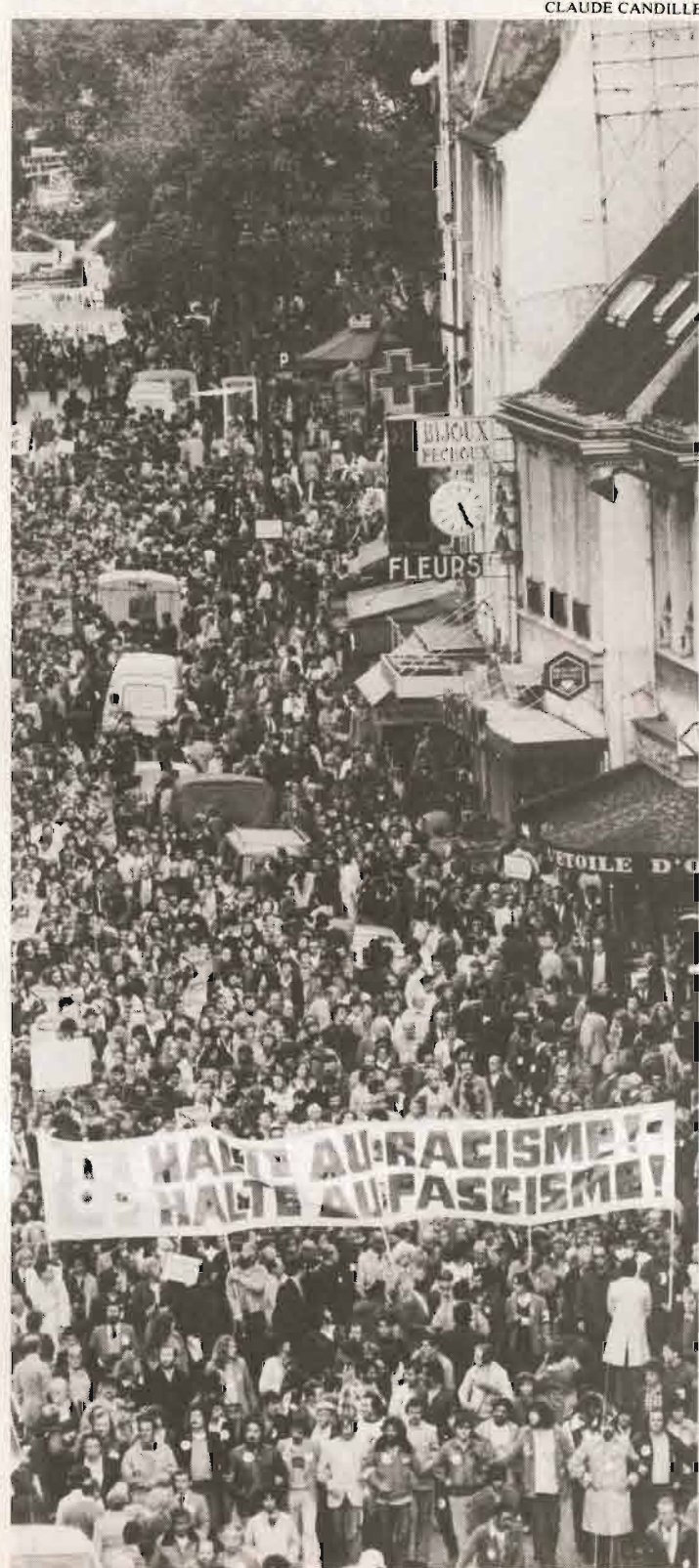
Un an déjà, depuis l'attentat de la rue Copernic. Et, un an après la bombe quatre fois meurtrière, les assassins courent toujours. Manque de chance ? Manque de volonté politique ? Complexité d'une affaire qui s'étend sur toute l'Europe ? Il y a un peu de tout cela. Or, un dicton policier dit à peu près : **"Après trois mois, c'est difficile, après six mois, c'est foutu !..."** Faut-il donc désespérer de voir un jour passer la Justice ?

Pourtant, les pistes n'ont pas manqué. La piste "palestinienne" tout d'abord. Elle reposait sur deux points : le fait que l'homme qui a acheté la moto Suzuki, utilisée pour l'attentat, avait un passeport chypriote. Et le fait qu'il aurait été "voir" une prostituée italienne qui témoignera qu'il était... "circoncis". Outre le fait que l'homme qui portait le passeport chypriote aurait été arrêté le même jour par les services de sécurité de Inno-Montparnasse pour vol, puis relâché, c'est tout pour la piste "palestinienne". C'est maigre.

Autre piste, la piste espagnole qui fut révélée par "L'Humanité" dès le mois de novembre 1980, c'est-à-dire un mois après l'attentat. Ce sont des policiers espagnols qui firent le rapprochement entre le portrait-robot diffusé par Interpol et un certain Ernesto Mila Rodriguez, correspondant espagnol du mensuel de la F.A.N.E., le journal de Fredriksen.

Simultanément, ces policiers espagnols prévenaient la presse française et un dirigeant des syndicats de policiers français qui se trouvait alors en Espagne. Dès son retour, ce dernier, Bernard Deleplace, avertit sa hiérarchie et le préfet de police de Paris de l'époque, qui eut entre les mains la photographie de Mila Rodriguez, dès le mois de novembre 1980 donc.

A ce moment-là, la police française ne trouve rien sur la piste espagnole. Et c'est en juillet qu'un autre journal "Le Quotidien de Paris", la relance, en donnant à nouveau le nom de Ernesto Mila, y ajoutant ceux de



Il y a un an : de la Nation à la République.

Sanchez Bernat et de Toma Ancosta. Et l'on ira de surprise en surprise. Sanchez Bernat est en prison en France, à Strasbourg, où il a été condamné à 30 mois d'emprisonnement pour recel de bijoux volés. Des bijoux volés, dira-t-il, pour renflouer la caisse d'un mouvement d'extrême-droite espagnol.

Autre surprise, de taille celle-là : Ernesto Mila est arrêté... à Paris, où il vit tranquillement avec des faux papiers. Il est intercepté parce que le journal espagnol "Interviú" l'a longuement interrogé et photographié sur les quais de la Seine, y compris quai des Orfèvres, devant le siège de la police judiciaire.

A PARIS, LE CORRESPONDANT ESPAGNOL DE LA F.A.N.E. VIVAIT AVEC DE FAUX PAPIERS

Ernesto Mila était bien à Paris le jour de l'attentat de la rue Copernic : dix mois après, il se souvient bien, il prenait un verre dans un café du Quartier Latin avec un ami. A qui suit régulièrement les tribunaux correctionnels, il peut sembler que Mila a décidé beaucoup de chance de se souvenir **10 mois après** avec qui il prenait un verre, un soir d'octobre 1980.

Pour la P.J., l'alibi est bon : Mila est actuellement en prison... pour usage de faux papiers. Pourtant, bien des faits curieux demeurent. Ainsi, quand Mila fut arrêté dans un petit hôtel délabré proche de la porte d'Orléans, il vivait avec la femme d'un dirigeant d'un mouvement d'extrême-droite italien.

On connaît bien les liens entre les activistes d'extrême-droite italiens et espagnols. Bien entendu, Mila niera tout ce dont il a été accusé. Mais lui qui montre tant de talent pour la mise en scène (ainsi son interview à des journalistes espagnols qui aboutit à son arrestation) ne portera plainte

contre aucun des journaux qui l'ont (gravement) mis en cause. Des déclarations curieuses vont s'ensuivre : on saura que la police de Madrid dément avoir passé des tuyaux aux Français. Ce qui est parfaitement vrai, tous les renseignements, venant, et cela a été écrit, de la police de... Barcelone. Mystère sur la transmission des renseignements. Bernard Deleplace, secrétaire général de la Fédération Autonome des Syndicats de Police (F.A.S.P.) avait communiqué à ses supérieurs les renseignements obtenus à Barcelone (notamment par une note de synthèse du 17 avril 1981 tapée par ses soins), mais avait demandé à ne plus être entendu par la Brigade criminelle pour des raisons de sécurité ! Il trouve que son nom a été trop facilement divulgué. Ce qu'il estime dangereux. On le comprend dans cette sorte d'histoire.

La piste espagnole, qui semble la plus vraisemblable, va aussi s'enliser dans des gags pas drôles du tout, et pour le moins étranges. Alors qu'on a la preuve que Mila était en contact avec l'extrême-droite, celle qui a pratiqué la "stratégie de la tension", c'est-à-dire qui a posé des bombes un peu partout, aucune investigation ne va être poussée dans ce sens. Et pourtant...

Et pourtant une semaine auparavant, Agsa, l'auteur de l'attentat contre le Pape Jean-Paul II, homme de main de l'extrême-droite turque, a été jugé par une cour de Justice romaine dans des conditions surprenantes : sans l'accusé (c'est assez courant en Italie), mais surtout sans entendre des témoins essentiels, sans rechercher qui était derrière Ali Agsa, l'homme en fuite, aux poches bourrées de dollars. Un personnage qui avait fait plusieurs séjours en Italie et en Bavière.

KARL HEINZ HOFFMANN, LIÉ A L'ATTENTAT DE MUNICH, EST EN PRISON POUR AVOIR TUE UN EDITEUR JUIF DE NUREMBERG

La Bavière où, à la mi-août, on arrêtait Karl Heinz Hoffmann, 43 ans, le "führer" néo-nazi du "Groupe para-militaire sportif Hoffmann". Le "führer" vient

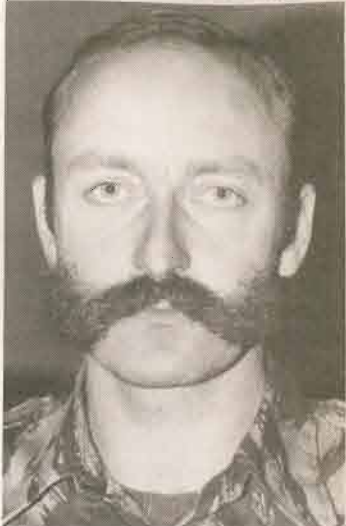
d'être inculpé, avec sa compagne, Franziska Birkmann, 31 ans, pour le meurtre de Shlomo Levin, secrétaire général de "l'Association judéo-chrétienne" de Nuremberg, président de la petite communauté juive de la ville et propriétaire de la maison d'édition juive "Ne Tamid" (Lumière Eternelle). C'est un "homme" d'Hoffmann qui avait posé une bombe (12 morts) à la Fête de la Bière de Munich. Mais, fait plus intéres-

sant, en consultant les papiers saisis chez Hoffmann, les policiers allemands ont découvert, qu'outre une fortune personnelle assez importante, celui-ci tirait le plus clair de ses revenus d'un trafic de voitures (civiles et militaires) avec le Liban et la Turquie. En France, pendant ce temps, les investigations se poursuivent sur d'autres affaires criminelles, et l'on se rend compte que nombre de celles-ci (affaire Curiel, affaire Goldman et même, en partie,



Ce soir-là, rue Copernic.

A.F.P. K. H. Hoffmann.



affaire de Broglie) pourraient bien passer par... l'Espagne. L'Espagne où certains services de police "entretiennent" des truands français. Pour le ministre de l'Intérieur espagnol, il s'agit d'un modeste réseau d'indicateurs. Pour certains policiers espagnols et de plus en plus d'enquêteurs français, ce sont des groupes de tueurs qui viennent en France pour le compte des services secrets espagnols.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR REÇOIT DEUX LETTRES DE MENACES SUR PAPIER A EN-TETE DE LA PREFECTURE DE POLICE

On se rend compte de plus en plus que tout cela "coïncide" à de très hauts niveaux, ou du moins a coïncé. Ce ne sont pas les aptitudes des policiers de la P.J. qui sont en cause, mais il semble bien qu'à un certain moment, il valait mieux pour un policier pratiquer ce que l'on a appelé chez les spécialistes "la non-enquête". Et, comme nous le disions plus haut, quand une enquête (ou une non-enquête) a plus de six mois...

Un ensemble de mystères qui intéressent le devenir de la démocratie dans notre pays, restent à éclaircir. Certains sont prêts à tout : à deux reprises, l'actuel ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre, a reçu des menaces de morts. Sur papier à en-tête... de la Préfecture de police de Paris.

Claude PICANT

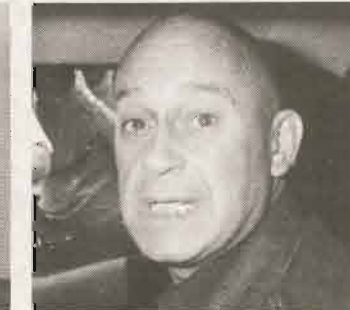
S.A.C., Ordre et Justice nouvelle, Groupe Peiper...

LES LIAISONS DANGEREUSES

Inspecteur Jacques Massié.



Jean-Joseph Maria.



La tuerie d'Auriol (6 morts) a défrayé la chronique politico-policrière de l'été. Au moment où ces lignes sont écrites, les véritables mobiles et les commanditaires du massacre ne sont pas vraiment connus.

L'hypothèse la plus plausible reste celle d'un règlement de comptes interne ayant dégénéré en massacre. Seule certitude : les 14 personnes arrêtées appartiennent toutes au SAC (Service d'Action Civique). Au delà du fait-divers, tragique en soi ; au delà de la sauvagerie avec laquelle ont été exterminés l'inspecteur-stagiaire Jacques Massié et sa famille, ce sont les buts et les méthodes d'une organisation née en 1958 lors du retour du général de Gaulle au pouvoir, qui sont en cause. On connaît les parrains de l'organisation : il s'agit de Roger Frey, ancien ministre de l'Intérieur, et Jacques Foccart, deux dirigeants du service d'ordre du R.P.F., l'ancêtre du R.P.R. On sait que le SAC a d'abord assuré la sécurité des réunions publiques du général de Gaulle, qu'il a ensuite participé à la lutte contre le F.L.N. puis, à la fin de la guerre d'Algérie, contre l'O.A.S.

On a pu mesurer à plusieurs reprises l'importance des liens unissant l'organisation à certains services officiels (à Marseille, sur 180 militants que comptait le SAC 43 appartenaient à la police) et à des truands qu'on engageait pour des "coups" ponctuels.

On connaît moins, en revanche, la part prise par le SAC dans plusieurs attentats commis ces dernières années, à Marseille et ailleurs en France.

C'est Ange Poletti, un des participants à la tuerie d'Auriol, qui a donné quelque crédit à cette piste, en révélant que le SAC était l'auteur de l'attentat — faussement revendiqué par le F.L.N.C. — perpétré contre l'Hôtel des Impôts du boulevard Michelet à Marseille, en mars 1981.

Jean-Bruno Finochetti.



A.F.P.

Didier Campana.



Or, la technique employée ce jour-là pour détruire l'édifice a été utilisée lors des quatre actions terroristes suivantes :

— Avril 1980 : attentat contre le "Centre International de la Sainte-Baume" (Var) où se donnaient rendez-vous des objecteurs de conscience ;

— 11 août 1980 : attentat contre l'imprimerie "Encre Noire" à Marseille. Bilan : un mort et 12 blessés ;

— 13 juin 1981 : attentat contre la cité d'urgence de la Cayolle, où vivent des familles d'immigrés. 6 appartements sont détruits. On relève de nombreux blessés. La même nuit, une seconde bombe est désamorcée, avant explosion, dans la cage d'escalier d'un immeuble d'immigrés de la cité de Bassens.

Les deux premiers attentats ont été revendiqués par une organisation s'intitulant "Ordre et Justice nouvelle". Tout porte à croire que derrière ce sigle se cachent en réalité des membres du SAC. Didier Campana, l'un des auteurs de la tuerie d'Auriol, fréquentait le "Centre de la Sainte-Baume", était l'ami de nom-

breux objecteurs de conscience et avait noué des contacts avec quelques personnes travaillant à "Encre Noire", deux des objectifs visés par "Ordre et Justice nouvelle". Cela fait beaucoup de coïncidences.

L'affaire se corse quand on sait que ce groupuscule a revendiqué l'an dernier à Paris, en août, une tentative d'attentat contre l'abbé Jean Pihan, un vice-président du MRAP. Les terroristes avaient alors raté leur coup.

Jean Pihan n'habitait plus au domicile visé par les néo-nazis. Il avait changé d'adresse un an auparavant. Comment les agresseurs d'"Ordre et Justice nouvelle" connaissaient-ils l'ancienne adresse du militant du MRAP alors que, pour d'évidentes raisons de sécurité, elle n'était connue que d'un groupe restreint de personnes ? Seule explication : ils se la sont procurée auprès des gros bras du "Groupe Peiper" qui, en 1977, avaient organisé une expédition au siège parisien du MRAP et dérobé la liste des adresses des dirigeants du mouvement antiraciste. Voilà comment, à partir du SAC

on peut aboutir au "Groupe Peiper" par le biais d'"Ordre et Justice nouvelle". On notera par ailleurs que Jean-Bruno Finochetti, l'instituteur de 31 ans qui a avoué avoir tué le petit Alexandre, le fils de Jacques Massié, était connu pour ses idées néo-nazies.

Bien entendu, ces faits ne suffisent pas à constituer la preuve de liens organisationnels entre le "Groupe Peiper" et le SAC, via "Ordre et Justice nouvelle". On peut néanmoins imaginer que des membres de ces mouvements ont entretenu des relations "privées" et coopéré dans certaines occasions. On ne peut rejeter non plus l'hypothèse de la manipulation d'une organisation par une autre. Dans ce cas qui tirait (tire) les ficelles ? Seule l'enquête nous le dira. Le dossier du juge d'instruction contient, paraît-il, 10 000 pages... et (peut-être) la clef du mystère.

P. I.

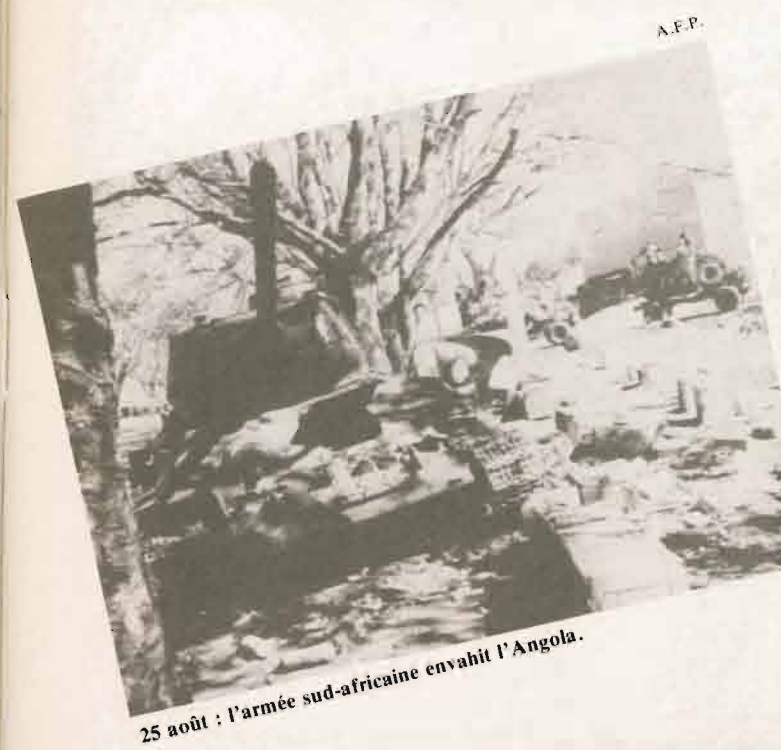
les éditions ouvrières

Etudes coordonnées par Madeleine Rebérioux

JAURES ET LA CLASSE OUVRIERE

Retour à Jaurès ou les valeurs, les théories les combats essentiels d'un révolutionnaire.

Collection «Mouvement social» 21949 - 240 pages



25 AOUT

Attaque sud-africaine contre l'Angola

Deux colonnes blindées sud-africaines pénètrent de 150 km dans le sud de l'Angola.

O.N.U.

Les Etats-Unis bloquent l'adoption par le Conseil de Sécurité des Nations Unies d'un appel en faveur de trois militants nationalistes noirs sud-africains condamnés à mort à Pretoria le 19 août. Le texte rejeté par le représentant américain avait été accepté par les quatorze autres membres du Conseil.

26 AOUT

Le chef d'Etat angolais demande à l'O.N.U. de "mettre fin aux actes d'agression de Pretoria".

LONDRES

Mme Thatcher refuse de recevoir le nouveau député d'Irlande du Nord M. Owen Carron qui, dès son élection, le 20 août, avait demandé de s'entretenir avec elle du problème des grèves de la faim menées par les détenus républicains de la prison de Long Kesh.

D.O.M.-T.O.M.

"J'ai vu des choses inaccepta-

bles" déclare M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat aux D.O.M.-T.O.M., au retour de son voyage dans les territoires du Pacifique.

27 AOUT

Près de 10 000 manifestants défilent dans les rues de Paris, de la place du Châtelet au Faubourg Saint-Honoré, à l'appel de la C.G.T., aux cris de "Mme Thatcher assassin, liberté pour l'Irlande, assez de meurtres à Long Kesh."

29 AOUT

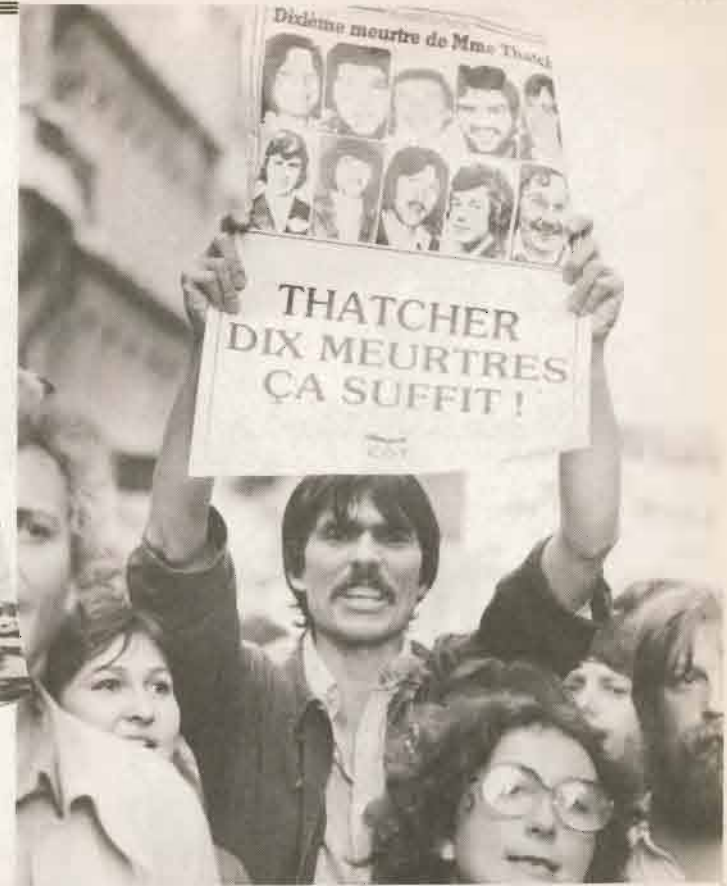
Attentat contre une synagogue à Vienne

Un attentat perpétré par deux Arabes contre une synagogue dans le centre de Vienne, lors d'une cérémonie religieuse juive, fait deux morts et 17 blessés.

30 AOUT

BEYROUTH

Le ministre français des Relations Extérieures, Claude Cheysson, s'entretient près d'une heure, à Beyrouth, avec Yasser Arafat, président de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP).



27 août : pour les grévistes de la faim irlandais.

31 AOUT

Contre le néo-nazisme

Dans une circulaire, M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, demande aux préfets de faire preuve de vigilance à l'égard des publications antisémites et néo-nazies : tracts, articles de presse, livres, et d'appliquer les "dispositions législatives en vigueur concernant les menées à caractère raciste ou apologétiques du racisme par voie de presse".

Début des formalités de régularisation de la situation des travailleurs immigrés "sans papiers". Elles doivent se poursuivre jusqu'au 31 décembre.

O.N.U.

Les Etats-Unis opposent leur veto à la résolution du Conseil de Sécurité "condamnant énergiquement" les incursions sud-africaines dans le sud angolais et exigeant le retrait immédiat des forces de Pretoria.

1er SEPTEMBRE

Conférence pour les pays les moins avancés

Ouverture à Paris, de la Con-

férence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. François Mitterrand déclare, dans son discours : "Aider le Tiers-Monde, c'est s'aider soi-même à sortir de la crise."

Le MRAP se félicite de la circulaire adressée aux préfets par le ministre de l'Intérieur et dans laquelle M. Defferre les invite à être vigilants à l'égard de la propagande antisémite et néo-nazie.

Un millier de personnes manifestent devant la synagogue de la rue Copernic, à la suite de l'attentat du 29 août contre une synagogue de Vienne.

3 SEPTEMBRE

PARIS

Le gouvernement français adopte un projet de loi entérinant la liberté d'association pour les étrangers résidant en France.

4 SEPTEMBRE

L'ambassadeur de France au Liban assassiné

L'ambassadeur de France au Liban, M. Louis Delamare, est assassiné à Beyrouth.

Les troupes sud-africaines lancent une nouvelle offensive dans le sud de l'Angola.



5 septembre : rencontre Begin-Reagan.

29 août : attentat antijuif à Vienne.

5 SEPTEMBRE

U.S.A.

Le match que les Springboks sud-africains devaient jouer à Rochester (Etat de New York) est annulé, la police locale ne pouvant s'engager à assurer la protection des joueurs face aux manifestants anti-apartheid.

Le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, arrive à New York en route pour Washington, où il va rencontrer le Président Reagan. Le secrétaire d'Etat américain, Alexander Haig, annonce la mise au point d'une nouvelle coopération militaire avec Israël.

7 SEPTEMBRE

Un nazi assassin

Le Parquet de Nuremberg annonce que l'éditeur juif Shlomo Lewin a été assassiné par Karl-Heinz Hoffmann et d'autres membres du groupe néo-nazi qu'il dirige, impliqué dans l'attentat de l'an dernier à Munich.

AFRIQUE DU SUD

En République sud-africaine, 205 syndicalistes noirs sont arrêtés par la police du Bantoustan du Ciskei parce qu'ils ont "chanté des chants de liberté

dénonçant l'actuel système de gouvernement et fait le salut du pouvoir noir", alors qu'ils revenaient d'une réunion.

8 SEPTEMBRE

Mort de Roy Wilkins

Ancien directeur exécutif de l'Association Nationale pour la Promotion des gens de couleur (N.A.A.C.P.), la puissante association dont il était membre depuis 50 ans, M. Roy Wilkins meurt à New York.

Le chef du bureau de l'agence américaine "United press international" (U.P.I.) en Afrique du Sud comparait devant un tribunal sud-africain sous l'inculpation de "diffusion de nouvelles visant délibérément à semer l'inquiétude ou à plonger l'opinion publique dans le pessimisme". Il risque 6 mois de prison.

9 SEPTEMBRE

CUBA

Le gouvernement cubain accuse à nouveau les Etats-Unis de mener une guerre bactériologique à la suite d'une nouvelle épidémie de "conjonctivite hémorragique" qui s'est déclarée dans l'île. Le 27 Juillet dernier déjà, Fidel Castro avait accusé la

C.I.A. d'avoir introduit la fièvre tropicale "dengue" à Cuba. Cette épidémie a, selon un dernier bilan officiel, provoqué la mort de 113 personnes depuis juin.

Le Conseil des ministres français adopte deux projets de lois relatifs à la situation et aux droits des étrangers en France. Il s'agit de l'abrogation de la "loi Bonnet" et de la régularisation de la situation des travailleurs embauchés par des employeurs clandestins.

A Chicago, le Parti National Socialiste Américain annonce son intention de garder les abords du stade où doit jouer l'équipe de rugby sud-africaine des Springboks, le 19 Septembre, contre une équipe locale. Le lieu de cette rencontre ne sera révélé qu'au dernier moment, pour essayer d'empêcher les manifestations des opposants américains à l'apartheid.

10 SEPTEMBRE

Le MRAP satisfait, mais vigilant

Au cours d'une conférence de presse tenue à Paris, le MRAP exprime sa satisfaction globale sur les premières mesures du nouveau gouvernement en matière d'immigration, tout en rappelant

ses préoccupations sur certains aspects particuliers. Le Mouvement espère promouvoir prochainement un inter-groupe antiraciste à l'Assemblée Nationale. Il s'inquiète des difficultés d'application des diverses circulaires ministérielles sur les autorisations provisoires de séjour et la régularisation des immigrés "sans papiers".

11 SEPTEMBRE

PARIS

Le gouvernement français donne son accord pour l'ouverture à Paris de bureaux d'information de la SWAPO (Organisation du Peuple du Sud-Ouest africain) de Namibie, et de l'ANC (African National Congress) d'Afrique du Sud, les deux mouvements de libération noirs dans ces pays.

12 SEPTEMBRE

WASHINGTON

Suite aux entretiens Reagan-Begin à Washington, les Etats-Unis vont créer en Israël des arsenaux d'armes et de munitions, dont des chars "qui nous serviront en cas de guerre", précise le ministre des Affaires étrangères israélien, M. Shamir. En outre, l'armée américaine pourra se servir des bases aériennes et des ports israéliens où elle aura des services d'entretien.



20 septembre : Pierre Declercq, assassiné à Nouméa.

13 SEPTEMBRE

AUCKLAND

Le dernier match des Springboks sud-africains à Auckland, en Nouvelle-Zélande, a donné lieu à de violents incidents entre la police et les manifestants anti-apartheid au nombre de 6 000, faisant plusieurs dizaines de blessés parmi ces derniers et 17 parmi les forces de l'ordre.

LAGOS

Les chefs d'Etat et de gouvernements des six pays "de première ligne" (Tanzanie, Zimbabwé, Zambie, Mozambique, Angola et Botswana) ainsi que du Nigeria, réunis à Lagos, lancent un appel à l'Organisation de l'Unité Africaine pour exiger le retrait des troupes sud-africaines d'Angola et pour condamner la complicité de l'administration Reagan dans les incursions de l'Afrique du Sud en Angola.

15 SEPTEMBRE

Les peuples autochtones et la terre

Ouverture au Palais des Nations de l'O.N.U. à Genève de la Conférence Internationale des Organisations Non-gouvernementales (ONG) sur les Peuples Autochtones et la Terre, à

laquelle participe une délégation du MRAP.

O.N.U.

L'Assemblée extraordinaire de l'O.N.U. sur la Namibie réunie à New York vote à l'unanimité moins 5 abstentions une motion contre l'Afrique du Sud, exigeant la mise en œuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie (résolution 435 adoptée en 1978) "sans aucune tergiversation, réserve ou modification (...) avant la fin du mois de décembre 1981".

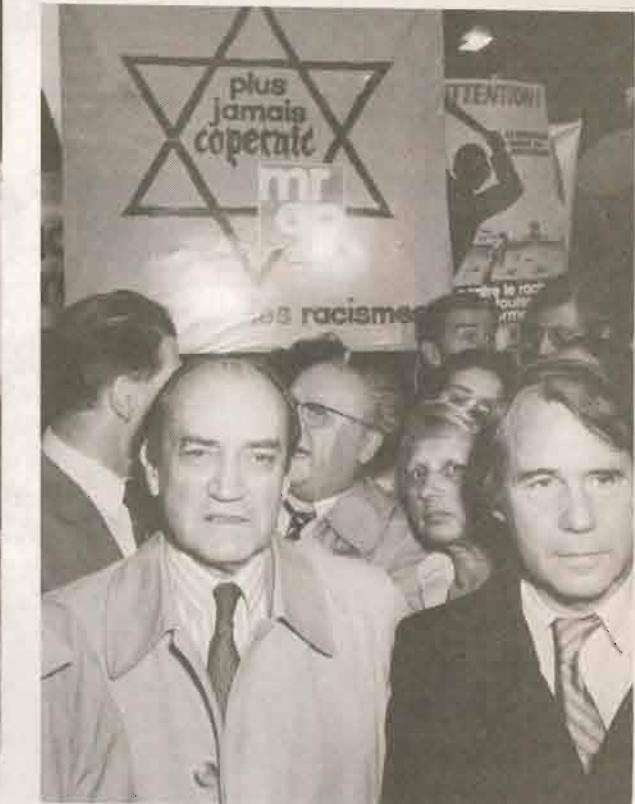
Le Conseil Ocuménique des Eglises (COE) rompt ses relations avec trois banques qui entretiennent des liens financiers avec l'Afrique du Sud.

17 SEPTEMBRE

PARIS

La 14^e chambre correctionnelle de Paris condamne à un an de prison avec sursis pour "transport d'armes" et à 4 000 francs d'amende pour "outrage à magistrat" Jean-Yves Pella ancien garde du corps de Marc Fredriksen, leader de l'ex-FANE (dissoute) et des Faisceaux Nationalistes Européens.

1 400 civils ont été tués par les troupes sud-africaines lors de leur agression contre le sud-angolais, indiquent aux Nations Unies les représentants de 50 Etats africains.



1^{er} octobre : Claude Cheysson à la manifestation du MRAP.

19 SEPTEMBRE

Le premier match des Springboks aux Etats-Unis a été perturbé par des manifestants anti-apartheid, bien que le lieu de la rencontre ait été tenu secret jusqu'au dernier moment ; il n'y a eu que 200 spectateurs. Et encore arrivèrent-ils alors que le match était en cours depuis plus d'une heure !

20 SEPTEMBRE

Crime politique à Nouméa

Pierre Declercq, conseiller territorial, secrétaire général de l'Union Calédonienne, composante majoritaire du Front indépendantiste de Nouvelle-Calédonie, est assassiné à Robinson, banlieue de Nouméa.

Les responsables de la Ligue israélienne des droits de l'homme affirment qu'arrestations arbitraires, sévices corporels et humiliations sont le lot quotidien des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza, occupés par les troupes israéliennes.

A la grande synagogue de Paris, sous la présidence de M. René Sirat, grand rabbin de France, la communauté juive de France rend hommage à la

mémoire des 80 000 juifs français déportés dans les camps pendant la deuxième guerre mondiale, à l'occasion de la journée des déportés juifs.

22 SEPTEMBRE

Nouvelles lois sur l'immigration

Les sénateurs français entament le débat sur les trois projets de lois qui leur sont présentés par le ministre de la Solidarité Nationale concernant les travailleurs immigrés. Le premier abroge la loi Bonnet ; le second vise à réprimer le travail clandestin ; le troisième facilite la constitution d'associations par les étrangers.

Des tractations ont lieu à Zurich entre Américains et Sud-Africains à propos de la Namibie, prouvant une fois encore le soutien inconditionnel apporté par l'administration Reagan au régime raciste de Pretoria qui souhaite conserver à la minorité blanche sa position dominante.

1^{er} OCTOBRE

A l'appel du MRAP, un millier de personnes participent à une marche silencieuse pour le 1^{er} anniversaire de l'attentat de la rue Copernic. En tête du cortège, Claude Cheysson, ministre des Relations Extérieures.

LA QUALITÉ LA MODE LES PRIX



chaussures SUCCES

62 BOULOGNE	SUCCES ALBAN, 49, rue Thiers
14 CAEN	SUCCES, 26, rue Saint-Jean
62 CALAIS	SUCCES ALBAN, 6, boulevard Jacquard
51 CHALONS	SUCCES, 15-17, rue de la Marne
08 CHARLEVILLE	SUCCES, 23-25, rue de la République
36 CHATEAUXROUX	SUCCES, 33, rue Victor-Hugo
77 CHELLES	SUCCES ARYS, 58 bis, av. de la Résistance
76 DIEPPE	SUCCES, 170, Grande-Rue
59 DUNKERQUE	SUCCES SOULIER D'OR, 18, rue Poincaré
94 FONTENAY	SUCCES CLAIRE, 2, avenue de la République
62 LENS	SUCCES, 1, rue Maréchal-Leclerc

62 LIEVIN	SUCCES, 109 bis, rue J.-B. Defernez
57 METZ	SUCCES MARCEL, 39-43, place Saint-Louis
93 MONTREUIL	SUCCES CLAIRE, 24, avenue P.-V. Couturier
58 NEVERS	SUCCES, 71, rue du Commerce
75 PARIS	SUCCES, 8, rue J.-Pierre Timbaud
76 ROUEN	AU PETIT PARIS, 69-79, rue Saint-Sever
02 SOISSONS	SUCCES, 52, rue Saint-Martin
10 TROYES	SUCCES, 69, rue Emile-Zola
58 VERDUN	SUCCES, 21, rue Mazel
51 REIMS	SUCCES (A St-Jacques), 63, rue de Vesle
76 LE HAVRE	AU PETIT PARIS, 222-228, r. Aristide Briand

Actualité

Des circulaires, trois projets de loi au Parlement. La nouvelle politique en matière d'immigration prend forme. Un débat global aura-t-il lieu ?

IMMIGRÉS :



QUEL AVENIR ?

"14 sur 20". Albert Levy, le secrétaire général du MRAP, n'est pas trop mécontent de Gaston Defferre, Nicole Questiaux et Pierre Mauroy. Les trois ministres du nouveau gouvernement auraient pu mieux faire, reconnaît-il. Mais, les initiatives fixant la nouvelle politique du gouvernement à l'égard de l'immigration rompent avec le passé. Finie la loi Bonnet et son cortège d'expulsions. Aux oubliettes les circulaires Stoléru et l'arbitraire qu'elles provoquaient dans leur sillage. La nouvelle construction que le gouvernement met en place repose sur des fondations nouvelles comportant, pour l'instant, trois piliers, trois lois nouvelles : la première autorise les immigrés à créer des associations, la seconde prévoit de nouvelles conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, la troisième

concerne les travailleurs étrangers employés clandestinement. Le premier projet de loi (N° 365) ne comporte que deux articles, mais a suscité de nombreuses réactions. Pourquoi ? Tout simplement parce que l'obstacle juridique interdisant aux immigrés de s'organiser en association a été levé. Une petite révolution. Cependant, l'article premier du projet précise que "les groupements présentant les caractéristiques d'une association dirigée en droit ou en fait par des étrangers sont nuls et de nul effet lorsque leurs activités sont de nature à porter atteinte à la situation diplomatique de la France". Selon le MRAP, l'introduction de cette notion vide en grande partie la loi de son contenu et de sa portée. "Nous sommes bien conscients que le gouvernement doit se protéger contre les militants d'extrême-droite d'origine

étrangère. Il n'est pas tolérable que, par exemple, les "Loups Gris" turent terrorisent dans notre pays leurs compatriotes par des actions de commando, des menaces, des crimes. Mais la législation française comporte déjà un arsenal pour lutter contre de tels groupes." Cette réserve est largement partagée par les immigrés qui ne veulent pas voir suspendue, au-dessus de leur tête, une épée de Damoclès dont les oscillations seraient soumises aux fluctuations de la politique étrangère de la France. "Imaginons, nous dit-on, que des Marocains décident de créer une association et que ses activités déplaisent au roi Hassan II. Ce dernier peut demander au gouvernement français son interdiction. La France sera bien obligée de s'incliner sous peine d'assister à la dégradation de ses

positions diplomatiques." Le second projet de loi (N° 366), le plus important puisqu'il impose de nouvelles conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers, a suscité des réactions tout aussi mitigées. Certes, des améliorations ont été apportées à la loi Bonnet, laquelle, pourtant, a été moins abrogée que révisée. Mais des points noirs demeurent, dénoncés entre autres par des organisations de défense des immigrés regroupés dans S.O.S.-Refoulement. Au moment de son entrée en France, un étranger doit présenter en plus de son visa et de documents nécessaires à l'exercice d'une activité, une pièce justifiant les raisons de son séjour. "Cela risque de conduire à des pratiques inquisitoriales", insiste-t-on au MRAP où l'on se félicite malgré tout de l'adoption

de mesures positives. On ne pourra plus refouler un immigré sous prétexte qu'il "menace l'ordre public". En cas de refus d'entrée, on devra remettre à l'intéressé un document écrit, expliquant la décision prise à son encontre.

Le séjour des immigrés en France est soumis à des règles moins contraignantes que par le passé. On ne pourra plus expulser, dans tous les cas, les mineurs de moins de 18 ans, les étrangers qui résident en France depuis l'âge de 10 ans et ceux installés dans notre pays depuis plus de 20 ans.

20 ans, cela fait beaucoup. Certains préconisent qu'on ramène la barre à 10 ans. Au MRAP, on regrette que le législateur n'ait pas élargi la portée de cet article en interdisant l'expulsion des invalides, des malades traités en France, des anciens combattants de la Résistance, des titulaires d'une distinction pour acte de courage ou de dévouement. Dans l'hypothèse où l'expulsion est prononcée, l'étranger est convoqué pour être entendu par une commission spéciale siégeant auprès du Préfet. Si cette commission émet un avis défavorable à l'expulsion, celle-ci ne peut être prononcée. "Il faudrait modifier la juridiction, propose-t-on au MRAP, en introduisant, par souci éducatif, une modulation des peines : avertissement, expulsion pour une durée déterminée, etc."

Ce n'est pas le chemin qu'a pris le gouvernement, puisque l'article 2 prévoit qu'une personne condamnée à un an de prison au moins peut être expulsée si sa présence constitue une menace grave pour l'ordre public.

"Nous sommes opposés à cet article, dit-on au MRAP, car pour nous l'expulsion ne doit pas être une sanction supplémentaire venant s'ajouter à la condamnation. Si un étranger vivant en France commet un délit ou un crime, on ne peut faire abstraction des conditions sociales qui l'y ont conduit. En conséquence, la société ne peut se décharger par l'expulsion de ses responsabilités et de ses devoirs."

Au chapitre des bonnes nouvelles : la gestion des affaires de cœur des immigrés ne relève plus de la compétence des fonctionnaires de la préfecture de police. Eh ! oui, jusqu'à présent, elle était de leur ressort. L'étranger désirant épouser une Française n'est plus tenu de leur demander une autorisation préalable, écrite, signée, tamponnée. Les immigrés pourront se marier comme... les Français. Allez, circulez ! Y'a rien à voir !

Le troisième projet de loi (N° 367) réprime les abus commis par les sociétés employant des travailleurs immigrés clandestins. Si elles persistent dans leurs pratiques illégales, des amendes et des peines de prison tomberont comme feuilles à l'automne. ■

RENÉ MAZENOD: NOTRE CRITIQUE SE VEUT CONSTRUCTIVE

René MAZENOD est responsable du secteur "immigration" au sein du MRAP. Il a accepté de répondre aux questions de DIFFERENCES au moment où le puzzle de la nouvelle politique gouvernementale en matière d'immigration prend forme.

Question : Quatre mois après son entrée en fonction, le nouveau gouvernement a-t-il rangé au rayon des accessoires périmés l'outil du "racisme d'Etat" ?

René MAZENOD : Effectivement, nous avons qualifié par cette expression la politique menée sous le précédent septennat. Elle se traduisait notamment par des campagnes anti-immigrés encouragées au plus haut niveau et des persécutions quotidiennes. On se souvient que pendant la campagne présidentielle un prêtre, un pasteur et un immigré algérien ont fait la grève de la faim à Lyon pour obtenir que cessent les expulsions des jeunes issus de l'immigration. Dès son entrée en fonction le nouveau gouvernement a manifesté ses intentions : elles sont claires. Madame Nicole Questiaux, ministre de la Solidarité Nationale, a rappelé justement que "la situation des immigrés sous le précédent gouvernement se caractérisait par la précarité". Elle a ajouté que son but était de "prendre le contre-pied des orientations définies alors" et appliquées jusqu'au soir du 10 mai. "Un mot caractérise cette démarche : celui de SOLIDARITE". Nous avons apprécié ces propos clairs, auxquels nous souscrivons pleinement. Des décisions ont d'ailleurs suivi ces déclarations d'intention. Des mesures positives ont été prises au cours de l'été. Des circulaires signées par Gaston Defferre, Nicole Questiaux et François Autain ont contribué à améliorer le sort des immigrés. Je pense notamment à l'arrêt des expul-

sions des jeunes de la "nouvelle génération", à la régularisation des clandestins, à la fin des pressions administratives et policières. Des motifs d'inquiétude demeurent néanmoins. Des réticences se sont fait jour dans certains services administratifs. En juillet, nous avons constaté un freinage, voire un blocage des décisions prises au plus haut niveau. De nombreux immigrés n'ont pu obtenir leur autorisation de séjour de trois mois dont la délivrance était pourtant expressément prévue par une circulaire du 6 juillet. Nous regrettons également que, dans la circulaire du 5 août sur le contrôle aux frontières figurent des critères qui risquent de favoriser l'arbitraire et les discriminations envers les originaires du Tiers-Monde.

L'attitude de certains policiers constitue, pour nous, une seconde source de préoccupation. Plusieurs cas de "bavures" sont parvenus jusqu'à nous. Un militant sénégalais, membre du MRAP, Demba Sow, a été "passé à tabac" dans un véhicule de police, le soir du 14 juillet. Chaque fois qu'un tel cas se présente à nous, nous intervenons auprès de M. Gaston Defferre. Nous savons qu'à sa demande la "police des polices" l'I.G.S., ouvre alors une enquête. C'est un point positif. Il faut que le gouvernement rappelle à l'ordre les administrations ou leurs employés qui ne jouent pas le jeu.

Question : Les lois actuellement en discussion au Parlement



MICHEL CHASSAT/CRAF

rendront-elles la vie plus facile aux immigrés ?

René MAZENOD : Les trois projets de loi en discussion contiennent des aspects positifs et d'autres qui le sont moins. Dans la première catégorie je range la reconnaissance du droit d'association, la protection contre les trafiquants de main d'œuvre, l'abrogation de la "loi Bonnet", la primauté de la décision de la commission des expulsions sur celle du ministre de l'Intérieur, l'impossibilité d'expulser des mineurs, la prise en compte de la situation familiale dans l'éventualité d'une reconduction aux frontières. Les points négatifs sont hélas ! nombreux. Nous nous étonnons, au MRAP, que l'on ait imposé aux étrangers désireux d'entrer en France une condition supplémentaire : la justification du séjour. Si l'on voulait ouvrir la porte à des pratiques inquisitoriales et discriminatoires, on ne s'y prendrait pas autrement. Nous regrettons que l'on n'ait pas précisé ce que l'on entendait par "ordre public", que l'on n'ait pas prévu des garanties de défenses suffisantes pour les étrangers en situation irrégulière, que l'on persiste à considérer l'expulsion comme une sanction supplémentaire

après une condamnation à une peine de prison. Tout cela contribue à marginaliser certaines catégories d'immigrés. D'ailleurs dans les milieux de l'immigration proches d'elle on ne s'y est pas trompé : après l'immense espoir du 10 mai c'est souvent la déception amère.

Question : Le combat du MRAP continue donc ?

René MAZENOD : Oui, notre combat continue. Nous continuerons à sensibiliser l'opinion publique, à montrer combien la présence des immigrés en France est bénéfique pour tous. Nous demanderons l'organisation d'un débat global et approfondi au Parlement sur l'immigration, conformément aux promesses faites au cours de la campagne électorale et plus récemment par le nouveau gouvernement.

Question : Vous semblez bien critique à l'égard du nouveau gouvernement.

René MAZENOD : Notre critique se veut constructive. C'est parce que nous attendons beaucoup de ce gouvernement — et nous savons qu'il en est capable — que nous sommes et serons plus exigeants et plus vigilants que par le passé. ■

DERNIERE MINUTE... DERNIERE MINUTE... DERNIE

A la suite de nombreuses protestations, les textes sur l'émigration ont été modifiés par des amendements des députés et par le gouvernement lui-même. Ils répondent mieux désormais aux vœux du MRAP et d'autres associations qui les avaient critiqués.

TOUTE L'IMPORTATION INDIENNE EN PRET A PORTER
BIJOUX ENCENS, PANNEAUX DECORATIFS
GADGETS EXOTIQUES

VENTE EN GROS

SHIVA

29, RUE DES CAPUCINS / 69001 LYON

Tél 78 / 28.73.89

BIR'S
SPORTSWEAR
PARIS

BIDERMANN

Woolmark.
100%
pure laine vierge.

tricosim

41 RUE DU SENTIER PARIS 2^e

TELEPHONE 233 8243 / C.C.P. PARIS 7456-42

jean piriac

45, RUE DE LA POMPE
75016 PARIS
TELEPHONE : 504 - 23 - 33
SIRET 305 545 444 000 13

DISTRIBUTEUR
GRANDES MARQUES

SIEMENS · MIELE · NEFF
KELVINATOR · ROSIERES
DE DIETRICH · LINCOLN
SCHOLTES · PHILIPS

CONCESSIONNAIRE
FRIGIDAIRE le vrai

L'ANNÉE NE COMMENCE PAS EN SEPTEMBRE

ZACHMANN/RUSH



Le 24 octobre 1793 la Convention Nationale décidait que l'année ne commencerait plus le 1^{er} janvier, mais à l'équinoxe d'automne, le 22 septembre. Le calendrier républicain était né. Le premier mois s'appela Vendémiaire (du latin vindemia) en hommage aux viticulteurs occupés en cette période de l'année à vendanger.

Le mois commençait le 22 septembre et finissait le 21 octobre.

Aujourd'hui, nous sommes revenus au calendrier grégorien, mais la récolte du raisin aux fins de vinification se déroule toujours de la mi-septembre à la fin octobre, selon les régions. Point culminant de l'année viticole, les vendanges se vivent comme une grande fête où initiés et profanes mêlent leurs efforts et leur sueur pour arracher à la vigne ses fruits qui, plus tard, finiront embouteillés sur nos tables.

L'importance de l'événement se mesure à l'attitude du ministre des Armées qui accepte, chaque année, d'affaiblir la défense du pays en délivrant aux jeunes viticulteurs sous les drapeaux des congés spéciaux afin de leur permettre de participer aux vendanges. L'enjeu est de taille. Il n'est pas question de perdre la bataille du vin en laissant pourrir la récolte sur pieds faute de vendangeurs. Certes des machines à vendanger existent, mais rien ne peut concurrencer les bras et l'intelligence des hommes. C'est aussi pour cette raison que l'on fait appel aux travailleurs étrangers.

Des économistes ont montré que le départ soudain des immigrés plongerait l'économie française dans la récession. Des secteurs entiers de l'industrie cesseraient de fonctionner notamment l'automobile, le bâtiment, l'industrie chimique. On oublie

trop souvent que l'agriculture et, partant, la viticulture française, subirait un sort aussi funeste si on la privait, du jour au lendemain, de l'apport de la main d'œuvre immigrée. Celle-ci, pour l'essentiel, est composée de travailleurs saisonniers qui s'installent dans notre pays à l'occasion de travaux ponctuels et limités dans le temps (moissons, labours, vendanges).

En 1979, l'Office National d'Immigration (O.N.I.) a enregistré l'entrée en France de 124 715 travailleurs saisonniers, soit une augmentation de 1,7 % par rapport à l'année précédente mais une diminution de 20 000 unités par rapport à 1972.

72 009 d'entre eux, soit 57,8 %, étaient des vendangeurs, 47 211 (37,8 %) travaillaient dans les autres secteurs de l'agriculture et 5 494 (4,4 %) dans l'industrie et le commerce. Avec 101 098

entrées (81,1 % du total), les Espagnols représentaient toujours la grande majorité des travailleurs saisonniers devant les Marocains (12 597), les Portugais (8 235) et les Tunisiens (1 504). L'immigration saisonnière est concentrée dans les départements viticoles dont l'Hérault (25 220), l'Aude (16 996), le Gard (13 594), le Vaucluse (10 250), la Gironde (9 332).

Les chiffres que nous venons de donner ne tiennent pas compte de l'immigration clandestine, importante mais difficile à évaluer. L'on sait que certains viticulteurs recrutent directement, dans les pays d'origine, des familles entières (femmes, hommes, enfants). Ces derniers viennent en France comme "touristes", travaillent le temps nécessaire sans être déclarés et, à l'expiration des visas, retournent chez eux. Pour eux le raisin a un goût amer. ■

MAUVAISES NOUVELLES POUR M. FAURISSON

On connaît la "bonne nouvelle" annoncée par Robert Faurisson : les chambres à gaz hitlériennes n'ont jamais existé ! Les associations antiracistes et les organisations de déportés ne l'ont pas cru. L'affaire a été portée devant les juges et doit y revenir après deux condamnations en première instance. Comment des juges ont-ils pu se

prononcer sur une affaire dont le prévenu affirmait qu'elle ressortissait exclusivement au légitime débat des historiens sur l'histoire ? Deux jugements. Le premier, rendu le 3 juillet, à Paris, au profit du MRAP, de la LICRA et de l'Amicale des déportés d'Auschwitz, condamne Faurisson pour diffamation raciale à l'encontre des juifs. Pour le "chercheur

lyonnais", la thèse "officielle" de l'extermination des juifs serait une escroquerie politico-financière visant à humilier les Allemands et à faire bénéficier Israël et le sionisme de dommages de guerre. Le tribunal a retenu que la formulation employée par Faurisson visait la communauté juive et lui portait gravement préjudice. C'est au terme de la loi de 1972

contre le racisme, élaborée par le MRAP, qu'il a été condamné. Cette loi étend en effet la protection des personnes contre la diffamation publique aux groupes raciaux nationaux, ethniques ou religieux. Un particulier peut, depuis longtemps, se défendre contre les calomnies publiquement proférées à son encontre. Depuis 1972, un groupe racial le peut également, par l'intermé-

diaire des organisations antiracistes. La légitimité d'une telle procédure est difficile à mettre en cause. La polémique s'est surtout portée sur le jugement rendu, toujours à Paris, le 8 juillet 1981. La LICRA, le MRAP et six associations d'anciens déportés reprochaient à Robert Faurisson d'avoir "manqué à ses obligations rigoureuses de conscience,

de prudence et de sérieux" et d'avoir ainsi, délibérément falsifié l'histoire, portant préjudice aux personnes et aux intérêts défendus par ces associations. Une "faute professionnelle", en quelque sorte. Le tribunal a retenu l'importance du préjudice causé par les thèses de Faurisson aux rescapés du génocide et à la mémoire des victimes. Sans vouloir statuer sur le

fond, il a admis que Faurisson avait volontairement écarté des preuves du génocide pour ne retenir que les éléments favorables à sa thèse et qu'une telle légèreté était "coupable" s'agissant d'un fait d'une telle importance, et touchant si douloureusement tant de personnes. S'appuyant sur une jurisprudence confirmée, il a donc condamné Faurisson, non pour tran-

cher sur la vérité historique mais pour réprimer l'utilisation frauduleuse de la qualité de scientifique — qui requiert un minimum de rigueur intellectuelle. La liberté d'expression en soit-elle renforcée ou amoindrie ? Renforcée répond le tribunal, qui lie cette conquête démocratique à la responsabilité de celui qui utilise sur ce qu'il dit ou écrit. ■

LES NATIONALISATIONS ET L'APARTHEID

Pas de nouveaux investissements publics en Afrique du Sud, pas d'encouragements de l'Etat à des investissements privés ; la doctrine exprimée en mai dernier par M. Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste videra-t-elle le gouvernement socialiste-communiste de M. Mauroy ? L'importante extension du secteur public prévue dans la loi de nationalisation donne à cette interrogation une dimension nouvelle. Une quarantaine de firmes et d'organismes publics collaborent avec l'Afrique du Sud. Ce sont

des banques comme la BNP ou le Crédit Lyonnais, des industries comme Renault ou les Charbonnages de France, des organismes d'aide au commerce extérieur comme la COFACE, qui garantissent les crédits français au pays de l'apartheid. Ce large secteur déjà public devrait être le premier concerné. La nationalisation du crédit et du secteur bancaire peut permettre que le privé ne double pas la volonté de moralisation exprimée par le nouveau pouvoir. La Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque Indosuez, où la famille

Giscard d'Estaing possède d'importants intérêts, assuraient une grande part des crédits nécessaires à l'impétueux développement des contrats franco-sud-africains. Elles doivent être nationalisées, tout comme le CIC, le CCF ou la banque Rothschild qui n'étaient pas en reste dans ce domaine. La nationalisation du crédit peut être un instrument déterminant pour concrétiser la volonté de "ne pas encourager" les investissements privés qui nécessitent généralement une forte surface financière.

Les groupes industriels nationalisables sont tous plus ou moins impliqués dans les rapports avec l'Afrique du Sud. Thomson-Brandt est implanté dans ce pays par l'intermédiaire de ses nombreuses filiales, notamment la puissante Thomson-CSF qui a participé à la constitution de la force militaire sud-africaine en lien avec Matra et Dassault. Ici se pose la question du statut réel des filiales et de la volonté du gouvernement de les inclure ou non dans le champ du nouveau secteur public. En effet, qu'il s'agisse de P.U.K., de Saint-

Gobain ou de la C.G.E., dont la filiale Alstom est largement partie prenante dans le développement de l'industrie nucléaire sud-africaine, les holdings, qui inspirent la politique industrielle et commerciale, apparaissent peu en tant que tels. Le contrôle de Matra et de Dassault, déjà cités, peut permettre de concrétiser la fermeture totale du marché militaire, encore que se pose une question délicate, celle des licences vendues, notamment par Dassault, pour la construction sur place d'avions de guerre.

Usinor et Sacilor, également nationalisables, sont de gros importateurs de charbon sud-

africain, ce que la CGT a dénoncé à plusieurs reprises lors d'opérations contre des navires chargés de l'acheminer en France. Le gouvernement utilisera-t-il cette possibilité d'isoler un régime qu'il s'est engagé à combattre ? Si les intentions affirmées par les partis de la majorité devaient se concrétiser, l'extension du secteur public peut indiscutablement jouer un rôle important. Les questions de crédit, de l'autonomie des filiales et du "respect des contrats signés" restent encore en suspens. Les organisations anti-apartheid, et particulièrement le MRAP, demandent que soit au moins révisé le contrat nucléaire qui lie un consortium de sociétés françaises et l'Etat sud-africain. Il n'y a pas, jusqu'à présent, de signe qu'elles aient été entendues sur ce point. ■



Namibie : le port de Walvis Bay.

L'AN 5742 DE L'UNIVERS CRÉÉ

Le soir du 29 septembre, au coucher du soleil, l'univers a fêté l'avènement de l'an 5742 de sa création. C'est du moins la signification donnée par les juifs à leur nouvel an, la fête de Roch Hachana qui inaugure le mois lunaire de Tichri. Cette fête ouvre également, pour les fidèles de la foi mosaïque, les dix "jours redoutables" qui se terminent par Yom Kippour, le jour de l'expiation, où les Juifs pieux jeûneront intégralement,

n'absorbant ni boisson, ni nourriture. Du 7 octobre au soir jusqu'à la nuit suivante, ils observeront la parole de Dieu à Moïse : "Quiconque ne jeûnera pas ce jour-là sera retranché des siens". (Lévitique, ch. 23, verset 29). Jour de deuil où Dieu scelle le destin des hommes, Yom Kippour est la plus solennelle des fêtes juives. Mais le Dieu de la Bible est miséricordieux. Et la fête de Soucoth

est proche. Sept jours de joie qui célèbrent les dernières récoltes et qu'on inaugure les 12 et 13 octobre. Une coutume veut que durant cette période de la "fête des tentes", on construise des petites cabanes à ciel ouvert dans lesquelles, on mange et on prie. Elles sont le symbole de la traversée du désert par le peuple hébreu après sa sortie d'Egypte. Les récoltes et la providence de Dieu sont symbolisées par les branches de palmier, de cédrat,

de saule et de myrthe que l'on porte lors de la prière, lorsque c'est possible, bien entendu. Cette période liturgique si riche pour le judaïsme se termine par la fête de Simhat Torah. Littéralement : la joie de la Torah (loi mosaïque). Fin de la semaine de Soucoth, cette fête qui tombe cette année le 21 octobre, correspond à l'aboutissement d'un cycle liturgique d'un an durant lequel on lit, chaque samedi, à la synagogue, une partie des 5 premiers livres de la Bible qui constituent la Torah.

Fête de la joie, de l'enfance, Simhat Torah voit les tout-petits danser et chanter dans la synagogue. C'est l'occasion de multiples coutumes et amusements qui varient suivant les pays. Mais les juifs ne seront pas les seuls à la fête. L'Aïd el Kebir (Tabaski, en Afrique noire), principale fête musulmane, aura lieu cette année le 8 octobre.

La "fête du mouton" évoque, elle aussi, un épisode biblique. Pour éprouver sa foi, Dieu demande à Abraham (Ibrahim pour les Musulmans) de lui sacrifier son fils unique, Isaac (Issaka). Abraham, qui ne comprend pas l'ordre du Tout-Puissant, décide néanmoins de se soumettre. Il monte sur le mont Moriah, la future colline du Temple de Jérusalem, et s'apprête à égorger Isaac. L'ange Gabriel (Djibril) intervient alors, retient son bras et lui montre un mouton retenu dans un buisson par les cornes.

C'est ce mouton que sacrifiera Abraham, geste repris par tout bon musulman le jour de l'Aïd el Kebir, en signe de soumission à Dieu. Soumission, c'est d'ailleurs le sens du mot Islam. Cet épisode fait d'Abraham, considéré par les Juifs et les Chrétiens comme le père des croyants, le premier "musulman".

Il explique aussi l'importance que les Musulmans accordent aux mosquées saintes de Jérusalem. C'est sur l'emplacement de l'ancien temple de Salomon que se trouvent le Dôme du Rocher et la mosquée El Aqsa, construites là pour honorer la foi d'Abraham et pour rappeler une conversation mystique que le prophète Mohammed y aurait eu avec le patriarche, le prophète Elie et Jésus (Issa). ■



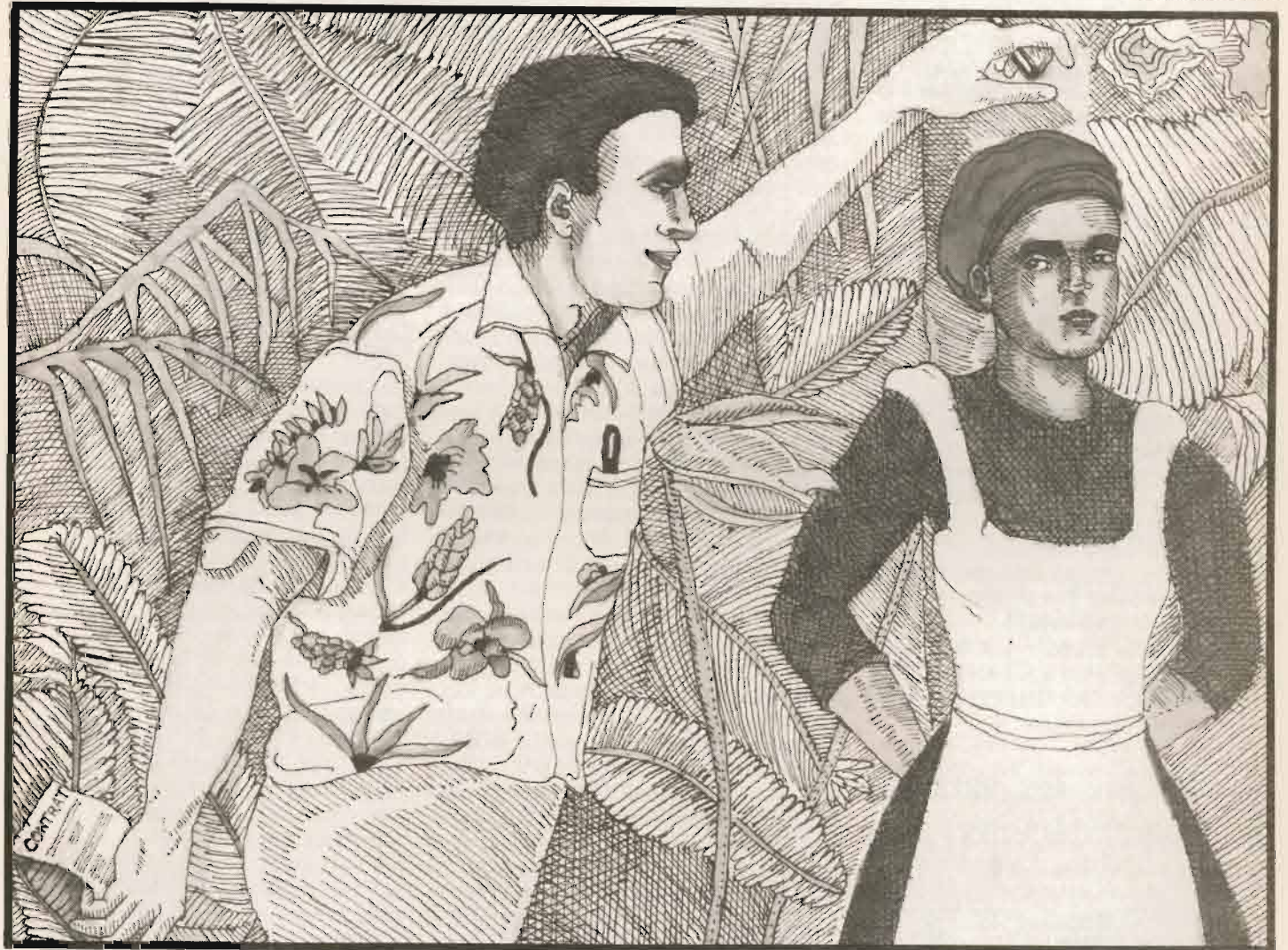
A. SENNA

Le mouton sacrifié de l'Aïd el Kebir.

"Les belles étrangères"... chante Jean Ferrat. Les bonnes étrangères, elles — ou plutôt les employées de maison — se recrutent de plus en plus sous les Tropiques. Les Françaises logées-nourries, ça n'existe plus.

LE TIERS-MONDE A L'OFFICE

SCHATZBERG JOAN



Mercredi, 18 h 30, rue de Dunkerque.

Michèle est débordée. Dans le hall, les couloirs de la C.F.D.T. — section employées de maison — des dizaines de femmes attendent patiemment leur tour. Parmi elles, une majorité d'étrangères, à la peau souvent foncée... Passeports et bulletins de salaire circulent.

"C'est incroyable ! Depuis le 11 mai ça n'arrête pas !" Les responsables de la permanence, qui recevaient chaque semaine quelques-unes des 200 000 employées de maison de la région parisienne, n'en croient pas leurs yeux. "Il

va falloir changer de salle", ajoute Michèle qui ne sait plus où donner de la tête devant cette mosaïque de nationalités. "Avant, c'étaient surtout des camarades françaises, portugaises et espagnoles. Je crois que les autres n'osaient pas, surtout les sans-papiers."

Cette affluence dans les locaux syndicaux laisse supposer que la partie cachée de l'iceberg doit être de taille. En essayant de la découvrir, j'ai l'impression de courir derrière un vieux cliché issu des temps coloniaux : le domestique de couleur. Ce fantasme vert-de-grisé aurait-il réssuscité sous nos latitudes parisiennes ?

Je me mets donc en quête d'un ou d'une domestique, en offrant des conditions aptes à faire reculer tout employé avisé : nourri-logé, mais dans mon appartement, sachant cuisiner et s'occuper de deux enfants en bas âge, à des horaires indéterminés et parfois fantaisistes, le tout avec un salaire de débutant.

Je feuillette les petites annonces du "Figaro", rubrique "gens de maison". Quelques agences proposent leurs services. La première a du standing. "Nous devons d'abord aller vous voir, afin de définir vos besoins exacts", me répond une voix chic, fermement décidée à ne céder aucune de ses employés avant

d'avoir vu mon appartement. "Le salaire est d'environ 3 000 F net", plus 2 700 F de commission et les taxes à l'agence, qui garantit l'employé pendant trois mois. "Des étrangères ? Mais bien sûr, elles le sont toutes, des Françaises nourries-logées, ça n'existe plus." Je suis loin d'avoir découvert la filière d'une nouvelle traite.

Deuxième agence. Le ton est plus commercial, la commission un peu moins élevée, mais les salaires annoncés, identiques. Une débutante ? "Alors, là, je ne peux pas la garantir. Et si elle n'est pas très honnête ? On ne peut pas juger comme ça une personne de visu, sans références. Remarquez, sa moralité est toujours vérifiable au presbytère ou à la mairie de sa commune d'origine. Une personne de couleur, ça ne vous dérange pas ?"

La troisième personne au bout du fil dresse un véritable réquisitoire contre mes exigences. "Vous offrez une chambre à l'intérieur de votre appartement, ce qui veut dire que votre employée ne sera ni indépendante, ni tout à fait libre de ses mouvements. Elle aura l'impression que le travail ne finit jamais." Et à propos des étrangères : "Elles ont parfois des difficultés d'adaptation, donc elles ne sont pas toujours gaies ni équilibrées psychologiquement, même si elles présentent un caractère plus maléable..." J'insiste, et ma correspondante devient carrément méfiante : "Toutes nos employées sont en règle aux yeux de la loi et disposent des mêmes droits et avantages que les autres."

Elle me propose des Mauriciennes, quelques Africaines, ainsi que des Antillaises et des Réunionnaises, classées du même coup parmi les étrangères.

Puisque les salaires sont décents, les agences en règle, j'abandonne le "Figaro." Je me tourne vers un réservoir naturel de main-d'œuvre bon marché : les Départements d'Outre-Mer, où la profession de "servante" est encore couramment pratiquée. Le BUMIDOM a la triste mission d'organiser l'émigration des Français originaires d'Outre-Mer. Cet organisme d'Etat, qui paye le voyage aller au candidat à la Métropole, est censé le former et aider à son placement. Le retour n'est pas inscrit au programme.

"Débarrasser le plancher, telle est la devise de Michel Debré à la Réunion", m'explique le Père Rivière, aumônier réunionnais de la paroisse de Saint-Ambroise, "mais avec les dernières élections, une page est tournée, ce qui se faisait ne se fera plus. C'est mon souhait le plus formel."

En 1971, le MRAP dénonçait l'existence d'un centre pour jeunes filles à Crouy-sur-Ourcq, où, sous prétexte de formation professionnelle, Réunionnaises et Guadeloupéennes apprenaient, grâce à une discipline musclée, "les us et coutumes" métropolitaines : passer l'aspirateur, prendre le métro, coudre, répondre au téléphone. "J'ai moi-même recueilli ici plusieurs jeunes filles placées dans des familles françaises comme domestiques, dans des conditions souvent douteuses", poursuit le Père Rivière. "Une jeune fille part à cause du chômage bien sûr, mais aussi pour l'aventure et la promotion sociale que représente un voyage, un emploi en Métropole. Et puis les métropolitains ont de belles situations là-bas, pourquoi pas elles ici ?" Commencent alors le drame et la déconvenue. "Partie seule en avion après avoir quitté un environnement familial, elle arrive à Orly où lui sont attribués des pulls, des chaussures... Elle est ensuite transférée à Crouy-sur-Ourcq, où elle effectue un stage de trois semaines. On l'informe alors des conditions de travail, du salaire et de l'adresse de son nouvel employeur, préalablement inscrit sur une liste d'attente au bureau de placement du BUMIDOM. Très souvent, les conditions acceptées au départ varient, et bientôt, c'est la patronne qui fixe les règles du jeu unilatéralement." Certes, les contrats de travail ne sont pas chose courante chez les employés de maison. Mais, dans le cas d'une émigration organisée par une société d'Etat, les garanties prises ne devraient-elles pas différer ?

Le BUMIDOM et le centre de Crouy-sur-Ourcq, s'ils existent encore, se sont entourés d'un voile de secret et de méfiance. Réputation oblige. Le BUMIDOM, supplanté par les ANPE, n'est, en théorie, plus habilité à assurer le placement des Domiens. Je procède pourtant à une vérification de routine.

Au bout du fil, le "responsable du bureau de placement" me confirme la possibilité d'embaucher une jeune Réunionnaise pour 1 800 F par mois, nourrie-logée. C'est nettement moins cher que dans les agences, et puis ici, pas de garantie, pas de question sur la taille de mon appartement. Je reçois, quelques jours plus tard, un questionnaire. La lettre jointe précise que mon offre d'emploi sera retransmise à l'ANPE. Légalité oblige. A la rubrique salaire, le questionnaire stipule que la mensualité offerte doit être conforme aux taux des conventions. Mais que disent les conventions ?

Les syndicats accordent la priorité à l'établissement d'une convention collective nationale et à la suppression des conventions départementales existantes. En effet, les dernières défavorisent par-

ticulièrement la profession par rapport à d'autres corps de métiers : pas de treizième mois, 54 heures de travail hebdomadaires pour les nourris-logés, cotisations de l'employeur à l'URSSAF, calculées non sur le salaire réel mais sur une base forfaitaire (le SMIC), pas de contrôle obligatoire de l'Inspection du Travail, puisqu'il s'agit de domiciles privés, etc... Une débutante touche le SMIC, auquel il convient de retrancher 630 F pour le logement et la nourriture.

Le cas des Domiennes reste plus

connu. Françaises, elles possèdent un atout non négligeable par rapport aux Africaines, Arabes, Asiatiques qui sont domestiques en France. Mais comment saisir, chiffrer et même retrouver des Egyptiennes, Soudanaises, Ivoiriennes, Haïtiennes, pour ne citer qu'elles, venues en France clandestinement, recrutées de bouche à oreille, ramenées par d'anciens colons, "invitées" par des cousins ?

Certaines filières transparaissent pourtant. En provenance de l'Océan Indien, les Mauriciennes affluent depuis quelques semaines à la C.F.D.T., qui avait soutenu la grève de la faim de leurs compatriotes, sans papiers en 1979. L'émigration a été à l'île Maurice en partie organisée par le Parti Mauricien Social Démocrate, qui possédait sa propre agence de recrutement. Rien d'étonnant à cela, pour un parti soutenu par les planteurs de thé et de canne, les gérants blancs des compagnies d'assurance et des banques. A la même époque, la presse dévoilait le trafic des mariages pré-arrangés entre des jeunes Mauriciennes et des paysans du Tarn qui ne trouvaient plus chaussure à leur pied dans le département. Entremetteurs, petites annonces, la panoplie était complète. Comment ne pas assimiler, dans bien des cas, les fonctions de ces femmes à celles d'employées à domicile, aux fonctions un peu élargies ? Sur les dix mille Mauriciens établis en France, il paraît difficile d'avancer un chiffre pour les employées de maison, d'autant plus qu'elles sont presque toutes illégales.

Les touristes, eux aussi, en passant sous les Tropiques, ont procédé à des recrutements sauvages, offrant la vision d'un mode de vie plus confortable, la promesse d'un travail plus rémunérateur, l'espoir de suivre des cours de formation professionnelle...

Ce qui est vrai pour les DOM-TOM, l'est aussi pour les Seychelles. Iles, oiseaux, sable blanc, eau limpide, plantations de vanille, de copra et de cannelle : en 1970, les Sud-Africains découvrent ce coin de paradis terrestre et investissent dans le tourisme de luxe. Les



A. SENNA

Seychelloises émigrent dans les pays arabes du Golfe, en Italie et au Liban. Les riches familles libanaises, chassées de Beyrouth par la guerre, se réfugient à Paris en emmenant dans leurs bagages leurs domestiques seychelloises. Elles ne retrouveront leur pays que sur les affiches du Club Méditerranée. Que de détours !

La route de Suzan passe aussi par le

Moyen-Orient. Philippine, avec un salaire de deux cents francs par mois, Suzan avait du mal à nourrir ses quatre enfants. Le président Marcos ne fait pas de cadeau à son peuple. Lorsqu'elle entend à la radio l'annonce de l'Overseas Employment Development Board, elle n'hésite plus. Cet organisme d'Etat, une sorte de BUMIDOM à l'envers, propose des emplois aux quatre coins du globe. Des chantiers de construction au Canada, en Arabie Saoudite, au Nigéria, pour les hommes. Pour les femmes, des places de domestiques, bien entendu, et qui plus est, en Iran.

SUZAN, ESTHETICIENNE PHILIPPINE, VIENT FAIRE DES MENAGES A PARIS, VIA TEHERAN

Esthéticienne de métier, Suzan travaille quelques années comme servante dans une famille fortunée de Téhéran. En juillet 79, en pleine révolution khomeiniste, ses patrons s'enfuient. Elle décide de venir en Europe, prend le train et débarque à Paris une semaine plus tard. Pendant deux mois, elle scrute les

annonces dans les super-marchés. "Maintenant, j'ai plusieurs patrons, des Libanais, un Américain marié avec une Indienne, un Israélien et même un Français."

May, Suzan, Lary, Angela, Marcy, toutes Philippines, racontent avec le même sourire comment elles ont suivi, dans d'hallucinants voyages, les fluctuations politiques d'une partie du monde. Un mot d'espagnol, un mot d'anglais, un mot de dialecte, le philippin est une langue bizarre, et je ne m'étonne plus de la diversité de leurs employeurs. Réunies par le hasard d'un escalier, d'un square, ou par une connaissance commune, les Philippines venues d'Iran se regroupent peu à peu. Aujourd'hui, fort de deux cents membres, le groupe a rejoint le syndicat. Premier objectif, régulariser leur situation, comme celle de leurs 2000 compatriotes vivant en France. Ensuite rompre l'isolement, discuter des problèmes de chacun en se retrouvant chaque jour, par petits groupes de quatre ou cinq.

"Certains de nos patrons ont essayé de faire pression, mais d'autres nous ont encouragées", précise Angela, qui avant d'être employée de maison fut pendant 10 ans institutrice aux Philippines. "Le mien ne peut rien dire" ajoute May "il est lui-même illégal en France." Ironie du sort, hasard de la politique.

Le cas des employées philippines est exemplaire, mais ailleurs, on se heurte à un brouillard de témoignages épars, de cas isolés.

Je retourne à ma lecture des petites annonces du "Figaro" : jeunes filles au pair (qu'est-ce que ça cache ?), aides familiales, valets de chambre. Curieusement, les demandeuses d'emplois restent floues quant à leur nationalité ("papiers

Gagner le pain de l'exil.

en règle, langue française parlée"...). Les hommes, quant à eux, n'hésitent pas à fournir des précisions : H. espagnol, sachant repasser, J.H. ceylanais rech. emploi de maison, H. marocain, Egyptien domicilié à Neuilly... la liste est longue. Tous demandent des appointements élevés. Ici encore plus qu'ailleurs, les discriminations creusent l'écart entre les femmes et les hommes. Ces derniers possèdent en général une qualification de maître d'hôtel, de cuisinier ou de chauffeur. Statut social et salaire évoluent en conséquence.

MON PATRON NE PEUT RIEN DIRE, IL EST LUI-MEME ILLÉGAL EN FRANCE

Dans la publicité et le show-biz, en mal d'exotisme, avoir un domestique de couleur à son service est au goût du jour. Le mérite en reviendrait-il à Jean-Claude Brialy et à son valet de chambre soudanais ? A Neuilly en tout cas, on reste classique. Suspendues au kiosque de la place du Général Gouraud, les offres d'emplois se bousculent et on croise encore les domestiques portant cornettes et costumes rayés : "Les patrons aiment bien qu'on montre leur standing" me dit Michèle.

Quels patrons ? Les "200 familles" ?

Ceux de la "République des cousins et des châteaux" ? Beaucoup d'industriels fortunés, des diplomates, des dirigeants d'entreprises et des cadres supérieurs. Et puis des médecins, des avocats, des commerçants. Pas de surprise. Sur les cinq continents, les bourgeoisies ont leur domesticité étrangère : Soudanais au Liban, Ethiopiens en Italie, Haïtiens en Guyane, Dominicains en Guadeloupe... Bien sûr, tous les patrons ne sont pas des tyrans et les domestiques des esclaves. Mais le statut particulier des employés de maison fait naître des rapports étroits avec leur employeur, qui ne sont pas exempts de drames et de déchirements. "Nous, les employés de maison, nous sommes souvent à la merci de nos patrons car nous travaillons seules," m'explique Michèle, "et quand on reste longtemps au même endroit, il se développe un type de relation très paternalistes. Qu'on soit étrangère ou provinciale, on devient très sensibles à un mot, un geste gentil, à cause de l'isolement." Et, comme me le dit une Africaine, employée pendant quelques mois chez un industriel français, "ça oscille souvent entre le protectionnisme étouffant qui finit par tout contrôler et les idées préconçues, du genre : "les négresses, ça

"DROITS DE L'HOMME" un grand quotidien se bat



LA CROIX l'événement rejoignez-le!

A-partir d'octobre, La Croix l'événement engage une des plus grandes campagnes d'information et de communication jamais conduites en faveur des droits de l'homme. Pendant plus de 3 mois, La Croix l'événement va enquêter, faire d'importantes révélations, éclairer, proposer. Avec l'intervention des grandes organisations mondiales (M.R.A.P., A.C.A.T., Amnesty International...), de tous ceux que concerne une des plus graves questions de notre époque. Une grande manifestation clôturera la campagne, avec la création et la remise par La Croix l'événement d'un prix international.



Participez à cet événement majeur : abonnez-vous aux conditions spéciales "DROITS DE L'HOMME" 3 mois 130 F (au lieu de 185 F).

Pour vous abonner, écrivez à : La Croix Promotion "Spécial Droits de l'homme" 3, rue Bayard 75393 Paris Cedex 08, en y joignant votre règlement (chèque bancaire ou postal 3 volets) libellé à l'ordre de Bayard Presse.

Notre temps

dort n'importe où, ça a le sang chaud"... Il s'agit de se forger une bonne conscience permettant de mettre quelqu'un entièrement à son service sans trop de scrupules"(1).

May s'est rapidement rendu compte des classifications opérées par bon nombre de maîtres de maison : les Philippines sont toujours embauchées avant les Arabes et les Noires. Les employeurs se défendent ici de faire appel à des critères purement racistes. Certaines nationalités ont la réputation de mieux travailler et arrivent ainsi en tête du hit-parade. Pour le Père Rivière, "le racisme dépasse le cadre de la couleur : c'est surtout ne pas accepter une personne dans son identité". Même son de cloche du côté des organisations antillaises en France. Les exemples abondent.

C. habitait entre mer et montagne, le village de Deshaies, en Guadeloupe. Mère de trois enfants, elle est séduite par la proposition d'une métropolitaine qui emploie elle-même une Guadeloupéenne : une de ses amies cherche une bonne à tout faire. C. envoie sa photo, et reçoit un billet d'avion par retour du courrier. En arrivant à Paris, c'est le choc. L'hiver, les arbres "morts", le froid, et la nourriture si différente. Par réaction nerveuse, elle tombe malade, des nausées incessantes. Sa nouvelle patronne l'abandonne tout simplement à la porte de l'hôpital avec armes et bagages. Naturellement, il lui est impossible de prouver quoi que ce soit, pas de talon de billet, pas de traces de salaires. Prévenu par une infirmière, le Père Lacroix, la recueille à l'aumônerie antillaise.

Antillaise recrutée à St-Barthélemy de manière identique, Claudette Amblasse, elle, a gagné son procès. Tôt levée et tard couchée, isolée dans une résidence de banlieue, elle doit non seulement s'occuper des enfants, passer l'aspira-

teur trois fois au même endroit, faire la cuisine, pour trois cents francs par mois, mais encore subir les caprices de la maîtresse de maison. La dame a mis par écrit tout une batterie de punitions : privations de sortie, amendes ("connerie : 5 F". "A oublié la poubelle : 2 F"). Et des ordres : "Va faire le lit en vitesse !"..."Elle me traite de salope. Elle me dit qu'elle n'aime pas les gens de ma race. Les enfants me traitent de sale noire..." Le jour où son taux d'amendes" atteint 50 F, Claudette en a vraiment marre. Elle porte plainte, et sort du cauchemar. "Ce n'est pas un cas isolé" souligne M^e Pau-Langevin qui l'a défendue. "Mais, il est difficile de faire avouer ce qui est ressenti comme un échec par rapport à ce qu'on avait imaginé de la Métropole. D'autres envisagent de faire ce métier uniquement à titre transitoire, et se disent que tout cela passera."

Et le retour ? Africaines et Domiennes envisagent mal de rentrer au pays avec pour seul bagage le sentiment d'avoir trahi la confiance que mettaient en elles parents et amis à la veille de leur départ pour la Métropole. Pour d'autres, il n'est plus question de retomber à leur ancien niveau de vie ou de retrouver des régimes dictatoriaux. Dès lors, c'est ici même qu'il leur faut rechercher des solutions, la plus urgente étant de régulariser leur situation pour ne plus donner prise à n'importe quel abus.

A plus long terme, ne faudra-t-il pas admettre que le travail domestique est une tâche comme une autre, et non plus le lot des femmes, qui plus est celles du Tiers-Monde, que l'on prend chez soi par protection ou par facilité ?

Véronique MORTAIGNE

(1) On peut lire notamment, sur ces problèmes : "Servir en France", d'Annie Luran, éditions Droit et Liberté.

EN VOULEZ-VOUS ? EN VOILA...

Des ombres blanches se glissent entre les terrasses fleuries du quartier Parioli, un des plus chics de Rome. Des femmes au teint ambré, à la démarche fière. Nationalité : éthiopienne. Profession : domestique. La dernière mode dans la ville éternelle.

Chassés par la misère et la guerre civile, 50 000 Ethiopiens vivent actuellement en Italie, renouant avec 52 ans de colonisation. Parmi eux, quelques 10 000 Erythréens, réfugiés pour des motifs politiques, sans posséder pour autant de statut particulier. Beaucoup travaillent comme valets de chambre dans les familles aisées de Rome et de Milan, ou comme plongeurs dans les pizzerias.

Pour recruter leurs domestiques, les

riches Italiens disposent d'un véritable arsenal d'agences. Ces dernières possèdent des correspondants dans les pays les plus divers : Philippines, Cap-Vert, Amérique Latine... Certaines sont connues par le racket qu'elles pratiquent tant sur les employeurs que sur les employés (chantage au passeport, au billet d'avion, recrutement mensonger, et même proxénétisme...).

Mais l'Italie, qui a vu partir plusieurs millions de ses propres travailleurs, ne veut pas avouer ces maux et fait la sourde oreille. Comme le dit le directeur d'une des plus importantes agences de Naples : "Notre activité est parfaitement légale. D'ailleurs, les missionnaires en font autant".

Régionale

MARSEILLE

Gaston Defferre a frappé du poing sur la table. La porte d'Aix et la Z.U.P. Nord s'interrogent.



GOBET/RUSH

UN VENT NOUVEAU AU PAYS DU MISTRAL

Mardi 1^{er} septembre : la jeune fille qui s'affiche en tenue d'été près de la gare Saint-Charles à Marseille nous donne rendez-vous pour le lendemain. Elle nous promet d'enlever le "haut" de son maillot de bain. La publicité racoleuse est descendue sur les bords de la grande bleue. Il paraît que ce streap-tease en direct et gratuit sur les murs de nos villes constitue l'événement de la rentrée avant... les nationalisations et la lutte contre le chômage et l'inflation. C'est un journal qui l'affirme.

Les militants du comité local du MRAP semblent douter de la justesse de cette analyse. Réunis en assemblée, ils attendent avec impatience la mise en place de la nouvelle politique d'immigration du gouvernement. Les premières décisions prises par les autorités ont été accueillies favorablement. Gaston Defferre, le maire de la ville et le nouveau ministre de l'Intérieur, a résumé le 17 juillet, devant les membres du Conseil municipal, sa politique en cette manière par une formule lapidaire : "Les ratonnades, le racisme et l'antisémitisme, c'est fini". Tout au moins fera-t-on en sorte pour qu'il en soit ainsi. Des mesures concrètes ont suivi cette déclaration de principe. Premièrement, la vente, l'exposition et le port d'objets et insignes nazis ont été interdits. Deuxièmement, les policiers marseillais ont été sévèrement sermonnés. "Tout délinquant, a dit Gaston Defferre aux responsables de la police, de la préfecture et à des animateurs sociaux, quelle que soit son origine doit être arrêté et déferé à la Justice, mais je n'accepterai pas qu'un quartier entier, un groupe d'immeubles, voire un simple immeuble soit encerclé et ses habitants malmenés. Une action de ce genre est une ratonnade et je n'en veux plus." Claire allusion à l'expédition punitive contre le quartier immigré de la Cayolle dont s'étaient rendus coupables de nombreux policiers, quelques jours plus tôt.

Et le maire de Marseille de frapper du poing sur la table : "Je châtierai ceux qui désobéiront à mes ordres". Une série de mesures ont été adoptées pour assainir la situation. On a réorganisé les services de police de la région de Marseille. On a sanctionné les policiers les plus "mouillés". On a "viré-promu" à Dijon le commissaire divisionnaire Pierre Chatelain, rendu responsable des "bavures".

On a divisé Marseille en trois secteurs (Nord, Centre et Sud). Chacun d'entre eux est dirigé par un commissaire. But de cette réorganisation : améliorer les relations entre la police et la population. Pour ce qui est des moyens, on développera les contacts entre la police et les associations de quartiers, d'immigrés,

de jeunes, les travailleurs sociaux. Des réunions se sont déjà tenues. D'autres sont en préparation. On discute tous azimuts. L'administration policière avec les représentants d'associations. Les syndicats de police avec l'administration et les associations. Le MRAP a rencontré, pour la première fois à Marseille, la C.G.T.-Police et participé, aux côtés de la CIMADE et des "juristes démocrates", à une table ronde avec la F.A.S.P., le plus important syndicat de policiers. Certes tout ne sera pas réglé en un jour. Des contradictions demeurent, des points de résistances persistent. Un responsable local de la FASP a déclaré à "Libération" : **"On utilise contre nous l'artifice du racisme pour nous empêcher d'agir"**. Son de cloche identique du côté du "Mérindional" qui ne peut s'empêcher de manifester son aigreur : **"La police marseillaise, lit-on dans l'édition du 27 juin 1981, prise au piège, baisse les bras après les déclarations de M. Defferre proscrivant toute discrimination raciale de la part des services de police sous peine de sanctions sévères."** Le maire de Marseille reste de marbre. Il a donné des ordres. Il veillera à leur application. Gare aux fortes têtes ! Un mâle langage. Les ratonneurs savent à quoi s'en tenir.

Mercredi 2 septembre : la jeune fille

de l'affiche a bien enlevé le "haut" comme elle nous l'avait promis. Elle nous donne rendez-vous pour le 4. Ce jour-là, elle se débarrassera, dit-elle, du "bas". Le pari sera-t-il tenu ? Le père Jean Audusso, délégué diocésain pour les travailleurs immigrés dans les Bouches-du-Rhône n'a pas d'avis sur la question. Ici en plein milieu du quartier

de la Porte d'Aix, où sont concentrés de nombreux travailleurs immigrés et leurs familles, l'effeuillage de Myriam (c'est le nom de la jeune fille de la photo) laisse froid. Sur les 14 000 habitants que compte le quartier 5 000, soit 40 %, sont étrangers. **"Les Marseillais appellent ce lieu la Casbah"**, explique le père Audusso. La connotation péjorative est évidente mais pas systématique. A Marseille on aime bien les surnoms. Ainsi l'église Saint-Théodore où officie notre interlocuteur a été rebaptisée par la vox populi "l'église des Dominicaines" parce qu'elle est située dans une rue qui porte ce nom. Le père Audusso a-t-il noté un changement depuis la victoire de la Gauche aux élections ? **"Oui, dit-il, avant, les interventions policières étaient brutales, humiliantes. Les agents détruisaient les étalages des commerçants ambulants de la rue d'Aix, frappaient les récalcitrants, les embarquaient pour un rien. Aujourd'hui, on constate, sur ce point, une évolution certaine, au niveau de la forme tout au moins. Les policiers sont moins brutaux. On les a engueulés en haut lieu. Ce n'est pas grand chose mais ça nous change du passé."**

Le père Audusso est satisfait qu'on se soit enfin décidé à régulariser les "sans papiers". Toutes ces mesures, il ne le nie pas, sont positives. Il ne fait pas la fine bouche, mais il prévient : **"Attention, il faut s'attaquer au plus vite au chômage des jeunes immigrés. Beaucoup d'entre eux occupent des emplois intérimaires. Ils sont soumis à une exploitation continue. Ils ne peuvent pas se syndicaliser. Pour eux, il n'y a pas d'espoir en vue. Cela entretient un climat d'insécurité. Ils ont l'impression d'être en sursis. On n'est pas vraiment un homme si l'on se sent constamment en sursis"**.

Le deuxième point noir du quartier : le logement. **"On a volontairement concentré les immigrés dans certains quartiers et notamment ici, à la Porte d'Aix. On laisse le quartier aller à l'abandon, puis quand les choses se sont assez dégradées, quand les propriétaires d'appartements décident de s'installer ailleurs, la commune rachète les immeubles à bas prix et lance une opération de réhabilitation. Ici, environ 2 500 immigrés célibataires vont sans doute devoir s'installer de l'autre côté de la Canebière. On supprime un ghetto ici et on en rebâtit un autre, un peu plus loin."**

La presse locale, "Le Provençal" (socialiste), "La Marseillaise" (communiste) et "Le Mérindional" (mais oui !), publie ce matin un communiqué de la Préfecture des Bouches-du-Rhône expliquant aux immigrés sans papiers et employés clandestinement quelles démarches ils doivent entreprendre pour régulariser leur situation. De nombreuses associations de solidarité telles que le MRAP,

l'ASTI, France-Algérie, et la CIMADE ont été conviées à participer à l'opération, en fournissant aux personnes concernées les informations et les imprimés nécessaires à la constitution et à la présentation des dossiers. Le MRAP tiendra une permanence. Cette nouvelle tâche suscite quelques réserves. Monique Lemée, une des responsables, insiste : **"Oui nous aiderons les immigrés à constituer les dossiers de régularisation, mais pas question de nous transformer en auxiliaires de l'administration"**.

Judi 3 septembre : les immigrés de

Marseille auront bientôt leur radio libre. **"Elle s'appellera Radio Gazelle"**, explique Kira, une jeune fille de la "nouvelle génération" qui a participé avec plusieurs amis immigrés à l'élaboration de ce projet. **"Ce sera, ajoute Kira, un radio multi-culturelle. Il y aura des émissions en langue française, mais aussi en langue d'origine. Ce ne sera pas une radio ghetto. Elle sera ouverte à tous, aux immigrés, toutes nationalités confondues, aux Français, aux Arméniens, aux Corses, aux Occitans. Nous parlerons des immigrés, de leur vie ici mais aussi des pays dont ils sont originaires."** Sont-ils aidés ? **"Nous faisons tout par nos propres moyens, répond Kira. Nous n'avons pas d'argent, pas de local. Mais nous allons lancer une campagne de bons de soutien et des amis vont nous prêter un émetteur."** Des contacts ont été pris à Paris avec des radios libres. Pour voir comment ça fonctionne. Tout cela est jeune, frais et sérieux. Bonne chance Radio Gazelle.

Pour M.F., chargé de mission à la Ville de Marseille, la nouvelle politique à l'égard des immigrés et les mesures adoptées au plan local par le maire de la ville, n'ont pas plués à tout le monde. **"Au début, il y a eu une atmosphère hostile du haut en bas de la hiérarchie policière, confie-t-il. Un commissaire est même allé jusqu'à dire qu'ils avaient été précédemment embauchés pour en découdre avec ces gens-là"**.

Et de citer le cas d'un jeune Maghrébin



T. GIRARD/RUSH

menacé d'expulsion alors que Gaston Defferre avait interdit, pendant trois mois, l'exécution de telles mesures. Finalement l'affaire s'est bien terminée, mais cet exemple montre qu'il existe encore au sein de la police des oppositions, toujours prêtes à se manifester. **"Nous tentons, continue M.F., de repartir sur de nouvelles bases, de créer un meilleur climat. Au début, les immigrés se méfiaient puis, peu à peu, on s'est orienté vers une certaine détente."** M.F. affirme que la partie n'est pas encore gagnée. **"Je crains, dit-il, que les organisations d'extrême-droite se renforcent."** Il espère que les "associations d'immigrés seront prochainement autorisées et qu'elles pourront s'organiser".

Vendredi 4 septembre : on reparle de

l'agression policière contre la cité de la Cayolle où vivent essentiellement des familles immigrées. Un retour en arrière est nécessaire. Le 8 juin, la police interpelle brutalement un jeune immigré qui aurait volé un vélomoteur. Les familles, des balcons, assistent à l'arrestation. Protestation, intervention. Les policiers doivent battre en retraite. Quelques jours plus tard des dizaines de policiers armés de fusils-mitrailleurs investissent la cité, défoncent portes et fenêtres, insultent les habitants, les menacent de leurs armes. La ratonnade. Des victimes portent plainte. Le MRAP s'associe à leur action. Le 14 juin, une bombe explose : six appartements sont détruits entièrement. Fort heureusement, on ne compte que des blessés légers. La même nuit une autre bombe est découverte avant explosion dans une seconde cité d'immigrés, à Bassens, dans les quartiers nord. Les auteurs de ces crimes ? Sans doute le S.A.C., qui aurait sous-traité l'affaire pour le compte des policiers malmenés le 8 juin. L'affaire est grave. Pourtant le 4 septembre, M^e Jacqueline Moutte, avocate du MRAP, apprend que l'affaire est classée. Le Parquet ne poursuit pas.

Selon "Le Monde" du 24 juin 1981 **"certains Marseillais n'osent plus flâner"** sur la Canebière et les **"travailleurs étrangers ont colonisé les quartiers de Belsunce et du Panier"**. Ces deux affirmations font sourire une jeune Française-immigrée de la "nouvelle génération". **"La Canebière", dit-il, est fréquentée comme avant, et si quelques Marseillais ne supportent pas la présence des immigrés tant pis pour eux. Va-t-on interdire la Canebière aux immigrés sous prétexte que leur présence gêne quelques racistes ?"** Le mot "colonisé" le met hors de lui. **"Il exagère, continue-t-il. Les immigrés n'ont rien colonisé. Ils se sont installés là où on les a mis, là où les loyers n'étaient pas trop chers. On ne leur a pas laissé le choix ; de même, on les a obligés à s'installer dans les quartiers nord de la ville, loin de tout."**

Depuis la victoire de la Gauche, reconnaît-il, la présence policière est plus discrète. Mesure provisoire ou définitive ? Il préfère attendre avant de se prononcer. **"Le dix mai, je suis allé à la manif organisée sur la Canebière pour fêter la victoire de Mitterrand, dit-il, maintenant on va voir quelle politique il va appliquer et s'il va tenir ses promesses."** L'assassinat, l'an dernier et au début de celle-ci, de deux jeunes immigrés, le premier par un C.R.S. et le second par un Français ; la "descente" policière, à grand renfort d'agents (une centaine) l'avant-veille de la proclamation officielle de l'élection de Mitterrand ; l'attentat à la bombe contre les cités de Bassens et de la Cayolle ; les discriminations et humiliations subies quotidiennement sont encore dans sa mémoire. Il se méfie des belles paroles. Une politique se juge non pas aux intentions affichées, mais à ses résultats. **"Il faut, dit-il, que les immigrés s'organisent, créent des associations qui les représentent."**

M^e Jacqueline Moutte évalue à 15 000 le nombre d'immigrés en situation irrégulière à Marseille. A ce nombre, il convient d'ajouter plusieurs milliers d'étrangers entrés clandestinement au

Cité de Bassens, ZUP.

lendemain de la victoire de la Gauche aux élections. On ne s'est pas pressé pourtant dans les organismes chargés de la régularisation. **"A ce jour (le 4/9/81) une centaine de personnes se sont présentées pour se faire régulariser"**, estime-t-elle. La régularisation des "sans papiers" est soumise à deux conditions : le requérant doit prouver qu'il était en France avant le 1^{er} janvier 1981 et qu'il possède un contrat de travail d'un an. Cette dernière disposition laisse l'avocate du MRAP sceptique. **"Les employeurs qui font travailler de façon irrégulière des immigrés arrivés en France avant le 1^{er} janvier 1981 ne seront pas inquiétés et poursuivis s'ils acceptent de signer un tel contrat de travail d'un an. Accepteront-ils ces conditions ? J'en doute. La plupart des entreprises concernées n'emploient souvent qu'un ou deux immigrés. Comment ces derniers parviendront-ils à prouver qu'on les obligeait à travailler clandestinement ?"**

Jacqueline Moutte regrette qu'on persiste à lier la présence des immigrés à la situation de l'emploi. Les promesses gouvernementales (respect des droits et de la dignité de tous les immigrés) seront-elles tenues ? L'avenir nous le dira. La jeune fille de l'affiche, en revanche, a tenu la sienne. Le 4 elle a enlevé "le bas" et montré aux passants surpris la partie la plus charnue de son anatomie. Ici, quand on perd à la pétanque et qu'on est incapable de marquer un seul point sur l'adversaire, on doit, suprême humiliation, déposer un baiser sur les fesses d'une dame choisie à cet effet. C'est la coutume. Pour qui la demoiselle de l'affiche a-t-elle ôté le "bas" ?

Pierre INGHILLERI

Bp

B. Paul
au
féminin

FABRICANT, VENTE AUX GROSSISTES

226, rue St-Denis, 75002 PARIS.
Tel. 508.53.05 - 236.90.39.

EMPLACEMENT RÉSERVÉ
AUX JUPES POUR DAMES

GOR-RAY
London
skirts one better!

Forman
PARIS

chemisier habilleur

13, AVENUE D'ITALIE
75013 PARIS

☎ 707.37.12

Au flanc de l'Himalaya, Tashi Dolma, "héroïne de la monogamie" exhorte les Ladakhis à faire plus d'enfants pour sauver leur âme.



LES CENT LUMIÈRES DE SANDAR

Imaginez qu'un morceau de lune soit tombé sur la terre, qu'un peintre colossal et facétieux l'ait badigeonné d'ocres et de verts... Vous avez sous les yeux le Ladakh, haute vallée himalayenne, joyau tibétain serti entre la Chine, le Pakistan et le Cachemire indien.

La piste d'atterrissage baigne dans une lumière intense et pure. Je me sens la tête légère... le manque d'oxygène. Nous sommes à Leh, la ville la plus haute de l'Inde : 3 500 mètres d'altitude !

Situé aux confins des voies d'invasion, le royaume du Ladakh a été maintes fois conquis, d'abord par les hordes mongoles puis par les armées du Baltistan voisin. Il fut aussi vassal du Tibet avant de tomber sous la coupe du maharaja du Cachemire. Après l'indépendance (1947), le Ladakh sera intégré à l'Etat indien du Jammou et Cachemire, mais amputé de deux de ses provinces à la suite des guerres avec la Chine et le Pakistan voisins. Résultat, 100 000 soldats de l'armée indienne campent dans cette vallée peuplée de... 100 000 habitants : 50 % de musulmans, la plupart

venus du Cachemire, et 50 % de bouddhistes, de philosophie et de rite tibétains...

Située à deux kilomètres de Leh, au village de Sankar, la maison de Spambo ressemble en tous points à celles qui l'entourent. Une architecture sobre, presque austère, des murs de pisé blanchis à la chaux, les animaux au rez-de-chaussée, les gens au premier. Ce soir est un soir de fête. Spambo et sa famille préparent Gya-Ji, "les cent lumières", une puja (prière collective) destinée à éloigner les voleurs grâce à l'intervention d'un Gyapo, esprit chargé de la chasse aux larrons. Femmes et jeunes filles me font une petite place sur leur territoire, près du foyer. Ama Tsering Kunze mon hôtesse, s'affaire, accompagnant chacun de ses gestes d'un mantra :

incantation à mi-chemin entre la prière et la formule magique. Elle dispose les bols de nanpé (farine d'orge grillée) sur de petites tables basses, derrière lesquelles les convives sont invités à s'asseoir.

Du monastère voisin sont venus deux moines et tandis que ceux-ci racontent

l'histoire de Padmasambhava — le sage indien qui introduisit le bouddhisme au Tibet — on échange les potins du clan bien plus qu'on ne les écoute... En fait si la foi est profonde, la solennité n'est pas de mise. Il suffit qu'un lama fasse une seule fausse note avec son hautbois pour que tout le monde s'esclaffe ! Entre deux chapitres, on offre aux récitants de grandes rasades de thé au beurre salé... une boisson très reconstituante qu'il est préférable d'avalier comme un bouillon si l'on veut éviter les hauts le cœur. Mais si l'humeur est au rire ce soir, c'est à cause du tchang, cette bière aigrelette fabriquée avec l'orge local. Mon voisin de table en est au moins à son troisième litre de tchang ! Quant aux moines, ils ne se refusent pas une petite tasse entre deux épisodes de la vie du grand saint. Le plus âgé, Tashi Norbu, n'est autre que le frère cadet de mon hôte. Dès qu'il eut 7 ans, on l'envoya au monastère de Tak Tak, à 50 km de là. Il n'y avait plus de place pour lui au foyer, ses deux frères aînés ayant déjà épousé la même femme... Et la coutume est inflexible, pas plus d'un "couple" du même âge sous le même toit !





REINE WEKSTEIN

Le marché de Leh, capitale du Ladakh.

Bien que la loi indienne l'interdise formellement, il n'est pas rare de rencontrer des femmes ayant plusieurs maris. Puntzok Dolma, la voisine d'Ama, en a trois. C'est le moyen qu'ont découvert les Ladakhis pour éviter le morcellement des terres entre fils et limiter le nombre des naissances. Il faut dire que le Ladakh, à 72 % inculte, arrive tout juste à nourrir sa population. Il n'y pleut jamais et les récoltes d'orge, de blé et de légumes dépendent uniquement d'un système d'irrigation alimenté par la fonte des neiges... Mais le mariage polyandrique n'est pas tout à fait rose. Avec ce système, de nombreuses femmes ne trouvent pas à prendre même un seul mari ! Elles sont alors contraintes de se faire nonnes, servantes chez les riches, voire prostituées pour l'armée indienne.

Celles qui ont eu la chance de trouver maris épousent donc de deux à trois frères. C'est au fils aîné que revient la tâche délicate de répartir les faveurs de son épouse. Ce qui ne va pas toujours sans mal. Ama, malicieuse, me glissera un jour à l'oreille :

"Il y a souvent des querelles chez Puntzok, car elle donne toujours la préférence au plus jeune..."

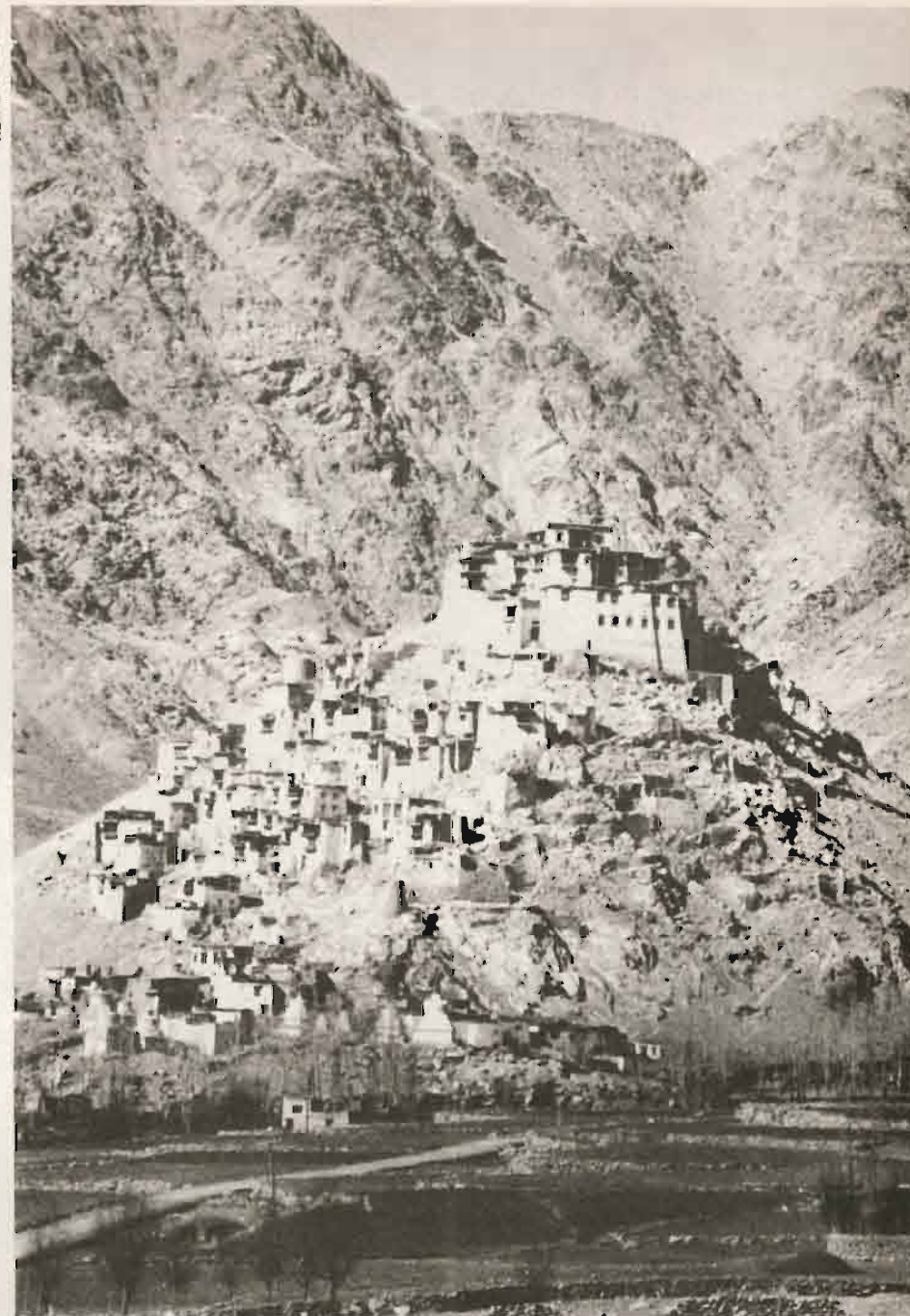
De toute façon, en cas d'envie surprise, il est convenu de laisser ses chaussures bien en évidence sur le pas de la porte. Sonam Atchouk a 82 ans et des souvenirs pleins la tête. Le soir au moment de la traite des chèvres, il me raconte sa vie de caravanier, les grands espaces, du temps où les frontières n'existaient pas, ou si peu... Jusqu'à la fermeture de la frontière chi-

noise consécutive au conflit sino-indien de 1962, le Ladakh était la plaque tournante du commerce des caravanes. Sur le marché chinois de Yarkand, Sonam Atchouk achetait soies, épices, thé, sucre et tapis du Turkestan. Du Tibet, il ramenait la laine la plus chaude du monde prélevée sur une chèvre sauvage des hauts plateaux. Celle qu'on appelle bien improprement ici : "cachemire".

Aujourd'hui, ce négoce a complètement disparu. Leh n'est plus reliée au monde extérieur que par la route stratégique qui part de Srinagar au Cachemire. C'est par cette route qu'arrivent les soldats et fonctionnaires indiens et, depuis 1974, les touristes. Ces éléments ont signifié dans l'immédiat, un accroissement notable mais désordonné du niveau de vie matériel des Ladakhis.

Les Cachemiris musulmans (80 % de la population de l'Etat du Jammou et Cachemire) ont été prompts à s'emparer des bénéfices du développement. Ce peuple de vieille tradition commerçante et lettrée oppose une concurrence déloyale aux Ladakhis, agriculteurs dont le trésor culturel est un savoir de l'âme ignoré des programmes gouvernementaux.

Des programmes qui encouragent les Ladakhis à faire de la luzerne pour soutenir un élevage devenu hautement rentable avec l'accroissement de la demande en viande. Petit à petit, l'économie de marché supplante l'ancienne autarcie. A quoi bon cultiver l'orge qui n'a aucune valeur marchande ? Chez les riches familles de Leh on s'indianise. Le thé sucré et le riz des plaines y ont rem-



REINE WEKSTEIN

Chimre, l'un des nombreux monastères bouddhistes.

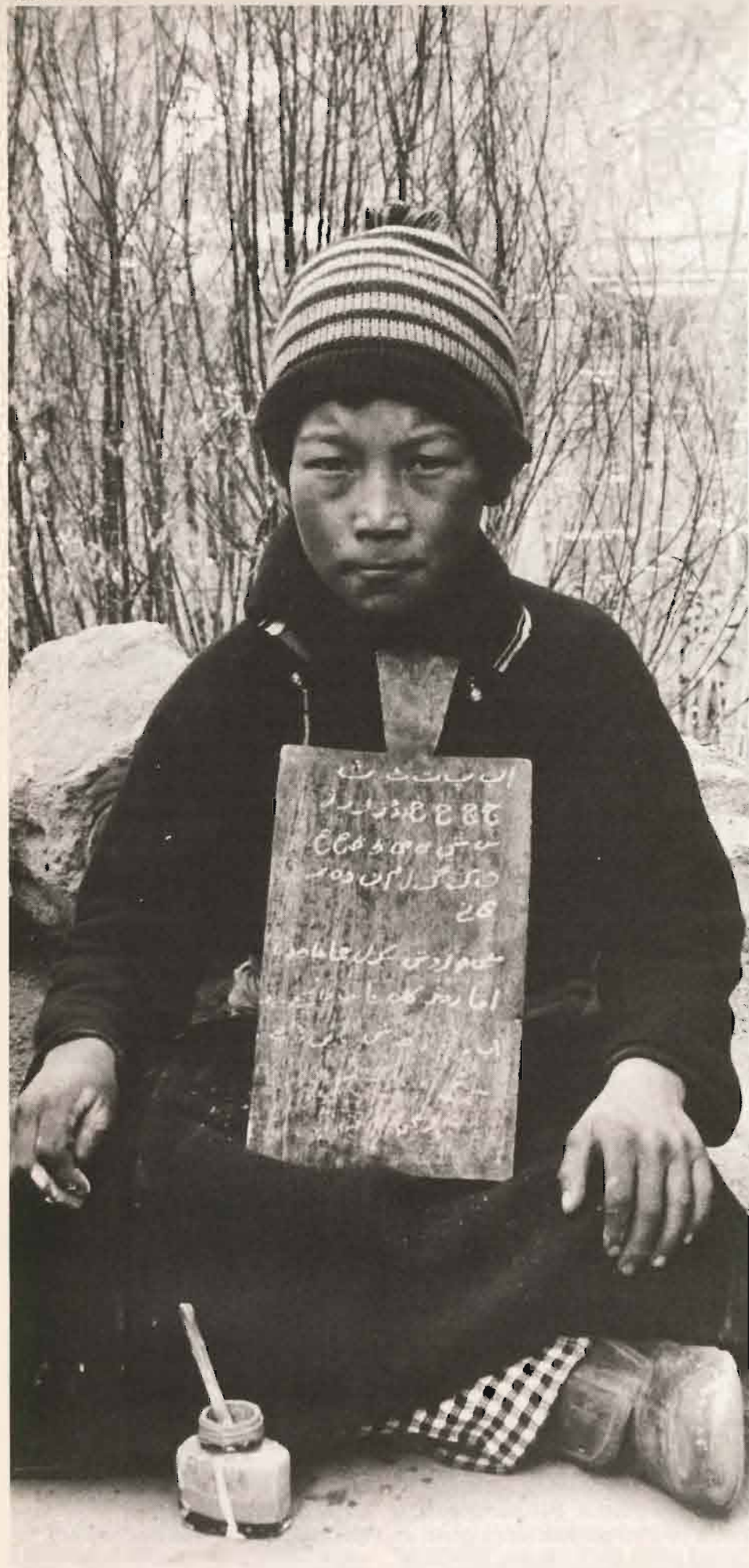
placé le nanpé, produit sur place à peu de frais. Et comme le développement a besoin d'enfants, on prêche la monogamie, facteur d'accroissement de la population.

Aujourd'hui, le village de Sankar est en pleine agitation. Une troupe théâtrale présente : "Les tribulations de Tashi Dolma, ou les multiples avantages de la monogamie". Spambo enfle sa belle robe de velours gansée d'argent, serrée d'une ceinture rose, Ama Tsering Kunze met sa belle coiffe cousue de turquoise.

Je suis tellement admirative qu'elle me la fait essayer. Cinq kilos de turquoises sur l'occiput ; je faiblis ce qui déclenche un fou rire général. Voilà ce qui arrive quand on n'est pas habituée à porter sa fortune sur la tête ! Dehors, les tribulations de Tashi Dolma ont déjà com-

mencé. Il s'agit d'une farce édifiante imaginée par les dramaturges de l'association de défense des intérêts bouddhistes de Leh. Inquiète de la progression démographique de la communauté musulmane, l'association tente d'éveiller les bouddhistes aux joies de la monogamie.

Chez Spambo, la cause est déjà entendue. Las des railleries de ses collègues musulmans, Tashi qui partageait sa femme avec ses deux frères a décidé d'en marier au moins un. Malheureusement, cette prise de conscience n'emprunte pas que des voies pacifiques. L'hiver dernier des émeutes ont eu lieu à Leh. La jeunesse bouddhiste exige une part plus équitable des bénéfices du développement ladakhi. S'estimant colonisé par l'administration et le négoce cachemiris,



A l'école bouddhiste, l'enseignement en langue ourdou écrite en caractères arabes.

le Ladakh aspire désormais au statut de territoire fédéral autonome, moyen efficace d'échapper à l'emprise culturelle, économique et politique de la majorité. Sur le terre-plein qui fait office de scène, Tashi Dolma "héroïne de la monogamie", exhorte les Ladakhis à faire plus d'enfants :

"Au Ladakh, il y a beaucoup de nouveaux emplois pour vous. Parents, songez à toutes ces filles qui ne trouvaient pas de mari autrefois. Aujourd'hui, vous pouvez les marier sans crainte, leurs enfants auront à manger !"

Au Ladakh, plus rien ne sera comme avant. Avec le fil vient le tissu. La polyandrie en recul, c'est tout un mode de vie qui disparaît.

Déjà, les monastères, lieux de culture et de tradition, ont tendance à désemplir. Plutôt que de prendre la robe lie de vin, les fils cadets préfèrent aujourd'hui prendre femme et s'engager dans l'armée indienne. Pour le meilleur et pour le pire.

Renée DAVID

Odeurs de cuisine

La Thukpa

Un plat d'hiver pour tenir jusqu'à — 30°

- 3 litres d'eau,
- 100 g d'oignons,
- 300 g de choux, de carottes, et pommes de terre,
- 500 g de chevreau ou à défaut d'agneau,
- 700 g de pâtes fraîches (nouilles).

Dans une cocotte, faire sauter le chevreau coupé en dés avec les oignons. Y ajouter les carottes coupées en rondelles, puis les pommes de terre et le chou préalablement blanchi. Saler et ajouter piment rouge, turmeric et cumin vert. Quand le mélange est au 3/4 cuit, ajouter l'eau tiède. Quand l'eau frémit, ajouter les pâtes et en fin de cuisson, quelques branches de coriandre frais ou à défaut de persil. Retirer du feu quand les pâtes sont cuites. Servir très chaud.

La Thukpa est le "plat du dimanche" des Ladakhis, qui, en général consomment peu de légumes et encore moins de viande. Leur ordinaire : le nanpé est de la farine d'orge grillée, malaxée avec du thé au beurre salé. Horriblement indigeste pour les estomacs non-initiés.

L'INDE

DANY GANDER-GOSSE



UNE MOSAÏQUE DE MINORITÉS

L'Inde, 684 millions de silhouettes faméliques au bord du Gange. Eléphants au travail et Rolls en argent massif des maharajas. Méditation transcendante et fatalisme de la religion hindoue. Démocratie de l'apathie sociale et de la misère. Les stéréotypes concernant l'Inde ne manquent pas...

En fait, si 82 % des Indiens sont hindouïstes, l'Inde avec ses 70 millions de musulmans, est le second pays d'Islam après l'Indonésie. Placée sur la route des épices et des grandes invasions, l'Inde a accueilli l'Islam des marchands arabes, des sultans afghans, puis des empereurs moghols.

Autre minorité nationale et de taille, les 120 millions d'intouchables et de tribaux ; hors castes vivant en marge de la société hindoue. Descendants des peuples indigènes rencontrés par les Indo-européens entre le XV^e et IX^e siècle avant

J.-C., ce sont eux les fameux parias dont Gandhi prit ardemment la défense au cours de la lutte pour l'indépendance. Outre qu'en Inde, tout le monde ne soit pas hindou, le pays compte une quinzaine de grandes cultures régionales ayant développé histoire, langues et arts originaux. A parcourir l'Inde, on est frappé par cette mosaïque de cultures dont le seul véritable ciment semble être le système des castes. Un système qui, à l'inverse des idées reçues, a largement contribué au développement économique et politique du pays.

Comme dans nombre de sociétés traditionnelles, la vie des hindous est fortement imprégnée de religion, rites quotidiens, fêtes, pèlerinages et stricte observance des règles de caste. Imposé progressivement à l'ensemble de la société indigène, le système des castes inscrit dans les textes sacrés, divise la société en quatre "varnas" (en sanskrit : couleurs). Au

sommet de la hiérarchie : les Brahmanes, prêtres ; puis les Kshatriyas, rois et guerriers ; les Vaishyas, commerçants et artisans ; enfin les Shoudras, paysans. Mais ce système doctrinal et abstrait, constitué dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, recouvre une réalité multiple et mouvante : celle des "jâtis", sous-castes prétendant se rattacher à l'un ou l'autre des quatre grands varnas. C'est à l'intérieur de ces compartiments étanches et strictement hiérarchisés que s'organise toute la vie sociale et professionnelle. On naît dans une caste, on y travaille, on s'y marie, on y meurt. Passer de l'une à l'autre est impossible à moins d'entraîner l'ensemble de cette caste vers une meilleure position dans la hiérarchie. Les relations entre castes, codifiées à l'extrême, obéissent à des critères de pureté rituelle, les prêtres brahmanes étant les plus "purs". Toute dérogation aux lois qui lui sont propres, entraîne l'exclusion de la jâti. Les exclus vont grossir les rangs des hors-castes : intouchables et tribus aborigènes. Souvent convertis au christianisme ou au bouddhisme, ces parias n'en sont pas moins demeurés des exclus aux yeux des hindous. Du fait, l'esprit de caste est si fort en Inde que les doctrines mêmes qui l'on rejeté, on dû pour survivre, se constituer en sociétés de "castes de ceux qui rejettent les castes". Ce fut le cas de l'islam, du christianisme et d'hérésies de l'hindouïsme telles le jaïnisme, le sikhisme et le bouddhisme.

Ils ne sont plus "intouchables" mais restent des parias

Rayés du paysage social par l'article 17 de la Constitution, 80 millions d'intouchables n'en continuent pas moins d'exister sous le nom pudique et administratif de "castes répertoriées".

Les intouchables sont considérés comme impurs dans la tradition hindoue. Ils sont tenus, de ce fait, à distance des villages et ne sont pas autorisés à l'eau du puits des hindous de caste, qu'ils risqueraient de "polluer". 65 % d'entre eux, ouvriers agricoles, sont endettés auprès des propriétaires terriens qui trouvent en eux une main-d'œuvre corvéable à merci. N'étant pas autorisés à posséder de terre, les intouchables ne sont susceptibles d'en recevoir que dans le cadre de programmes gouvernementaux. Il leur arrive d'en recevoir effectivement, mais les droits de citoyens égaux que leur garantit la Constitution, ne préservent pas les intouchables des nombreuses exactions dont ils sont victimes de la part des hindous de caste. Il n'est pas rare qu'obtenant la complicité de la police locale, ceux-ci leur retirent de force les terres distribuées. Périodiquement, la presse indienne, rapporte des cas de massacres d'intouchables ayant voulu faire respecter leurs droits.

La Constitution prévoyant des mesures de relèvement économique et social pour les intouchables, des quotas de postes leur sont réservés dans l'enseignement et l'administration. Mais l'intendance ne suit guère, et lorsqu'on sait que seulement 15 % des intouchables sont alphabétisés (32 % pour l'ensemble de l'Inde), il ne faut pas s'étonner de voir les postes réservés, pourvus par des hindous de caste s'étant procuré de faux certificats d'intouchabilité. Le système des quotas ne fait pas le poids devant le système des castes...

Le Mahatma Gandhi, père de la nation indienne, mena de grandes campagnes en faveur du relèvement de la condition des intouchables qu'il rebaptisa "harijans" (littéralement : enfants de Dieu) signifiant en cela qu'ils devaient être intégrés sans réserve à la société hindoue... Son erreur aura été de préconiser l'abolition de l'intouchabilité tout en se prononçant pour le système des castes. Les propriétaires terriens, hindous de caste, font évidemment obstacle à l'amélioration des con-

DANY GANDER-GOSSE



Moine-mendiant hindou.

ditions de vie de ceux qu'ils exploitent... Il n'est pas étonnant, de ce fait, que les rares mouvements de rébellion d'intouchables aient adopté des doctrines rejetant le système des castes, en particulier bouddhisme et christianisme. Un parcours que les populations tribales de l'Inde ont aussi largement emprunté...

Entre l'exploitation, la conversion et la rébellion

L'origine mythique des aborigènes de l'Inde, illustre à elle seule la condition qui leur a été faite par la société hindoue. Les Pouranas, recueils de textes antiques, rapportent qu'un sage hindou jeta une malédiction sur le roi Bena, coupable d'inconduite morale. Alors, l'infortuné roi vit sortir de ses bras, les ancêtres des différentes tribus d'Adivasis (nom sanskrit désignant les aborigènes)... Les Adivasis, bien que présents sur l'ensemble du territoire, vivent surtout dans l'est et le nord-est du pays. Repoussés vers des régions inhospitalières par les populations indo-européennes, ils ont continué de pratiquer chasse et cueillette partout où ils le purent. Ailleurs, ils furent contraints de se sédentariser. Aujourd'hui, 90 % d'entre eux pratiquent l'agriculture et sont encouragés par les pouvoirs publics à abandonner la culture sur brûlis qui endommage la couverture forestière. Cette sédentarisation n'a pas été sans altérer leur mode de vie, habitués qu'ils étaient à se déplacer dès que la terre s'épuisait.

Sédentarisés, ils ont été aussi expropriés. Sous l'administration coloniale, des tribus vivant dans des régions au sous-sol riche en minéraux ont été transplantées. L'Inde indépendante ne leur a pas réservé un meilleur sort puisqu'entre 1947 et 1961, 15000 familles ont vu leur territoire passer de 240000 km² à 32000 km². Le développement industriel dans les régions tribales notamment au Chot Nagpur (Bihar), celui des communications et du contrôle administratif ont ouvert la voie de l'hindouïsation des Adivasis. Utilisée comme moyen de contrôle social, la conversion à l'hindouïsme est cependant très concurrencée par la présence de nombreuses missions chrétiennes en territoires tribaux.

En dépit de ses indéniables aspects déculturants, le christianisme offre un moyen de promotion sociale plus efficace que

la difficile intégration au système des castes hindou. Les écoles des missions chrétiennes attirent les Adivasis qui trouvent là, une possibilité d'échapper à terme à l'exploitation dont ils sont victimes de la part des hindous de caste. Conscients du danger, les mouvements prosélytes hindous ne se privent pas de faire remarquer que le christianisme est un relent de la présence coloniale. Trois Etats comptant de fortes minorités tribales tels l'Orissa, l'Arunachal Pradesh et le Madhya Pradesh, ont déjà adopté des lois limitant le champ d'action des missions chrétiennes. La situation politique dans le nord-est du pays, illustre bien la méfiance dans laquelle les pouvoirs publics tiennent les tribaux convertis au christianisme. Sorte de "far-west" indien riche en ressources naturelles, la région est traitée depuis l'administration anglaise comme une réserve de matières premières (pétrole, bois, minerais). Elle est ainsi devenue une véritable colonie de l'intérieur sans infrastructure industrielle. De plus, les guerres successives avec le Pakistan ont provoqué l'afflux de millions de réfugiés du Bengale Oriental (ex-Pakistan oriental devenu aujourd'hui Bangladesh) qui ont fini en certains endroits par noyer les populations indigènes. Certaines tribus converties pour une bonne part au christianisme, se sont révoltées. Dans le petit Etat du Tripura, elles ne comptaient plus que pour 30 % de la population après l'arrivée des réfugiés. Plutôt que de reconnaître ses responsabilités, le gouvernement fédéral a choisi de désigner les missions chrétiennes à la vindicte du pays, faisant d'elles le nerf de la guérilla sécessionniste. Il est vrai que toute agitation dans ce nord-est frontalier de la Chine, de la Birmanie et du Bangladesh, pourrait prendre un tour dramatique en cas de sécession.

C'est cette même "paranoïa des frontières" qui encore aujourd'hui pèse sur les relations entre hindous et musulmans que séparent le souvenir des atrocités qui ont suivi en 1947, la partition des Indes anglaises.

Des splendeurs mogholes au traumatisme de la partition

L'Islam de l'Inde du Nord et du Deccan remonte aux invasions turques et afghanes du XI^e siècle. Guerres de conquête et guerre sainte confondues eurent pour résultat la création d'une civilisation indo-musulmane dont l'âge d'or commence au XVI^e siècle avec l'empire moghol. Poésie, art de la miniature, architecture s'épanouissent, patronnés par les grands

QUELQUES CHIFFRES

Superficie : 3 287 782 km².

Population : 684 millions (1981).

Capitale : New-Delhi.

Villes principales : Bombay, Calcutta, Madras, Lucknow, Patna, Hyderabad, Ahmedabad, Cochin, Bhopal, Bangalore, Bhubaneshwar.

Langues : Les deux langues officielles de l'Union Indienne sont le hindi, compris par près de 40 % de la population, et l'anglais par 4 %.

Les langues officielles des Etats sont au nombre de 15.

L'Etat indien : L'Union Indienne est une fédération, membre du Commonwealth. Indépendante depuis 1947, elle compte 22 Etats et 9 territoires de l'Union.

Vie politique : L'Inde est une démocratie parlementaire. Le parlement central comprend une chambre basse, le Lokh Sabha (520 membres élus au suffrage universel) et le Rajya Sabha (240 membres désignés par les assemblées des Etats, dont 12 nommés par le Président).

La vie politique est dominée par le Parti du Congrès, dont fait partie l'actuel premier ministre, Mme Gandhi.

Le Congrès est aussi au pouvoir dans tous les Etats de

l'Union, hormis le Tamil Nadu, le Kerala, le Tripura et le Bengale Occidental, dominés par des coalitions de gauche ayant à leur tête le Parti communiste marxiste.

Chaque Etat possède un gouverneur, nommé par le Président de l'Union, un gouvernement et un parlement.

Revenu annuel moyen par habitant : 450 F (1978-79).

Espérance moyenne de vie en 1981 : 54 ans.

Economie : Produit national brut : 856 000 000 roupies. (1978-79, 1 Rs = 60 cts). 75 % des Indiens vivent de la terre. 50 % du P.N.B. provient des activités agricoles contre 16 % pour l'industrie.

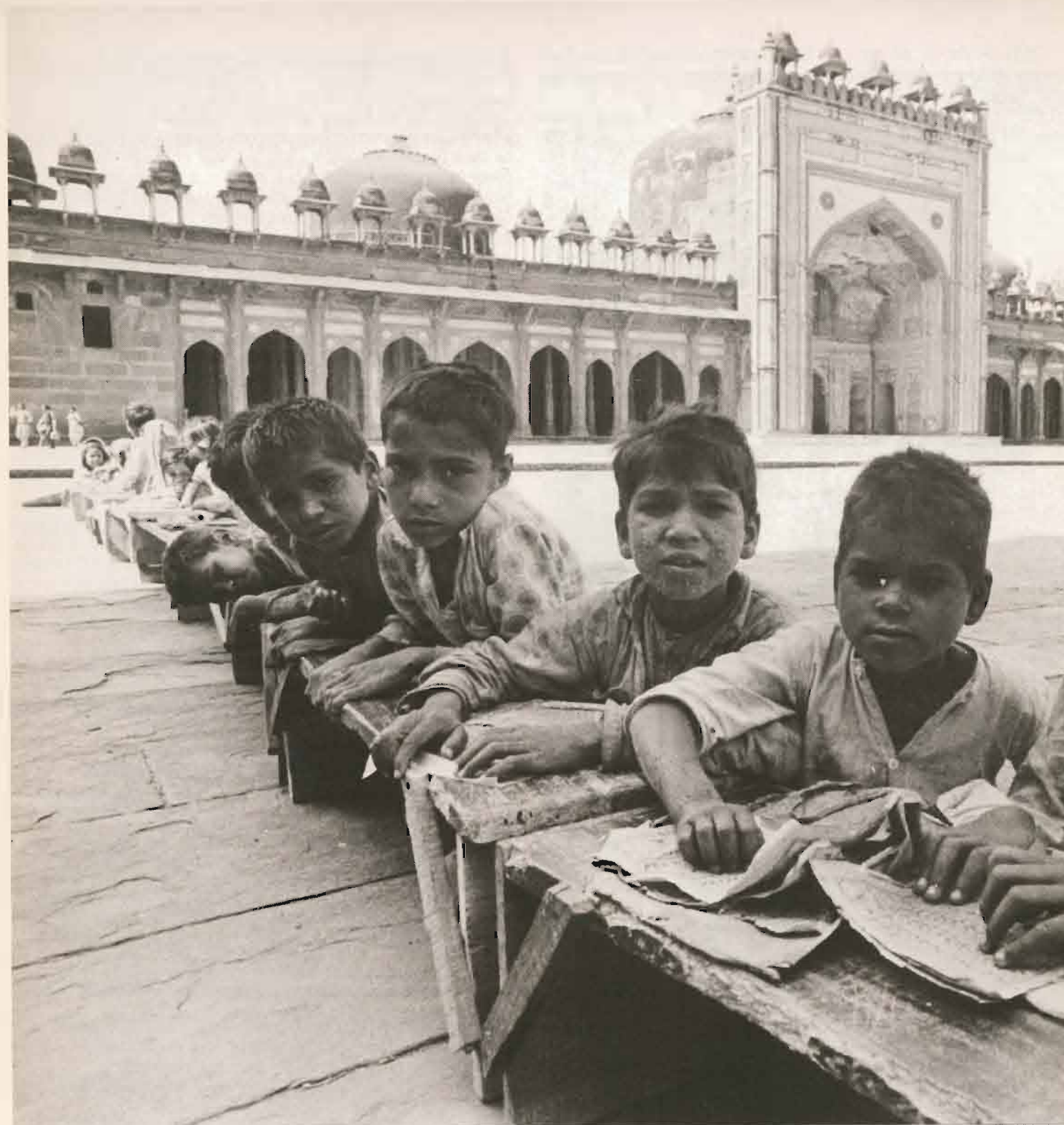
Production de céréales : 131 millions de tonnes (1978-79) soit 192 kg/hab. contre 305 pour la Chine.

L'Inde : 9^e puissance industrielle du monde. 10 % de la population active engagée dans l'industrie.

Taux d'alphabétisation : 34,45 % (1977-78).

Religions : Hindouïsme : 82,72 % de la population. Islam : 11,2 %. Chrétiens : 2,6 %. Sikhs : 1,89 %. Bouddhistes : 0,71 %. Jaïns : 0,48 %. Autres : 0,40 %.

Consommation de pétrole : 22 millions de tonnes annuelles soit 30 fois moins que le Japon et autant que le Danemark.



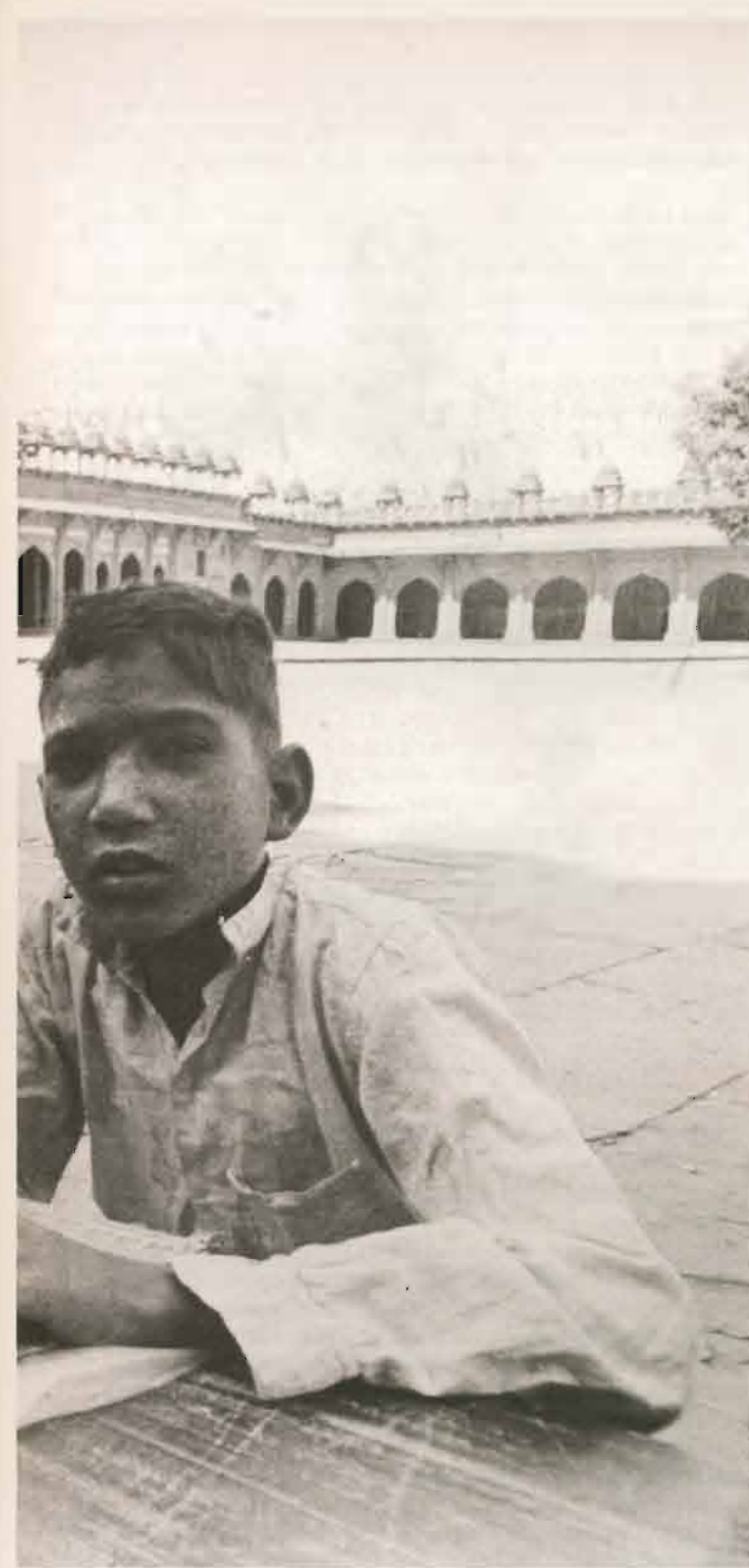
empereurs tels Akbar, Shah Jahan et Aureng Zeb. Minée par des luttes intestines, cette civilisation entre en décadence dès le XVIII^e siècle, puis connaîtra le coup de grâce avec la colonisation anglaise.

Désireuse de s'appuyer sur les élites existantes, l'administration coloniale, conserve les structures administratives locales léguées par les vaincus. L'ourdou, forme persanisée et arabisée de l'hindoustani, autrefois langue de cour, continue d'être utilisée par les fonctionnaires musulmans.

De son côté, l'élite hindoue, en particulier les brahmanes, cherche à profiter des retombées économiques et culturelles de la présence coloniale. Elle envoie volontiers ses enfants dans les "boarding schools" où ceux-ci font l'apprentissage de techniques et d'idées venues d'Occident. Dans l'ensemble l'élite musulmane répugne à faire de même. Ces lettrés et féo-

daux, traumatisés par la défaite moghole, se replient sur eux-mêmes, envoient leurs fils dans les Madrassas. Le développement du nationalisme indien, fortement imprégné de libéralisme anglais et de glorification du passé hindou, finira par avoir raison de la coexistence pacifique entre hindous et musulmans.

Inquiet des progrès du mouvement nationaliste, le pouvoir colonial joue abondamment de la rivalité entre hindous et musulmans, et même une personnalité telle que Gandhi ne parviendra pas à obtenir l'union des deux communautés dans la lutte de libération nationale. Le leader musulman, Mohammed Ali Jinnah, réclame la création d'un Etat musulman séparé, le Pakistan, ou les siens n'auront pas à craindre la loi de la majorité hindoue. C'est la Partition de 1947, au cours de laquelle hindous et musulmans s'entre-massacrèrent sur les



frontières indo-pakistanaïses du Penjab et du Bengale. A présent, l'Inde compte plus de 70 millions de musulmans, parents pauvres d'un pays resté profondément marqué par ce drame. Privée d'une bonne part de son élite partie s'établir au Pakistan, soupçonnée de loyauté envers l'Etat ennemi, cette communauté vit une véritable crise d'identité. Impuissante à participer pleinement à la vie économique et politique de son pays, elle se réfugie volontiers dans une sorte de narcissisme où se mêlent apitoiement sur soi-même et franche mégalomanie. Ses leaders politiques sont pour la plupart des oulémas, chefs religieux traditionalistes dont l'action revient à entraver le développement économique et social de leurs ouailles.

Plus défavorisée que la majorité hindoue, la population musulmane a enregistré un taux de croissance de 30,7 %

15 000 FRANÇAIS DANS LES ANCIENS COMPTOIRS DE L'INDE...

Pondichéry, Chandernagor, Yanaon, Karikal et Mahé, résonnent encore dans les mémoires de la vieille génération. Lambeaux de l'empire français des Indes cédé aux Anglais en 1783, les anciens comptoirs (hormis Chandernagor qui a été intégré au Bengale en 1952) forment aujourd'hui un territoire de l'Inde sous administration fédérale.

600 000 habitants y vivent dont 15 000 Français concentrés dans la capitale, Pondichéry. Ils furent 8 000 en 1963 à exercer leur droit d'option pour la nationalité française garanti par le traité de cession. Inquiets pour leur sort en cette période faste du nationalisme indien, ces Français et leur descendance ont à présent tout lieu de se féliciter. Les hommes s'engagent pour 15 ans dans l'armée française, puis rentrent au pays dotés d'une pension qui, convertie en roupies, leur procure un pouvoir d'achat considérable. Les Français de Pondy (pour les intimes), jouissent en outre de nos prestations sociales et du système fiscal favorisant la natalité. Or, les familles françaises comptent en moyenne cinq enfants. Autre séquelle de la présence coloniale, le lycée français qui accueille la fine fleur de la société pondichéryenne : fils et filles de militaires et fonctionnaires français. Quelques écoles indiennes et instituts catholiques continuent de prodiguer un enseignement primaire français. De son côté, l'Ecole Française d'Extrême-Orient abrite deux-trois chercheurs venus fouiller le passé poétique et archéologique de l'Inde dravienne.

Mais la curiosité la plus curieuse de Pondy est sans nul doute l'Ashram d'Aurbindo, institution religieuse d'inspiration hindoue, à l'origine d'Auroville, ville utopique à jamais inachevée. Grand propriétaire foncier, entreprise industrielle florissante, grâce aux nombreux dons internationaux, l'Ashram est très critiqué par la population indienne qui voit d'un mauvais œil ce Gotha de l'Occident hindouïsant qui prétend apporter la bonne parole en cette terre hindoue depuis plus de 3 000 ans.

Ici, personne ne souhaite que le territoire de Pondichéry soit absorbé par les Etats où il forme enclave. Ni les Indiens qui jouissent d'un régime fiscal et de salaires plus avantageux, ni les Français qui craignent l'administration régionale plus chauvine que les agents fédéraux, ni les ashramites qui n'aiment pas qu'on mette le nez dans leurs affaires. C'est dire que lorsque le gouvernement fédéral fit mine, en 1978, de supprimer le territoire de Pondy, on assista à un phénomène sans précédent. Toutes les petites chapelles de Pondy se mirent à prier de concert pour qu'il n'en fût pas ainsi. Au bout de quelques émeutes, elles furent exaucées.

contre 23,7 % pour les hindous entre 1961 et 1971. D'où l'agitation de la "menace démographique musulmane" de la part des groupements extrémistes hindous. Provoqués par des incidents mineurs tels la présence d'un porc à proximité d'une mosquée, les affrontements entre hindous et musulmans font chaque année des centaines de morts. Ils sont avant tout l'expression d'une rupture de communication entre l'Etat et cette minorité.

A la misère économique et politique de l'Islam indien, s'ajoute aussi une misère culturelle. La relève littéraire, contrariée par la fuite des intellectuels, s'est aussi trouvée entravée par le sort fait à l'ourdou dans l'Inde indépendante. Cette langue qui connut son heure de gloire sous l'empire moghol, devint signe de ralliement pour la création du Pakistan dont elle est aujourd'hui la langue officielle. On imagine



combien cette accumulation de symboles a pu desservir l'ourdou en terre indienne. Aucune des écoles publiques du Bihar et de l'Uttar Pradesh, où l'ourdou a vu le jour, ne dispense son enseignement dans cette langue maternelle de dizaines de millions d'enfants. Les Etats de l'Union étant souverains en matière de législation sur l'enseignement, le pouvoir fédéral ne peut avoir qu'une voix consultative.

De fait, le dialogue est difficile entre le Centre et les Etats, et

ce n'est pas un hasard si la "règle présidentielle" qui donne les pleins pouvoirs au gouvernement central a été imposée une cinquantaine de fois dans les Etats depuis l'indépendance...

Nordistes contre sudistes : la poigne du fédéralisme indien

Etat avant d'être nation, l'Inde a vu se développer de nombreux mouvements régionalistes. Comme ailleurs, ils ont eu leurs cortèges de boucs-émissaires, d'opportunistes prompts à bâtir fortunes politiques et fortunes tout court. Ils sont aussi et surtout d'authentiques nationalismes régionaux agissant comme contrepoids d'une politique fédérale à poigne.

Leur histoire remonte aux temps coloniaux, alors que les frontières des Etats coupaient à travers castes et groupes linguistiques. En même temps qu'elle patronne les vieilles élites féodales, l'administration anglaise contribue à en créer de nouvelles. Les propriétaires terriens, enrichis par les cultures commerciales commencent à contester le pouvoir de ces vieilles élites : brahmanes lettrés et notables musulmans héritiers de la tradition moghole.

Cette contestation prend la forme de puissantes mobilisations linguistiques qui serviront de point d'appui au mouvement nationaliste. Celui-ci puise dans les abondantes littératures régionales, la vigueur des thèmes historiques qui procurent le respect de soi aux peuples opprimés. Toutes les dynasties hindoues ayant repoussé l'envahisseur musulman, sont mises à contribution. Shivaji au Maharashtra, Lachit en Assam, Rana Pratap au Rajasthan. C'est en langues régionales que sont écrits les pamphlets anti-britanniques qui circulent sous le manteau. En langues régionales que sont jouées les pièces interdites. A cet égard, la contribution de la culture bengalie à l'éclosion du mouvement nationaliste, fait encore aujourd'hui l'orgueil du Bengale.

Cette lune de miel entre le mouvement nationaliste et les mouvements régionalistes s'achèvera avec l'indépendance lorsque l'Etat indien, traumatisé par la Partition, se constitue en

fédération fortement centralisée. Il faut attendre 1956 pour que, sous la pression des mouvements linguistiques, le pouvoir central consente à la réorganisation linguistique des Etats.

Plus tard, la résistance ou centralisme de l'Etat indien, prendra la forme d'une croisade contre le hindi proposé par la Constitution au statut de seule langue officielle. Parlée par 240 millions d'habitants (40 % de la population totale) concentrée dans les Etats peuplés de la plaine gangétique, cette langue symbolise à elle seule "l'impérialisme politique et culturel" de cette région, qui fournit à l'Inde l'essentiel de sa classe politique. C'est de l'Etat du Tamil Nadou, avant-poste de la culture dravidienne(1) qu'est venue l'opposition la plus farouche au hindi.

Au Tamil Nadou, l'ennemi principal est le brahmane, héritier de la tradition sanskrite qui subjuga la culture du sud de l'Inde et principal bénéficiaire de la manne coloniale. Il a donc fourni une cible de choix au mouvement régionaliste tamoul animé par les hautes castes non-brahmanes. Thème de mobilisation : le hindi, langue du nord, "fille aînée du sanskrit" a partie liée avec les brahmanes. Pour éliminer l'un, éliminer l'autre. Sous le couvert honorable d'un mouvement strictement linguistique, le régionalisme tamoul obtint, après les graves émeutes de Madras en 1966, que l'anglais soit maintenu au statut de langue officielle associée.

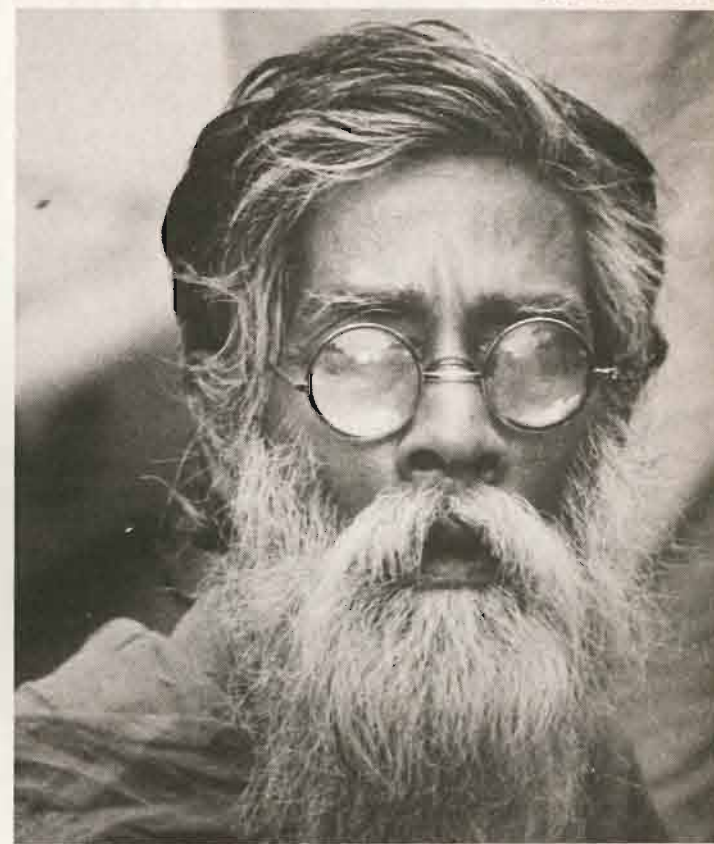
Car si l'anglais est indubitablement un legs colonial, il est aussi un moyen de chantage à l'intégrité de l'Union Indienne pour les Etats linguistiques. Plutôt l'anglais qui met tout le monde sur un pied d'égalité que le hindi, langue de la plus grosse minorité linguistique de l'Inde mais d'une minorité quand même... Malgré les efforts de promotion du hindi dans l'appareil administratif fédéral, la connaissance de l'anglais demeure indispensable au passage des concours. De même, cette langue continue d'être la langue du commerce national, des professions libérales et des 3^e cycles de l'enseignement supérieur.

Ce pouvoir de marchandage des mouvements régionalistes a permis jusqu'à présent, à l'Inde de conserver son intégrité territoriale. Une performance au regard de sa diversité culturelle et un signe de bonne santé démocratique. En outre, les mouvements régionalistes ont permis d'incorporer de nouvelles sections de la population à la vie politique. Ainsi, c'est toute une paysannerie qui a pu faire l'apprentissage d'une solidarité linguistique qui tout en exploitant les solidarités traditionnelles de caste, contribue à terme à les dépasser. En ce sens, on peut dire que le développement politique du pays doit beaucoup aux mouvements régionalistes. Même si, pour ne citer que lui, le mouvement tamoul a depuis longtemps cessé de professer le progressisme des luttes de libération. Installé au pouvoir, au Tamil Nadou, ce mouvement devenu parti, a chaussé des pantoufles et fait dans le chauvinisme bon teint.

Une anecdote pour finir. Un professeur de l'Université de Madras qui m'instruisait de la lutte anti-brahmane au IV^e siècle, m'emmena un jour en visite chez M. Karunanidhi, le leader du DMK, parti régionaliste tamoul. Karunanidhi, prétendait qu'il ne connaissait pas l'anglais, compliquant ainsi un entretien qui se limita bientôt à la communication de brochures de propagande dont certaines contenaient d'horribles poèmes signés de sa plume et traduits en... anglais. Puis, il me fit poser avec lui pour le photographe. Sa marotte. Le régionalisme au pouvoir, ressemblait étrangement au pouvoir.

Renée DAVID

(1) L'aire culturelle dravidienne s'étend sur les quatre grands Etats de l'Inde méridionale : le Tamil Nadou, le Kerala, l'Andhra Pradesh et le Karnataka. Le fait que sa tradition remonte à une période antérieure à la sanskritisation, a été volontairement mis en avant par le régionalisme tamoul.



BIBLIOGRAPHIE : INDE

L'HINDOUISE : ANTHOLOGIE D'UNE CIVILISATION, par Madeleine BIARDEAU - Champs - Flammarion - 1981.

Une excellente introduction à la vision de l'homme spécifiquement hindoue. Une vision qui conditionne encore de nos jours, la vie économique et politique de l'Inde.

L'INDE AU XX^e SIECLE, par Jacques POUCHEPADAS - Presses Universitaires de France - 1975.

Exposition claire et nuancée de la colonisation britannique de l'Inde, de la lutte pour l'indépendance et de l'Inde d'après 1947.

LES ABORIGENES DE L'INDE, par Gérard BUSQUET et Christian DELACAMPAGNE - Arthaud - 1980.

Comment vivent les 40 millions de tribaux, habitants originels de l'Inde. Un réquisitoire contre l'exploitation et la déculturation dont ils sont victimes.

L'INDE : AU-DELA DU MYTHE ET DU MENSONGE, par Raj et Renée ISARD - Seuil - 1979.

Une approche néo-gandhienne de la vie économique et politique de l'Inde contemporaine.

HOMO HIERARCHICUS - LE SYSTEME DES CASTES ET SES IMPLICATIONS, par Louis DUMONT - Gallimard, collection TEL - 1979.

L'apport théorique le plus riche à l'étude des castes de l'Inde. Une méditation sur les structures sociales inégalitaires qui éclaire d'un jour nouveau, nos propres sociétés égalitaires et en particulier le phénomène raciste.

GANDHI, par Robert PAYNE - Collection Histoire Immédiate au Seuil. Une biographie palpitante du père de la Nation Indienne.

DISCOGRAPHIE : INDE

THE GENIUS OF VILAYAT KHAN - La Voix de son Maître - Importation indienne.

Le joueur de sitar le plus en vue de la tradition musicale musulmane de l'Inde.

LOWER CASTE RELIGIOUS MUSIC FROM INDIA - Lyrichord - Importation U.S.A.

La musique religieuse des marginaux de l'hindouïsme.

AN ANTHOLOGY OF NORTH INDIAN CLASSICAL MUSIC - Vol. 1 - Le Chant du Monde.

Une excellente anthologie de plusieurs styles de chant classique du nord de l'Inde : le Thumri, le Khyal et le Drupad.

VEENA, par BALACHANDAR - La Voix de son Maître - Importation Inde.

Le meilleur joueur de veena, instrument le plus populaire de la musique du sud de l'Inde, dite carnatique.



Les plus récentes recherches scientifiques le confirment : les échecs scolaires ne sont pas inscrits dans les chromosomes mais dans la société.

DOUÉ? PAS DOUÉ ?

En cette période de rentrée scolaire que d'enfants, que de familles, sont confrontés à une situation d'échec ! Redoublement, affectation à une filière contraire au choix exprimé, envoi dans une classe plus ou moins "parallèle" qui ne débouche sur rien, tel est le lot commun dans un système scolaire dont le seul véritable objectif devrait être l'épanouissement de tous, mais qui a, peu à peu, été transformé en une gigantesque machine à sélectionner les "élites". Le maître mot est devenu celui de "sélection" ; pour l'immense majorité, le mot doit se prononcer "élimination", c'est-à-dire mise au rebut. Au lieu d'aider tous les jeunes à découvrir des horizons toujours plus larges, l'enseignement contribue à une fermeture, à une orientation vers des impasses (parfois confortables) et à l'acceptation d'un destin bloqué. Mis hors du circuit par le mécanisme de sélection-élimination, au nom de leurs insuffisantes "capacités", que de jeunes admettent ce rejet et deviennent les proies consentantes des faiseurs de troupeau ! Car simultanément, par mille canaux, l'idée est peu à peu diffusée, imposée, que ces échecs sont une fatalité, que chacun a été doté par la nature de certaines

aptitudes intellectuelles, et que personne n'y peut rien : la hiérarchie sociale ne serait que le reflet de l'inégalité des dons. Il s'est trouvé des scientifiques pour développer ces idées et même pour désigner le mécanisme social de différenciation par un mot savant : méritocratie. En France un pédo-psychiatre, bien connu des auditeurs de la radio, a eu, du moins, le mérite de présenter une telle théorie sans trop l'envelopper. A la question : "Pourquoi y a-t-il si peu d'enfants d'ouvriers à l'Université ?", il répond : "Il est naturel que dans une classe sociale où la moyenne des quotients intellectuels est inférieur à 100, le nombre d'enfants répondant aux exigences de l'Université soit relativement peu élevé... Le caractère héréditaire des facultés intellectuelles joue son rôle(1)...". Selon cet auteur, non seulement la nature serait la cause de l'inégalité des chances face à l'école, mais aussi elle justifierait la transmission du statut social de génération en génération. Puisque l'"hérédité" est invoquée, il est nécessaire que les scientifiques concernés, les généticiens, interviennent dans le débat pour exprimer la véritable leçon de leur discipline. Ils sont malheureuse-

ment peu nombreux à le faire, car le débat public n'attire guère les chercheurs, plus à l'aise dans leurs laboratoires ou leurs bibliothèques ; mais, lorsqu'ils le font, ils sont unanimes à s'élever contre une interprétation aussi déformée du résultat de leurs réflexions et de leurs observations.

LA FORTUNE ET LA COULEUR DE LA PEAU SONT EGALEMENT "HERITABLES"

Peu de mots sont employés avec autant de risques de contre-sens, ou, pire encore, de non-sens, que ceux qui concernent le concept d'hérédité. Est "héréditaire" ce qui est transmissible des parents aux enfants, mais cette transmission peut s'opérer dans de nombreux domaines : la fortune, la langue, la religion, sont transmissibles tout comme la couleur de la peau ou la texture des cheveux. Il est donc important de préciser à quelle sorte de transmission l'on se réfère. Pendant longtemps, se fiant à une évi-

dence trompeuse, on a admis que la transmission biologique concernait les "caractères" manifestés par les individus : l'enfant semble ainsi doté, dans tous les domaines, de caractéristiques voisines de la moyenne arithmétique des caractères de ses parents. Cependant ce processus entraîne inévitablement un resserrement de la répartition des individus ; peu à peu, si les choses se passaient ainsi, toute population deviendrait homogène, ce que l'observation dément. Ce "paradoxe du maintien de la diversité" semblait sans issue, lorsque la redécouverte, au début du XX^e siècle, de la théorie de Mendel a permis de poser les problèmes en des termes nouveaux.

Mendel nous a appris que les parents ne transmettent pas à leurs enfants les diverses caractéristiques, ils transmettent, par moitié, les facteurs (nous disons maintenant les **gènes**) qui gouvernent ces caractéristiques. Cela change tout, car l'enfant n'est plus la "moyenne de ses parents", ce qui n'a pas de sens, mais un être nouveau et, dans une grande mesure, imprévisible. Prenons l'exemple du système sanguin bien connu A B O et imaginons un couple où lui a le "groupe A", car il possède un gène A et un gène O, et elle le "groupe B", avec un gène B et un gène O ; leur enfant peut être : — soit AO, comme son père, — soit BO, comme sa mère, — soit AB, il cumule les caractéristiques de ses parents, — soit OO, il ne ressemble à aucun de ses parents. Le caractère en question est rigoureusement génétique, la correspondance entre gènes possédés et caractère manifesté est particulièrement simple ; et pourtant le lien entre l'enfant et ses parents est bien difficile à préciser. Pour ces caractères complexes qui mettent en jeu non plus une paire de gènes mais plusieurs dizaines de paires et qui,

surtout, résultent de l'interaction de l'effet de ces gènes et de l'apport du milieu, l'analyse du lien entre enfant et parents pose vite des problèmes inextricables. Pour avancer, les généticiens ont imaginé divers concepts auxquels, malgré la diversité de leurs définitions, ils ont donné une même désignation : l'"hérédité". Le plus souvent, ce terme désigne un paramètre qui mesure, dans une population donnée, la ressemblance observée entre les parents et les enfants. On admet souvent, par exemple, que l'hérédité du quotient intellectuel est de 80 % ; cela signifie qu'en moyenne les enfants dont le père et la mère ont tous deux un QI de 110 (soit 10 points de plus que la moyenne) ont un QI de 108 (soit 8 points de plus que la moyenne) ; si les parents ont tous deux un QI de 90, les enfants ont en moyenne un QI de 92, etc. Naturellement cette mesure ne donne aucune indication sur les causes de cette ressemblance (est-elle due aux gènes que parents et enfants ont en commun ou aux conditions de vie qu'ils partagent ?). On peut imaginer les caractères strictement gouvernés par les gènes et dont pourtant l'hérédité (au sens ressemblance) est presque nulle — ainsi les maladies dues à des gènes récessifs rares —, et réciproquement des caractères sans lien avec le patrimoine génétique et dont l'hérédité est élevée — ainsi le niveau de vie. Il faut toute l'ignorance en génétique de certains psychologues (heureusement fort rares, mais dont certains ont su, hélas ! se faire entendre) pour interpréter cette mesure de ressemblance comme une estimation de la "part due aux facteurs génétiques". Dans l'ouvrage que nous avons déjà cité "la part de l'hérédité dans l'intelligence est d'environ 80 % ; par soustraction la part de l'environnement est ce qui reste, c'est-à-dire 20 %(2). Des phrases semblables ont été si souvent répétées et imprimées qu'elles passent pour des vérités premières, alors qu'elles ne sont que des non-sens. Aucun généticien n'accepterait de cautionner une telle affirmation ; non parce qu'elle concerne l'intelligence humaine, mais parce qu'elle révèle une incompréhension totale des termes utilisés. La recherche de "parts", la part de gènes d'un côté, la part du milieu, de l'autre, ne peut avoir de sens que si gènes et milieu ajoutent leurs effets, ce qui n'est bien évidemment pas le cas pour une caractéristique aussi complexe que l'activité intellectuelle, résultat de multiples interactions. Au delà de ces affirmations qui cherchent à se parer des couleurs de la science, il est nécessaire de discerner le véritable objectif : en fait, il s'agit de diffuser l'idée que l'intelligence "est une

donnée de la nature", que ses diverses formes s'imposent à chacun comme une fatalité et que la société doit tenir compte de la hiérarchie naturelle des aptitudes innées ; c'est toute l'idéologie des "dons" qui est ici en cause. Le vrai problème est donc de préciser dans quelle mesure l'intelligence est déterminée définitivement par le patrimoine génétique reçu lors de la conception, dans quelle mesure elle se modèle au contraire progressivement en fonction de l'aventure vécue par chacun.

CHAQUE ENFANT EST UN ETRE NOUVEAU ET, DANS UNE GRANDE MESURE, IMPREVISIBLE

Pour répondre à cette question la meilleure information est fournie par l'observation d'enfants nés dans un milieu et élevés dans un autre. Etrangement cette recherche, dont le principe a été énoncé dès le début de ce siècle, n'avait jamais encore été réalisée ; elle vient de l'être par une équipe de l'Institut National de la Recherche Médicale, animée par Michel Schiff. Les résultats détaillés, ainsi que la discussion de la méthodologie employée, sont présentés dans un récent "Cahier" de l'INED(3) où tous les enseignants trouveront une riche matière à réflexions. La revue **Psychologie** a publié en décembre 1980 un article de M. Schiff qui tire les conséquences de cette longue étude. Son titre répond à notre interrogation : "L'échec scolaire n'est pas inscrit dans les chromosomes !" (4)

Poursuivie pendant neuf ans, cette enquête s'est efforcée de décrire le parcours scolaire d'enfants nés dans un milieu social très défavorisé et adoptés, vers l'âge de quatre mois, par des familles appartenant à une catégorie sociale favorisée. Les exigences méthodologiques posées a priori étaient rigoureuses, ce qui a réduit à 35 le nombre d'enfants adoptés observés ; leurs résultats scolaires ont été comparés à ceux de leurs 39 frères ou sœurs élevés dans leur famille naturelle, ainsi qu'aux résultats moyens constatés, dans les diverses catégories socio-professionnelles. Les conclusions de cette observation sont remarquablement nettes : les 35 enfants adoptés ont, dans leur ensemble, des résultats pratiquement identiques à la moyenne de la catégorie sociale supérieure, celle où ils ont été élevés ; leurs performances sont très au-dessus de celles de leurs frères et sœurs élevés dans la catégorie inférieure. Retenons quelques chiffres : à l'âge de 10 ans, 5 de ces 35 enfants adoptés avaient connu divers échecs scolaires (redoublements), mais seule une paire de

jumeaux, qui avaient souffert d'une naissance difficile, avait subi un échec grave (affectation à une "classe parallèle"); parmi leurs 39 frères et sœurs élevés par leurs familles biologiques, on a trouvé 24 enfants en situation d'échec, dont 12 d'échec grave.

Comment ne pas prendre au sérieux de tels résultats ? Ils signifient en clair que l'accès à notre société est en pratique refusé à près du tiers des enfants des classes défavorisées, non pas en raison d'une infériorité biologique devant laquelle nous devrions nous incliner, mais en raison de l'environnement dans lequel ils sont plongés. Et l'école est l'instrument de ce barrage.

Il ne s'agit pas là d'une déclaration démagogique, mais la constatation d'un fait. Il donne une mesure de l'effort à réaliser pour aboutir à une réelle égalisation des chances.

Les résultats aux classiques "tests d'intelligence" confirment les indications fournies par les taux d'échec scolaire. Reproduisons les moyennes observées tout en restant conscient de l'imprécision de leur signification. La moyenne des QI des 35 enfants adoptés est de 108,7, celle de leurs frères et sœurs élevés par leurs familles, de 94,6. On peut rappeler que l'enquête menée par l'Institut National d'Etudes Démographiques sur plus de 100 000 enfants d'âge scolaire a trouvé des moyennes de QI égales à 108,9 chez les enfants de "cadres" et de 94,8 chez les enfants d'"ouvriers peu qualifiés". La coïncidence quasi-parfaite ne doit pas faire illusion; elle permet cependant de conclure que les enfants observés par l'INSERM ont un QI pratiquement égal à celui des enfants de la catégorie sociale dans laquelle ils ont été élevés, et très supérieur à celui des enfants de la catégorie sociale à laquelle ils appartenaient à leur naissance.

35 ENFANTS ADOPTES ET LEURS 39 FRERES ET SOEURS

Certes les effectifs observés sont faibles, mais compte tenu des précautions méthodologiques, la leçon à tirer est claire : l'hérédité sociale, c'est-à-dire la transmission du statut social de parents à enfants, de la réussite ou de l'échec, a pour support essentiel le milieu; celui-ci a un effet assez puissant pour occulter les éventuelles conséquences de différences génétiques.

Mais l'on peut, avec Michel Schiff, poursuivre la réflexion et prendre conscience, à partir de ces données, de l'effroyable gaspillage d'intelligence qu'entraînent les échecs auxquels conduit notre actuel système scolaire.

Se basant sur les statistiques de l'INSEE et du ministère de l'Education Nationale, on peut constater que la sélection par l'échec frappe très différemment selon les classes sociales :

— 2 % des enfants de cadres supérieurs ne peuvent entrer dans une classe de 6^e normale, mais pour les enfants d'ouvriers non qualifiés cette proportion atteint 34 %,

— 50 % des premiers n'entrent pas en classe de seconde C, 96 % des seconds, — 54 % des premiers n'entrent pas à l'Université, 96 % des seconds.

"Bien sûr, répondrait le pédo-psychiatre déjà cité, cela prouve que les seconds ont des capacités intellectuelles innées moins favorables que les premiers."

Les observations de l'INED sur les enfants des différentes classes sociales montraient déjà combien les écarts de "potentiels intellectuels" tels que tente de les révéler le QI, ne peuvent expliquer les écarts de réussite. Environ 10 % des enfants d'O.S. ont un QI inférieur au seuil correspondant à l'échec des enfants des cadres pour l'entrée en classe de 6^e, mais, nous l'avons vu, 34 % d'entre eux sont éliminés à ce stade. Pour l'entrée à l'Université 12,5 % dépassent le seuil, mais moins de 4 % réussissent. Les causes de l'élimination sont donc, pour l'essentiel, indépendantes des performances intellectuelles.

Cette conclusion est encore amplifiée si l'on tient compte de la modification de ces performances en fonction du milieu. Le "rattrapage" qu'a mis en évidence l'enquête de l'INSERM est nettement supérieur à 50 %. Dans ces conditions on peut estimer à 95 % au moins le gas-

pillage du potentiel intellectuel.

Nous sommes donc très loin d'utiliser les capacités disponibles : dans leur immense majorité les échecs que nous constatons n'avaient rien de fatal.

Constatant le rôle néfaste que peut avoir le système éducatif; Ivan Illich a donné à l'un de ses livres ce titre provoquant : "Une société sans école". Certes, l'école peut contribuer à une inégalisation des chances, mais elle n'est qu'un élément d'une structure plus vaste. Ce qui est en cause est le droit pour chacun d'accéder à la connaissance; pour que ce droit soit satisfait, à l'égal du droit pour les malades d'accéder aux soins, un effort de tout le corps social est nécessaire. Plutôt qu'une société sans école, c'est une société où tout soit école qu'il faut souhaiter.

Apprendre, interroger, comparer les réponses, peu à peu nous construire nous-même en faisant suivre notre connaissance hasardeuse et subie, d'une connaissance organisée et voulue, sont des besoins que la société doit s'organiser pour commencer à satisfaire. Nous ne leur donnons actuellement que ces caricatures de réponse. Ne cherchons pas la cause des échecs individuels dans les chromosomes, alors qu'à l'évidence elle se situe dans une organisation sociale qui néglige les véritables besoins.

Albert JACQUARD

(1) P. Debray-Ritzen. Lettre ouverte aux parents des petits écoliers. Albin Michel — 1978.

(2) P. Debray-Ritzen — op. cit. p. 60.

(3) Enfants de travailleurs manuels adoptés par des cadres — INED 27, rue du Commandeur, Paris.

(4) M. Schiff — Psychologie — Décembre 1980, pp. 51-56.

kopelle

21 faubourg poissonnière
paris

tiot

TRAITEMENT & ASSISTANCE TECHNIQUE

TRAITEMENT THERMIQUE D'OUTILLAGE EN ACIER RAPIDE

24, CHEMIN LATERAL NORD
93300 AUBERVILLIERS
☎ 833.92.81

T.T. ACIERS A OUTILS
80800 CORBIE
☎ (22) 48.20.44

OCTOBRE A PARIS

ELIE KAGAN

Les forces de l'ordre chargent une manifestation pacifique d'Algériens. Les morts se comptent par dizaines. On retrouve des cadavres dans la Seine. La police vient d'écrire une des pages les plus sanglantes de l'histoire de France.

CE JOUR-LA

17 octobre 1961. Au lendemain de l'échec du putsch d'Alger (22/25 avril), le putsch des généraux, les négociations entre le gouvernement français et le gouvernement provisoire de la République Algérienne se sont ouvertes en mai 1961. En Algérie, l'OAS se déchaîne, entraînant une notable partie des Français qui ne peuvent accepter de regarder un Arabe comme un égal, qui ne peuvent accepter la marche de l'Algérie vers l'indépendance. Et maints signes avant-coureurs apparaissent de la contamination de la métropole. Les compléments sont nombreuses entre l'Etat gaulliste, engagé pourtant dans le processus de négociation, l'Etat qui vient de mater le putsch, et les forces externes ou internes au gouvernement, qui déchaînent les violences racistes. Où va-t-on ? Qui peut jurer, en cet automne 1961, que les accords d'Evian seront signés quelques mois plus tard, et que la plus honteuse de nos guerres coloniales va bientôt se terminer par la reconnaissance officielle de ce pourquoi seront morts un million d'Algériens ?

Voici donc **Octobre à Paris**, dont, avec le soutien du Comité Maurice Audin et la participation de ses cinéastes, Jacques Panigel a immortalisé le souvenir dans un film que la télévision nouvelle s'honorera de montrer : un film tourné clandestinement bien sûr, et sans autres moyens que ceux de la militance.

LA BATAILLE DE PARIS A COMMENCE

Octobre s'ouvre sur une décision du Préfet de Police, Maurice Papon (on a tout récemment évoqué son comportement sous l'occupation) : le couvre-feu est imposé à Paris aux Algériens, rendus collectivement responsables d'actes réels, mais grossis et multipliés par une presse déchaînée, de **L'Aurore à France Soir** et au **Parisien Libéré**, journaux de masse en ces années. La bataille de Paris a commencé. Et la chasse au faciès, certes ancienne, se déploie dans les quartiers du Nord et de l'Est de la capitale, de la Goutte d'Or à Belleville. Le F.L.N. appelle alors, pour la première fois, les tra-



vailleurs algériens et leurs familles à manifester en masse au cœur de Paris. A 18 heures, le 17 octobre, les Algériens, au lieu de rejoindre leurs petits hôtels miteux ou leurs bidonvilles, se rassemblent, avec femmes et enfants, sur les pavés de la capitale. Les consignes données par les militants ont été rigoureusement suivies : ni bâton, ni pancarte, ni couteau. La plus pacifique des manifestations. Et la plus silencieuse. Combien étaient-ils ? Un chiffre est généralement admis : trente mille, soit 15 % de l'ensemble de la communauté algérienne de la région parisienne. J'avais quitté ce soir là le lycée où j'enseignais et je militais alors, pour assister, dans l'angoisse, à ce déploiement de courage. La police matraquait depuis longtemps les manifestations françaises contre la guerre : nous étions nombreux à avoir eu, un jour ou l'autre, le crâne ensanglanté. Qu'allait-il donc se passer en ce jour où, pour la première fois, les Algériens occupaient la rue ? Leurs groupes étaient partout, en colonnes, de Neuilly au pont du

Château, au pont Saint-Michel, sur les boulevards même. Pas un cri, des jeunes et des vieux, et des femmes tenant leurs enfants à la main. Protection ? O dérision... Je suis arrivée au moment où Kagan, le photographe du MRAP, enregistrerait à toute vitesse, sur sa boîte à images, le matraquage, à terre, d'une femme. Les cris de douleurs cette fois percent le silence. Nos cris de colère aussi, à nous témoins horrifiés et impuissants. Coupée en tronçons, la manifestation se reforme, avec ceux qui ont échappé au nerf de bœuf et aux voitures cellulaires où les blessés sont jetés les uns sur les autres.

Je n'ai pas vu pour ma part ce que des journalistes de divers bords ont rapporté les jours suivants : la fusillade au pont de Neuilly, contre une colonne qui venait de Nanterre et de Puteaux ; la trentaine d'Algériens jetés dans la Seine, vers 23 heures, près du Pont du Château. Je n'étais pas au Parc des Expositions, porte de Versailles, où on déversa les milliers d'Algériens (plus de 10 000) rafles au hasard, y compris bien sûr ceux qui n'avaient participé à aucune manifestation, mais dont le teint basané induisait le crime. Un "comité d'honneur" (20 à 30 policiers selon un soldat du contingent spectateur) les y attendait. Et les violences redoublaient contre les blessés.

"HEUREUX LES KABYLES BLONDS"

On apprit petit à petit des bribes de vérité : nul démenti ne vint les détruire. Au conseil municipal de Paris, le 27 octobre, Claude Bourdet mit en accusation le Préfet de police : une cinquantaine de morts dans la cour d'isolement de la Cité, des dizaines en présence de M. Papon. Des policiers, indignés, lui en avaient fait le récit. Combien de morts au total ? Deux, déclara le gouvernement dans un bilan manifestement truqué. Deux cents à deux cent cinquante selon d'autres sources, par

noyade le plus souvent. On ne sait toujours pas. Et lorsque, le 30 octobre, à l'Assemblée Nationale, un député modéré, Claudius-Petit, compara ce que vivaient les Français sans le comprendre, avec ce que les Allemands avaient vécu après l'avènement de Hitler, le ministre de l'Intérieur, soucieux de couvrir entièrement "sa" police, lui répondit qu'il ne disposait pas du "début d'un commencement d'une ombre de preuve". Il s'appelait Roger Frey et préside depuis quelques années le Conseil Constitutionnel.

"Heureux les Kabyles blonds", avait dit Claudius-Petit. En effet. Les policiers continuèrent à chasser le faciès. Les comités d'intellectuels organisèrent le 1^{er} novembre de brèves manifestations de protestation. Les syndicats condamnèrent le crime et le Syndicat général de la Préfecture de Police, M. Papon. Mais nulle grève, aucun rassemblement de masse. La gauche sera pourtant capable d'organiser quelques mois plus tard, le 13 février 1962, après Charonne — Charonne, un nom passé dans l'histoire — une immense manifestation lors des obsèques des huit morts. En octobre, rien. C'était la même police pourtant, et le même pouvoir. Alors, pourquoi ? Ainsi réagissons-nous alors, conscients de ce que le racisme, ou tout au moins la passivité devant le racisme, commençait à gangrener la société française. On peut aujourd'hui, sans doute, porter un jugement plus "historique" : le silence total si vite jeté sur le 17 octobre 1961 ne traduit-il pas un sentiment poignant de culpabilité collective ? Il a pu contribuer, avec la force du refoulé, à favoriser, en février 1962, les retrouvailles des organisations de masse et la volonté de faire face à la fascination d'une partie notable de l'appareil d'Etat. Sans doute. Il reste qu'aucune étude sérieuse n'a été consacrée au massacre des Algériens et que le film "Octobre à Paris" n'a toujours pas été présenté en circuit commercial. Cette journée appartient pourtant à notre mémoire.

Madeleine REBERIOUX

Des faits de ce genre, on en a recensé plusieurs dizaines, cette nuit-là. Ici, des civils désignent aux policiers les endroits où des Algériens se sont cachés. Là, la police interdit aux infirmiers de porter secours à des hommes blessés par balles et agonisant. Plus loin, elle mitraille la foule pacifique.

UN "REMAKE" DE LA RAFLE DU VEL'D'HIV

Les "violences à froid" ont caractérisé la période qui a suivi la répression de la manifestation. 14 000 Algériens (la moitié des manifestants donc) ont été arrêtés le 17 octobre et conduits, à bord de bus de la R.A.T.P. réquisitionnés à cet effet, vers des édifices assez vastes pour les contenir tous, à savoir le Palais des Sports, la caserne de la Cité, les halls du Parc des Expositions et le centre de tri de Vincennes. Un "remake" de la rafle du Vel'd'Hiv et une préfiguration de l'internement, dans le stade de Santiago du Chili, des partisans d'Allende.

Un jeune soldat a raconté ce qu'il a vu et entendu dans un de ces centres. "C'est maintenant, dit-il, le tour des hommes. Ça commence. Mains sur la tête, un par un, ils s'apprêtent à descendre. A la porte, un policier les attend : coups de matraque, crocs-en-jambe. Les moins chanceux tombent brutalement sur le ciment. Ils sont relevés à coups de crosse, de pied... Nous entrons dans le hall d'exposition. Là, nous sommes aux premières loges. Le matraquage continue. Un Algérien descend, il tombe. On le redresse à coups de poing, de crosse, de pied. Il avance malgré tout. On le fouille. A l'infirmier, on devra lui faire des attelles. Il a le tibia et le péroné

brisés, le bras cassé. Un autre tombe devant le car. Tous les autres passent sur lui. L'un a une fracture du rocher. Il mourra seul dans un coin. L'autre a la joue ouverte, on voit ses dents. Certains sont méconnaissables par les coups reçus avant d'arriver. On n'épargne personne : jeunes ou vieux. Tous débarquent comme le bétail à la Villette. ("Témoignage Chrétien" du 27 octobre 1961).

"Les individus appréhendés, ajoute un autre témoin, sont restés deux jours ou plus, debout ou accroupis sur leurs talons. Plus de la moitié étaient gravement blessés." Faute de soins, sous-alimentés, de nombreux Algériens mourront. D'autres disparaîtront purement et simplement et ne sortiront pas vivants de ces centres. A Gennevilliers, le Secours Populaire, après recensement, déclare que, sur 8 000 Algériens résidant dans la localité, 3 000 ne sont pas rentrés chez eux. A Stains, au foyer d'immigrés, il ne reste au début de novembre que 15 adultes sur... 550. A Saint-Denis, on compte 170 disparitions. Dans un bidonville de Nanterre les manquants sont au nombre de 9. Où étaient passés les disparus ? Selon M. Terrenoire, député alors, sur les 14 094 Algériens internés le 17 octobre, 11 094 avaient été relâchés le 26 octobre, 2 000 étaient retenus pour vérification. Le millier restant aurait été renvoyé en Algérie.

LA RIPOSTE REPRIMÉE

Ce décompte laisse rêveur. Les jours suivants, en aval de Paris, on découvre flottant sur la Seine ou immergés au fond, des dizaines de cadavres d'Algériens. Les hommes ont le visage tuméfié ; d'autres ont été tués d'une balle dans la nuque. Quelques-uns sont ficelés. 35 corps sont repêchés à Nanterre, au même endroit.

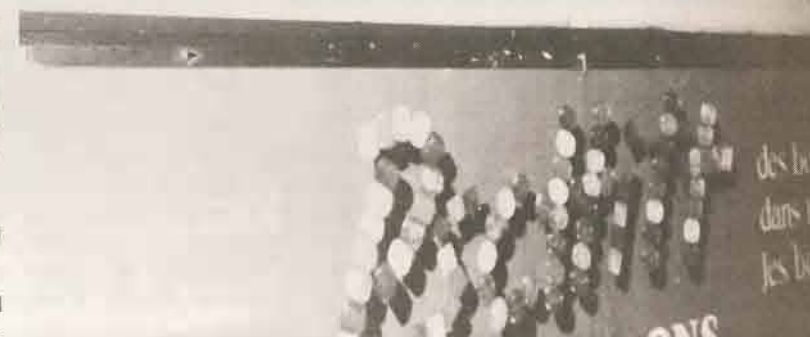
Un Algérien a expliqué à un journaliste de "France Soir" comment les choses se passaient : "Il était 11 heures du soir, près du pont du Château. Une trentaine d'Algériens sont ramassés. Roués de coups, ils sont jetés dans la Seine, du haut du pont, par les policiers. Une quinzaine d'entre eux ont coulé. D'autres essayaient de regagner le bord. Mais les agents tiraient dessus. Combien ont pu s'en sortir ? Impossible à dire. Nous sommes restés trois heures dans l'eau. Finalement une péniche nous a repêchés". D'autres cadavres sont retrouvés dans les bois de Vincennes et de Meudon. Combien d'Algériens ont été tués le 17 octobre et les jours suivants ? Officiellement, l'action des forces de l'ordre aurait causé la mort de quatre personnes, toutes algériennes, aucun tué n'étant relevé dans le camp des policiers. En réalité, et bien qu'il soit impossible de donner un chiffre précis, le nombre des morts devrait se situer entre cent et trois cents.

La riposte au massacre a eu du mal à s'organiser. A cela deux raisons principales : les silences de la "grande" presse et la répression du Pouvoir. Des manifestations du Parti communiste, notamment le meeting appelé à la Mutualité, sont interdits. Seul le MRAP parvient à organiser le sien, salle Lancry, le 8 novembre suivant. Plus de 2 000 personnes y participent, après avoir franchi les barrages policiers dans le quartier en état de siège.

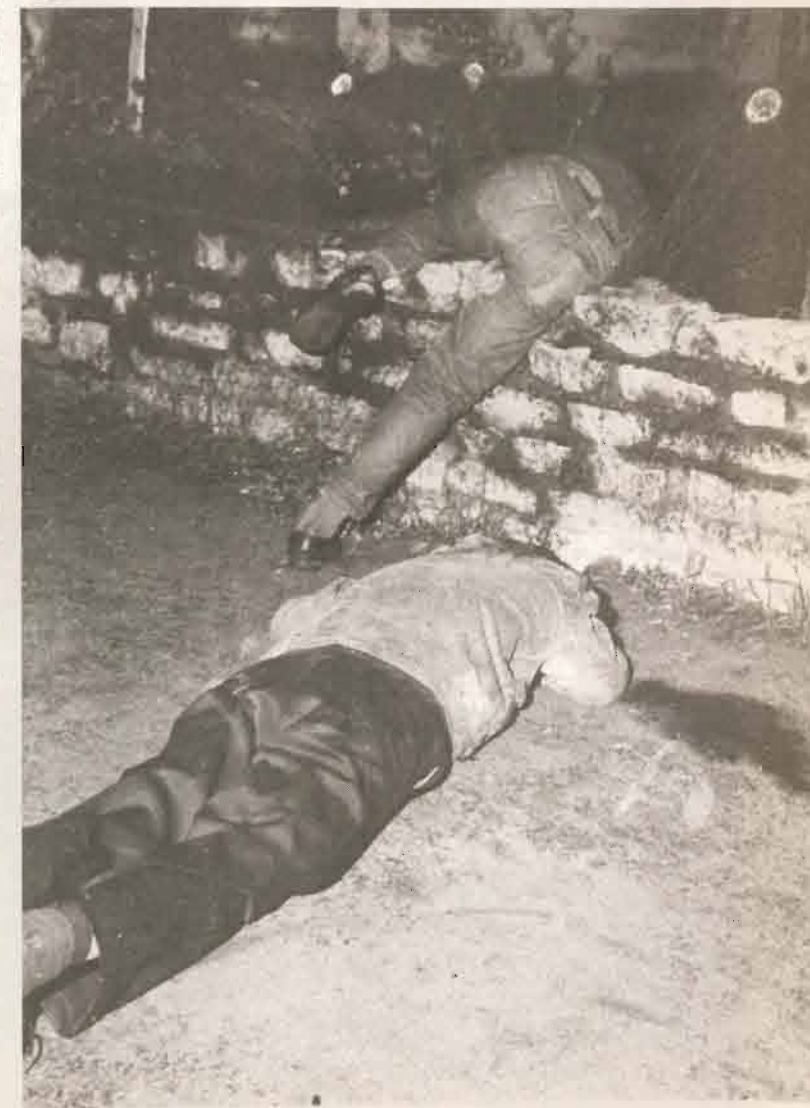
Le 11 novembre, à l'appel du MRAP, des centaines de gerbes sont déposées, près de la Bastille, devant la plaque à la mémoire des Algériens morts dans les combats pour la libération de Paris.

20 ans ont passé, mais le souvenir de ces journées tragiques demeure. Le comité du MRAP de Marly-le-Roi a décidé de briser le mur du silence qui enveloppe encore ces événements en produisant un film vidéo constitué de photos de l'époque et de témoignages de manifestants. On peut se le procurer au siège du mouvement (89, rue Oberkampf, 75011 Paris. Tél. : 806.88.00).

KAGAN



KAGAN





FAUT-IL BRULER SHAKESPEARE ?

Qui a écrit : "Heureux juifs, marchands de crucifix, qui gouvernez la chrétienté, qui décidez de la paix ou de la guerre, qui mangez du cochon après avoir vendu de vieux chapeaux, qui êtes les favoris des rois et des belles, tout laids et tout sales que vous êtes !". Charles Maurras ? Non, Chateaubriand dans les "Mémoires d'outre-tombe".

Qui a écrit : "Vous ne trouverez en eux (les juifs) qu'un peuple ignorant et barbare qui joint depuis longtemps la plus sordide avarice à la plus détestable superstition et à la plus invincible haine pour tous les peuples qui les tolèrent et qui les enrichissent... Il ne faut pourtant pas les brûler". Darquier de Pellepoix ? Non, Voltaire dans le "Dictionnaire philosophique".

La drogue de l'antisémitisme a intoxiqué aussi la littérature. Peu de grands écrivains, dont on étudie aujourd'hui les textes dans les lycées, ont résisté à ses délices mortels. Aux deux noms cités plus haut nous pourrions ajouter ceux de Balzac, Alfred de Vigny, Paul Morand, Romain Rolland, Gide et, bien entendu, ceux des écrivains de la "collaboration", Céline, Rebatet, Drieu La Rochelle, Brasillach. Quelle attitude adopter à l'égard des œuvres antisémites de ces auteurs ? Le président dijonnais de la LICRA a répondu à sa manière en protestant contre la diffusion, à la télévision, de la pièce de Shakespeare "Le Marchand de Venise", pour la raison qu'elle donne des juifs une image caricaturale. Doit-on lui emboîter le pas et vouer aux flammes les œuvres de Céline, Drieu ou Rebatet dans leur totalité, ou du moins celles qui provoquent délibérément au racisme ? Faut-il bannir de l'édition ou de la représentation des œuvres où figurent des passages racistes, ou les expurger de ces passages dangereux ?



BEATE KLARSFELD

Militante infatigable de la cause anti-nazie : "Céline a écrit, avec talent, de grands livres. Les uns ne sont pas antisémites. Quelques-uns le sont. Je suis pour l'interdiction de ces derniers. Il existe une loi, la loi du 1^{er} juillet 1972, qui proscriit la haine raciale. Elle s'applique aussi aux livres. Le MRAP et la LICRA y ont eu recours à plusieurs reprises, notamment à propos de l'affaire Faurisson. On va me reprocher de ne pas respecter la liberté d'opinion ? L'antisémitisme n'est pas une opinion comme une autre. Il s'agit ici d'idées dangereuses qui peuvent croître et prospérer sur une terre fertile. N'oublions pas le passé".



LEON POLIAKOV

Historien, auteur de "Histoire de l'antisémitisme" (Calmann-Lévy) : "Je répondrai comme Heine qui disait : on commence par brûler les livres et on finit par brûler les hommes. Je ne suis donc pas d'accord avec cette position qui consiste à demander l'interdiction du "Marchand de Venise". C'est une initiative stupide. Elle me rappelle cette vieille histoire où l'on voit de très riches commerçants berlinois payer une forte somme d'argent pour qu'on ne représente pas une pièce qui leur déplaisait. Pour ce qui est de Céline, j'aurais recommandé qu'on rééditât ses œuvres avec, en introduction, un bref avis rappelant quel fut son rôle durant la seconde guerre mondiale, qu'il était psychopathe et que ses écrits ont contribué à la mort de 50 millions de personnes".

GUY LE NEOUANNIC

Secrétaire national de la FEN : "Par principe, à la FEN, nous sommes opposés à toute censure.

JACQUES ZELTER

Cette position s'applique aux œuvres littéraires, quelles qu'elles soient. Il est vrai que certains auteurs, et non des moindres, ont manifesté, au siècle dernier et dans une période plus proche, des tendances antisémites plus ou moins affirmées. Pour nous, il s'agit moins d'interdire de telles œuvres — comment pourrait-on interdire Shakespeare ? — que de les replacer dans le contexte de l'époque où elles ont été écrites, de mettre en lumière les aspects racistes, de favoriser la discussion, la réflexion, l'éveil à ces grandes questions. Nous adoptons une démarche d'explication et non pas d'interdiction".

ROGER COGGIO

Cinéaste, auteur en collaboration avec la Fédération de l'Education Nationale (FEN) du film "Les Fourberies de Scapin" : "C'est aberrant. C'est tout le patrimoine culturel mondial qu'il faudrait interdire si l'on s'engageait dans cette voie qui consiste à censurer les œuvres avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord. Demain, les partisans de la guerre proscrieront les livres ou films antimilitaristes ou favorables à l'amitié entre les peuples. Je suis pour la liberté de pensée. Je crois qu'il faut conserver les œuvres de Céline ou Rebatet, ne serait-ce que pour montrer aux jeunes générations que la haine raciale existe. Je crois à l'effet repousser de leurs livres".



HENRY BULAWKO

Écrivain, membre du C.R.I.F. et président de "l'Amicale des Anciens Déportés Juifs" : "Certaines œuvres classiques ont des relents d'antisémitisme. Pour les juger il faut néanmoins les situer dans leur contexte historique. L'œuvre de Shakespeare donne lieu à diverses interprétations et je crois savoir qu'on a joué "Le Marchand de Venise" en Israël. Tout dépend de l'intonation. Il y a aussi une question d'opportunité, car dans un certain climat l'effet peut être négatif. La liberté d'expression est invoquée par ceux qui encensent Céline, Rebatet ou Faurisson. Reste à savoir si le fait d'avoir cautionné des crimes ou de les nier pour réhabiliter les assassins relève du débat d'idées. Un contre-feu s'impose pour tout écrit pou-

vant conduire à des excès racistes (note explicative en introduction d'un livre ou commentaire approprié avant la projection d'un film). Cela dit, je m'interroge sur la fascination qu'exercent sur tant d'intellectuels, y compris à gauche, l'œuvre de Céline ou le film nazi "Le Juif Süß". On feint d'ignorer les divagations antisémites d'un Céline ou d'un Rebatet. Est-ce le reflet d'un subconscient raciste ou simplement de l'inconscience ?".

ABBE JEAN PIHAN

Vice-président du MRAP : "A-t-on le droit d'interdire ou de censurer les classiques ? Au nom de quoi laisser ignorer leur existence au grand public ? Ne serait-ce pas là une attitude anti-culturelle ? Et ce que l'on réclamerait parce qu'il s'agit d'antisémitisme, d'autres ne pourraient-ils pas alors le réclamer à propos d'une œuvre anti-religieuse ? Qu'on se rappelle les remous provoqués par l'interdiction du film "La Religieuse" de Diderot.

La solution ne serait-elle pas, en pareil cas, de prévoir une présentation de l'œuvre venant immédiatement avant sa projection, la situant dans son contexte historique et social, montrant le rôle regrettable qu'elle a pu jouer dans le passé pour la propagation des mythes antisémites et soulignant son caractère inadmissible dans un contexte actuel, profondément différent ? Il n'y a pas que la télévision... On peut trouver des textes antisémites dans Voltaire, Balzac et bien d'autres écrivains comme on peut trouver du colonialisme raciste dans certaines déclarations de Jules Ferry. Là, il s'agit de toute une action pédagogique, que les enseignants ont à mener. De même lorsqu'ils présentent à leurs élèves l'œuvre de Shakespeare. Nous n'avons pas à être des éteignoirs ou des tronqueurs de textes, mais nous avons à parler clair et à savoir "exorciser" ce qui nous paraît odieux, même quand il s'agit de grands noms de la littérature".



JACQUES MADAULE

Historien et journaliste : "Je me méfie de la notion de délit d'opinion. On sait comment ça commence mais on ne sait jamais comment

ça finit. Les œuvres anciennes fourmillent de passages antisémites. Ils ont pour la plupart reflété la sensibilité de l'époque. Nous devons les juger en tenant compte du contexte dans lequel ils ont été écrits. Ceci dit, si un nouveau Céline apparaissait il serait poursuivi en application de la loi de 1972 qui condamne la haine raciale, même quand elle s'exprime par le moyen du livre. Cette loi pourrait, peut-être, s'appliquer aussi aux rééditions. Plutôt que d'interdire ces ouvrages pourquoi ne pas alerter le lecteur par une note en bas de page ?"



JEAN-FRANÇOIS KAHN

Directeur de la rédaction des "Nouvelles Littéraires" : "Ridicule ! Vouloir censurer Shakespeare ! "Le Marchand de Venise" est une pièce trop subtile pour qu'on puisse la juger antisémite. En disant cela, je pense à l'une des premières scènes, très forte, où Shylock, évoque, et de quelle manière ! le sort qui est réservé aux juifs. De l'antisémitisme, on en trouve dans les livres de Balzac, Victor Hugo, Voltaire. Doit-on aussi les interdire ? Ce n'est pas sérieux. Rebatet et Céline ? Bien sûr que des œuvres peuvent conduire au crime. Pas seulement les leurs. Cela s'applique aussi à celles de Staline et de Marx. Doit-on aussi les interdire ? Non ! Le critère du "danger" invoqué par les apprentis-censeurs est le plus mauvais critère qui soit. Je constate qu'il est employé dans les pays totalitaires où l'on justifie l'interdiction de certains ouvrages en prétextant qu'ils menacent la société ou troublent la population. On doit pouvoir tout publier."



ALAIN BOSQUET

Ecrivain, auteur d'une "Lettre au Président de la République sur les insuffisances de notre culture" (chez Luneau-Ascot) Alain Bosquet a accepté de répondre à nos questions.

Question : Faut-il interdire ou censurer "Le Marchand de Venise" dans la mesure où il peut favoriser les préjugés antisémites ?

Alain Bosquet : Le génie a tous les droits. Le génie du passé ne peut pas être déformé ni annexé pour des questions d'opportunité actuelle. Il serait monstrueux de censurer Shakespeare qui demeure inaltérable. L'histoire est un fait accompli. L'histoire littéraire en est un autre. Il ne faut pas chercher dans le génie humain des poux invisibles.

Question : Et les œuvres de Céline ? Et Rebatet ?

Alain Bosquet : Céline et Rebatet, à des degrés divers, ont voulu nuire à leurs contemporains. Il faut donc distinguer leur action écrite de leur talent ou de leur génie. Ce que pensaient ces deux fascistes devait être soumis à un examen minutieux. Ma position est nette : je rejette tout ce qu'ils ont écrit, mais je ne peux m'empêcher d'accepter ce que pense Bardamu. Autrement dit : les citoyens Céline et Rebatet en prison, mais liberté pour leurs personnages fictifs.

Question : Un écrivain peut-il tout écrire ?

Alain Bosquet : Tout est une question de dosage. Le talent et le génie finissent pas transcender les opinions qu'ils expriment.

billevesée..

DIFFUSION scaplou

VENTE EXCLUSIVE AUX PROFESSIONNELS

prêt à porter

35, rue des petits carreaux • 75002 paris • ☎ 233.48.36

Thème de toujours, sans cesse renouvelé, la "question juive" donne lieu, cette saison, à des études théoriques et historiques contribuant à dégager des passions la vérité objective.

Nombreux sont les ouvrages récemment parus qui concernent, en tout ou en partie, les Juifs. Bien des comportements antisémites, et les préjugés qu'ils impliquent, tirent leurs origines de confusions sémantiques : malentendu, équivoque, méprise, etc... (V. Jan-kélévitch en a fait l'inventaire d'un humour et d'une finesse inimitables)(1). D'où la nécessité, pas simplement scolaire, de définir précisément les termes que l'on emploie : "Juif(s)", "judaïsme", "judéité", "sionisme", "antisionisme", "antisémitisme", etc.

C'est notamment à cette tâche clarificatrice, préalable à toute discussion qui se voudrait sérieuse de ladite "question juive", que se consacre Maxime Rodinson dans son livre significativement intitulé : "Peuple juif ou problème juif ?"(2). Il y distingue quatre catégories d'individus susceptibles de répondre au nom "Juif" : les adhérents d'une religion bien définie, le judaïsme ; les descendants de Juifs religieux qui, sans être eux-mêmes des fidèles de la région judaïque, veulent maintenir un lien avec ces derniers ; ceux qui ont rejeté toute affiliation à cette religion et à un "peuple Juif" ; enfin les "Juifs inconnus", ceux dont l'ascendance est ignorée tant par les autres que par eux-mêmes. L'auteur, c'est comprendre déjà certaines de ses positions critiques (mais toujours nuancées, au besoin par une autocritique) à l'égard du sionisme, se classe dans la troisième catégorie. Quelle que soit l'opinion du lecteur, celui-ci ne pourra que se réjouir tant de la richesse des sources documentaires que de la clarté de l'argumentation.

Dans l'un des textes composant "Jeux et combats"(3), André Lwoff rappelle certaines vérités scientifiques qui devraient être, pour nous tous, élémentaires, et d'abord qu'il est "impossible de définir les Juifs du point de vue anthropologique". C'est ren-

voyer la fameuse "question" à la culture...

Qu'il faille préciser les notions et le minimum requis pour la construction d'une théorie explicative de l'idéologie raciste : c'est la voie dans laquelle s'est engagé depuis quelques années Léon Poliakov, dont on observera avec surprise et intérêt le "retour à Lévy-Bruhl", auteur injustement oublié de l'Ecole française de sociologie(4). Se pourrait-il que les phénomènes totalitaires du XX^e siècle reposent, entre autres facteurs, sur le besoin de succédanés à la "Cause première" d'antan ?", tels les Juifs, les Noirs, voire les "Bourgeois",

DES JUIFS ET DE L'ANTISÉMITISME

se demande l'historien de l'antisémitisme.

D'autres ouvrages reviennent sur des questions historiques singulièrement embrouillées par les intérêts et les passions. Après la mise au point publiée par Georges Wellers, présentant un appareil de preuves irrécusables du génocide nazi des Juifs(5), M. R. Marrus et R. O. Paxton font paraître les résultats de leurs communes recherches sur "Vichy et les Juifs"(6). On sait que sur plus de 270 000 personnes constituant la communauté juive, près de 76 000 furent déportés par les nazis. Environ 2 500 ont survécu. Analyser les différentes étapes de la politique du gouvernement de Vichy à l'égard des Juifs, nos deux historiens mettent en pièces la thèse dite du "bouclier", chère aux défenseurs de la Collaboration. Celle-ci aura eu pour effet majeur de faciliter et de multiplier les persécutions antijuives. Notons, portant sur le même champ historique, la brève et rigoureuse synthèse de J. M. Mayeur sur "Les

Eglises devant la persécution des Juifs en France pendant la Seconde Guerre Mondiale"(7).

Quant au système concentrationnaire nazi, deux ouvrages permettent d'en saisir mieux les secrets ressorts, organisationnels et psychologiques. Il faut lire le témoignage de W. Kielar, précis et sans pathos, sur son interminable séjour à Auschwitz, de juin 1940 à l'arrivée des Américains. Une admirable préface de David Rousset dévoile le fonctionnement du système centré sur la repression massive, jusqu'à l'extermination : "Auschwitz détruit le Juif et le Tsigane parce que Juif et Tsigane

sociologue F. Bourricaud(9) qui l'étudie en tant qu'elle cristallisa les passions démocratiques et fixa pour longtemps les attitudes politiques, au lexicologue J.-P. Honoré qui s'emploie à inventorier et à analyser "le vocabulaire de l'antisémitisme en France pendant l'affaire Dreyfus", dans la nouvelle revue : "Mots"(10). Le cas Céline continue non moins à demeurer rebelle aux conclusions définitives : l'étude subtile, jusqu'à la préciosité parfois, de Philippe Muray(11) a ce mérite étonnant rare d'aborder le tout de l'œuvre celineenne, y compris les pamphlets antijuifs, et



ESNAJAS BAUTEL / RUSH

seraient-ils nazis", les chambres à gaz n'étant que "la technologie de cette destruction". Qu'il puisse y avoir dans la société concentrationnaire des révoltés, sinon des révolutionnaires, l'ouvrage d'H. Langbein en apporte de multiples et frappantes preuves(8). Si les camps nazis ont été l'idéologie raciste incarnée, visant à briser moralement les hommes avant de les anéantir physiquement, l'acte de résistance le plus simple y a consisté à se garder du désespoir et du sentiment d'indignité.

L'Affaire avec un grand A n'en finit pas de susciter les intérêts les plus divers : du

d'affronter le scandale proprement littéraire qu'elle représente. Ph. Muray pose fermement le problème : "Imaginons que les pamphlets aient été écrits dans la langue de la communication littéraire usuelle : nous n'aurions pas à en parler (...). Imaginons d'autre part que Céline n'ait pas écrit les pamphlets, il resterait de lui une langue souveraine revendiquée sans restriction depuis longtemps par les avant-gardes successives. Mais il n'en va pas ainsi, tout chez lui est confondu" (pp. 12-13). Quant à l'avenir français des passions racistes et antijuives, on peut toujours se consoler en lisant la prose assurée de

deux spécialistes d'anthropologie historique, H. Le Bras et E. Todd : "Le racisme, dans ce patchwork de mœurs et de coutumes qu'est la France, trouve un mauvais terrain (...) Il est trop dangereux pour l'unité nationale. Même l'antisémitisme... (Car) il a besoin, pour se développer pleinement, non d'un seul, mais de deux stéréotypes, opposés : le premier s'appliquant au Juif, l'autre présentant son contraire, l'homme idéal, aryen, blond, vert ou rose. La France ne peut, en pratique, sécréter ce deuxième stéréotype : elle est trop diverse pour l'élaborer"(12). Mais n'est-ce pas trop optimistement rationaliser le processus de racisation, en oubliant ses sources essentiellement passionnelles, aussi peu claires que distinctes ?

Pierre-André TAGUIEFF

(1) Cf. "Le Je ne sais quoi et le Presque rien", t. II, Seuil, 1980.

(2) Maspero, 1981.

(3) Fayard, 1981.

(4) "Causalité, démonologie et racisme" (première version des ch. I et II de "La Causalité diabolique", Calmann-Lévy, 1980), in "L'Homme et la Société", nos 55-58, janvier-décembre 1980. On y peut lire aussi l'excellente étude d'A. Régner : "Une idéologie du désarroi : la Nouvelle-droite".

(5) "Les chambres à gaz ont existé", Gallimard, 1981. Sur les liens entre la littérature niant l'extermination nazie des Juifs et les extrêmes-droites européennes, cf. M.-J. Chombart de Lauwe : "Résurgence du facisme ?" in "Non !", mars-avril 1981, et P. A. Taguieff : "L'héritage nazi...", Les Nouveaux Cahiers, printemps 1981.

(6) Calmann-Lévy, 1981. Rappelons que M. Marrus a déjà publié en France un bel ouvrage sur "Les Juifs de France à l'époque de l'affaire Dreyfus" (Calmann-Lévy, 1972), et que l'Américain P. Paxton a provoqué un certain émoi dans l'hexagone par sa forte synthèse : "La France de Vichy, 1940-1944", tr. française, Le Seuil, 1973.

(7) in "Commentaire", n° 14, été 1981, pp. 254-263 (Julliard).

(8) "La résistance dans les camps de concentration nationaux-socialistes, 1938/1945", tr. française D. Meunier, Fayard, 1981.

(9) "Le bricolage idéologique — Essai sur les intellectuels et les passions démocratiques", P.U.F., 1980, pp. 119-125.

(10) N° 2, mars 1981, Laboratoire de lexicologie politique, E.N.S. de Saint-Cloud.

(11) "Céline", Ed. du Seuil, Coll. "Tel Quel", 1981. Le ch. 4 étudie plus spécifiquement les trois pamphlets.

(12) "L'invention de la France", Coll. "PLurriel", 1981, p. 10.

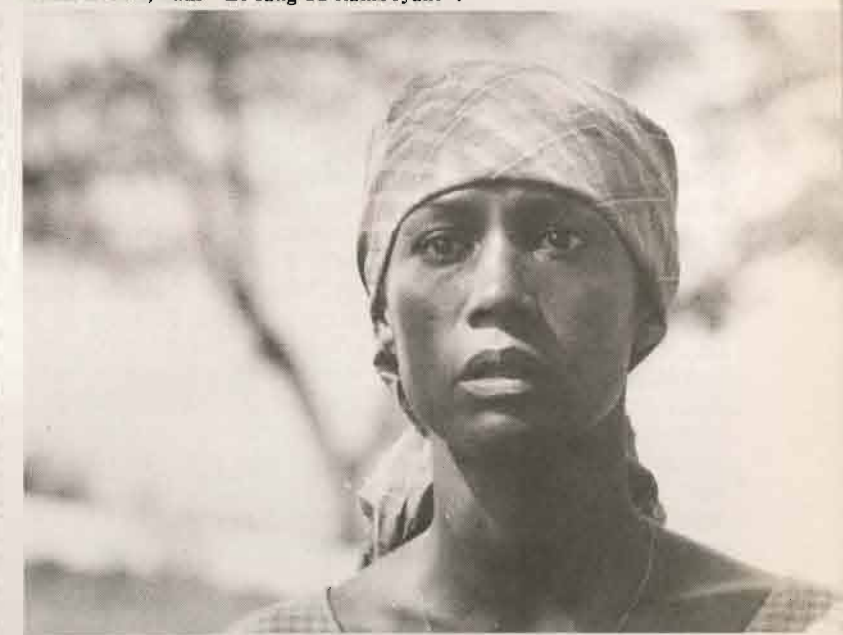
"Le Sang du Flamboyant" sort à Paris, expression d'une histoire et d'une culture qui prennent corps dans les images d'un peuple.

LA LONGUE MARCHÉ DU CINÉMA ANTILLAIS

Emilie Benait, dans "Le sang du flamboyant".

La baie de Saint-Pierre et la Montagne Pelée reconstruites dans une baignoire ! Y croyez-vous ? Ce fut pourtant l'une des premières représentations cinématographiques de la Martinique. Le maître d'œuvre en fut Méliès ; cela se passait en 1903... Les Antilles entamaient alors une longue carrière de toile de fond exotique du cinéma occidental.

Mais la véritable naissance du cinéma antillais remonte à une dizaine d'années. Dès ses origines, il s'est voulu affirmation d'une identité culturelle écrasée par plusieurs siècles de domination coloniale et par leur sous-produit, la départementalisation. Ce n'est pas chose aisée de produire, réaliser et diffuser un film quand les principaux moyens d'expression et de distribution sont concentrés entre les mains de quelques-uns. Pourtant, en dix ans, de nombreuses œuvres ont été tournées et montrées dans ces départements d'Outre-Mer". La notion de cinéma antillais n'en n'est pas moins difficile à établir. Il existe des films faits par des Antillais sur la situations des Antilles — passée ou présente — (C. Lara, J.-P. Césaire, G. Glissant) ; des films réalisés par des Antillais exilés sur d'autres thèmes que ceux du pays natal, (Sarah Maldoror) ; des films sur les Antilles réalisés par des non-Antillais (Med Hondo, Jean Kanapa, François Migeat) ; des films sur



l'exil des Antillais en France (C. Gros-Dubois, J. Kanapa, Elsi Haas). Il ne faut pas oublier non plus les films de qualité réalisés pour la télévision par Maurice Faivelic et J. Chouhan. De 1970 à 1981, les œuvres proposées ont lentement évolué, mais elles demeurent toujours centrées sur les problèmes socio-politiques des Iles. D'un cinéma militant et didactique (1971 : "Tiens bon, ne faiblis pas", 1975 : "La machette et le marteau"), on est passé à des œuvres documentaires beaucoup plus accomplies (1977 : "Toutes les Joséphines ne sont pas impératrices", 1979 : "Hors des jours étrangers") et abordant la réalité antillaise de manière appro-

fondie (à partir de 1976, multiples créations audiovisuelles du SERMAC de Fort-de-France). Les caméras balbutiantes des débuts ont fait place au 35 mm et au technicolor pour le Guadeloupéen Christian Lara, qui a repris les recettes du cinéma noir américain de type commercial, aussi bien dans le langage cinématographique que dans le recours à un "héros". A une différence près, et de taille : on y parle en créole. "Coco la Fleur" est le tableau sévère de la fraude électorale pratiquée par l'ancienne majorité en 1978. C'est un long métrage de fiction, comme "Chap'la" (la dérobo), un policier de médiocre qualité, tourné en 1979. "Mamito", en 1980,



plus intéressant, aborde la question de l'autonomie, de l'indépendance avec beaucoup d'humour. A l'automne 1980, Christian Lara a achevé "Vivre libre ou mourir", film dédié à la longue lutte des esclaves pour leur émancipation, et qui s'inspire de l'histoire d'Ignace (cf. *Différences*, n° 1, page 50).

La sortie prochaine à Paris, après sa diffusion en juillet aux Antilles, du "Sang du flamboyant" de François Migeat, permet de poser un autre regard sur le cinéma antillais.

Le scénario du "Sang du flamboyant" part d'un fait réel, l'affaire Beauregard. Toutefois, et le réalisateur le souligne, "il n'en est ni la relation fidèle, ni l'analyse psychologique, mais plutôt une projection plus large dans le contexte antillais".

"En 1942, nous dit François Migeat, à l'habitation "Belle étoile", un géreur, Albon, réputé calme et sobre s'enivre, il tire un coup de feu sur sa femme et frappe son patron "Monsieur Delorme" jusqu'à le laisser pantelant sur le carrelage de sa terrasse. Il met alors le feu à sa propre maison et s'enfuit dans les bois. Sa subite colère venait du fait qu'il avait surpris les relations qui existaient entre sa femme et le béké "Delorme."

De 1942 à 1949, le rebelle, condamné à mort par contumace tiendra tête à la gendarmerie coloniale et aux milices privées qui le traquent. Aidé par les paysans, il va provoquer l'entourage des békés et même parfois semer la terreur. Quelques amis l'aident. Une femme, Elia, rejoindra la

première le révolté. Elle deviendra sa compagne et son lien avec le peuple. Petit à petit, Albon, prend conscience que sa révolte a une valeur symbolique. Il n'est plus seul. Il devient l'une de ces voix, qui tout au long des siècles, ont su dire non dans la Caraïbe, à l'image des personnages d'Alejo Carpentier le Cubain, Jorge Amado le Brésilien, Jacques Roumain, le Haïtien...

"Albon, c'est l'homme qui, dans les bois renoue avec la tradition des "nègres marrons", précise F. Migeat. Il réinvente leurs tactiques, retrouve leurs caches et leurs sentiers. Il est aussi celui qui, farouchement, s'attaque aux institutions et à l'administration coloniale, celui qui se rebelle contre la toute-puissance du propriétaire terrien.

A partir d'un thème caraïbe assez classique, François Migeat a réalisé un film original et populaire à la fois. Il fait référence à la veillée funéraire et au conte comme véhicules de la mémoire antillaise, ce qui correspond à des pratiques encore fort vivaces dans les campagnes. Il crée un per-

sonnage de rebelle sans pour autant en faire un héros "hollywoodien". Il montre le rôle important de la femme dans cette affaire comme dans la société antillaise en général. C'est au travers du personnage d'Elia (compagne du rebelle qui raconte son histoire après sa mort) que s'opère la rencontre entre la culture africaine et la culture française.

Le cinéma antillais une fois sorti de la problématique artificielle cinéma d'intervention/cinéma commercial semble s'orienter vers une expression plus spécifique. Son identité culturelle doit pouvoir s'affirmer et revivre, à l'image du flamboyant qui longtemps après l'abattage offre un cœur plein de sève.

J.-P. GARCIA

BIBLIOGRAPHIE

Droit et Liberté, n° 389, mars 1980 : "Cinéma et Racisme." Chapitre Antilles de l'ouvrage "Les cinémas de l'Amérique latine" — à paraître aux éditions l'Herminier — écrit par J. Kanapa, M. Martineau et J.-P. Césaire. Catalogue du "3^e Festival des minorités nationales" de Douarnenez consacré aux DOM-TOM, à ce jour la seule rétrospective sérieuse faite sur le cinéma des DOM-TOM.

DAVID URBACH

VÊTEMENTS DE PEAUX

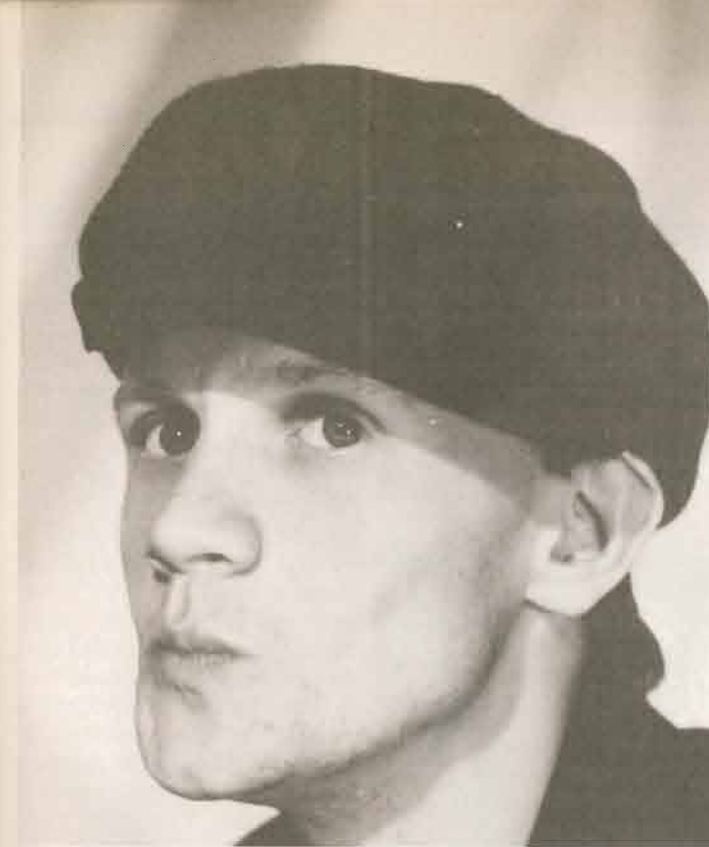
☎ 278.51.01

28, RUE RÉAUMUR, 75003 PARIS

La petite salle s'est obscurcie, une faible lueur se fait jour au travers du tulle blanc qui masque la scène. Nous entendons le bruit presque menaçant d'un hélicoptère dans le souffle d'un vent qu'on devine glacial. Venus du néant des ténèbres, des corps chutent au ralenti, silhouettes irréelles dans la tourmente. Silence. Lorsque la tempête cesse, quatre hommes et une femme gisent sur une immensité blanche. C'est Ella, île imaginaire ; lieu vierge sur lequel chacun va réagir selon sa propre personnalité, débarrassé des habitudes sociales qui pervertissent les comportements...

Tel est le point de départ de la deuxième pièce montée par la Compagnie de l'Oiseau-Mouche : "Ella télégrammes", qu'on a pu voir récemment un peu partout en France, et notamment au Lucernaire de Paris, où le spectacle a tenu un mois. Une pièce à la poésie sensuelle, aux images fortes ; jouée par des handicapés mentaux, les Nonoches. Foin de misérabilisme ou de "paternalisme social", ce n'est pas à une exhibition méritante que convie cette jeune troupe, mais à une création collective, désarmante de naturel et de sérénité. Il s'agit bel et bien d'un travail purement théâtral, qui montre qu'il est possible de faire autre chose ; une brèche dans le mur du ghetto dans lequel on enferme, tacitement, ceux qu'on appelle "handicapés".

Au cours d'une longue discussion avec le fondateur de la compagnie et l'auteur-metteur en scène d'"Ella télégrammes", nous avons pu aborder les problèmes qui se sont posés à eux pour mener à bien leur entreprise, nous avons parlé de leur travail théâtral. Hervez Luc, le directeur de la troupe, est mime de formation. Il nous a expliqué son initiative : "J'ai été élevé avec des enfants mongoliens et je les ai toujours trouvés chouettes. Il y a dix ans, j'avais l'idée de créer un centre de rééducation par le théâtre ; c'est en menant ma propre carrière que j'ai réalisé



LES NONOCHES, COMÉDIENS

Une brèche dans le ghetto où l'on enferme ceux qu'on appelle "handicapés".

que c'était stupide : c'est l'opinion publique qu'il faut éduquer, et non pas les gens qu'on appelle "débiles"... Nous nous sommes lancés dans l'aventure avec des membres de mon école de mime. Nous ne faisons pas cela par vocation bien pensante, mais parce qu'il s'agit d'un théâtre passionnant. — Vous avez eu des problèmes pour monter la Compagnie ?

— Cela n'a pas vraiment été simple... J'ai commencé par proposer le théâtre comme loisir dans des centres d'hébergements classiques. J'ai fait ensuite part de mon projet professionnel. Les acteurs étant tous sous tutelle, ç'a été toute une histoire pour les transférer de leur CAT (Centre d'Aide par le Travail)

à chez nous. Ce n'est pas des parents ou tuteurs, qui ont vécu l'aventure avec nous, que sont venues les réticences, mais de leurs associations, qui disaient : "Vous allez confier vos gosses à des romanichels. Ça ne marchera pas ; ils vont faire ça six mois... Et puis on n'a pas le droit de montrer des chiens savants sur scène"... On a même été jusqu'à raconter des histoires sur nous pour nous discréditer et tenter de faire avorter la chose.

Il est certain que l'existence même de l'Oiseau-Mouche et le succès indéniable que remporte la troupe sont un démenti aux affirmations péremptoires des bâtisseurs de ghettos. "Nous nous plaçons au niveau culturel affirme Hervez Luc. Je pense que les gens qui ont mis en place les structures ne sont pas allés assez loin dans le domaine de la réflexion, notamment en ce qui concerne la prise d'identité d'un individu. Il faut savoir aussi qu'être parents d'handicapés mentaux (NR : ou autres)

dans notre société, c'est d'une cruauté sans nom ; c'est pourquoi beaucoup ont des réactions fascistes : ils sont aveuglés par la douleur." On pouvait aussi se demander comment les Nonoches, nom derrière lequel perce la dérision et la tendresse, réagissent. H. Luc : "Une complicité s'est très vite installée entre nous, les "cadres", et les acteurs ; cela parce que notre échange avec eux ne s'est jamais situé à un niveau cérébral, "thérapeutique", mais corporel et surtout théâtral. Ensemble, nous effectuons un travail de recherche, hors de toute culture dominante, un théâtre dans lequel nous sommes individuellement inscrits."

désapprendre le comportement qu'on a dans la vie ; avec eux il n'y a pas de problème. Dans le théâtre habituel, il y a un tas de gestes "parasites" qui sont éliminés ; ce que nous n'avons pas voulu faire. C'est pour cette raison que la spontanéité ressort."

— Avez-vous des problèmes spécifiques dans votre travail quotidien ?

— Il y en a de particuliers, mais nous faisons avec. Nous les connaissons depuis trois ans, et nous savons sur quels points il faut faire attention. Autrement, nous avons les mêmes problèmes que n'importe quelle troupe. Nous demandons la même chose : une plus grande crédibilité, une reconnaissance.

— Quelles réactions obtenez-vous ?

— Le public est toujours très surpris. Au début, il était charitable : parents, amis, éducateurs, venaient par curiosité ; c'est pourquoi ils étaient déconcertés de voir autre chose que du patronage. Nous enfonçons le clou de plus en plus, en nous attachant de moins en moins sur toute considération autre que théâtrale. Certains directeurs de salle ont peut-être joué sur l'année internationale des personnes handicapées, disant : "Voyez, j'ai fait une action sociale en invitant des guggusses jouant la comédie." Mais les réactions sont plutôt bonnes. Il faut dire que les Nonoches sont de plus en plus professionnels : il est arrivé qu'ils improvisent un quart du spectacle ! Comme tous les acteurs, ils sont un peu narcissiques, et il leur arrive de cabotiner ! Pourquoi s'en priver, si leur qualité est reconnue ?...

Jean BARTOLI

L'OISEAU-MOUCHE
190, boulevard Clemenceau,
59510 HEM
Tél. : 16 (20) 80.39.33

Les Nonoches : Jean-Claude Ansurowski, Bruno Canesson, Patrick Dolard, Pascal Duquesne, Gérard Lemaire, Jean-Claude Moreau, Dominique Onre, Marie-Odile Thomas, Hughes Verquière.

ARTS ANTIQUES DU MAGHREB

Aujourd'hui musée d'Art et d'Essai, l'aile droite du Palais de Tokyo s'est donné pour objectif de mettre ponctuellement en évidence certaines œuvres conservées dans les collections nationales. Et c'est dans cet esprit que l'on peut y voir actuellement **Les Arts antiques du Maghreb**. En Tunisie surtout, à Carthage, à Sousse, à El Jem ; en Algérie également, à Constantine, des fouilles ont permis de mettre à jour tombes, stèles, objets funéraires et quotidiens, sculptures ou mosaïques, qui illustrent de manière inégale sans doute, mais éclairante tout de même,

certaines aspects des civilisations qui se sont succédé dans le Maghreb jusqu'à l'arrivée des Arabes. C'est dans la seconde moitié du XIX^e et dans les débuts du XX^e siècle que se sont constituées les collections de ce que l'on pourrait appeler la "salle Afrique" du Musée du Louvre. Dans des circonstances que l'on peut aisément imaginer. Ainsi, en 1980, l'expédition à prétention scientifique du Comte d'Hérisson en Tunisie qui se termine par un joli scandale politico-scientifique, ou celle, heureusement plus sérieuse, effectuée par le Commandant Delamare en Algérie sont des



Masque punique, terre cuite, VI^e siècle av. J.-C.

exemples parmi bien d'autres. Cela explique en partie le côté inégal, hétérogène et incomplet de ce petit département, sans que l'on puisse pourtant nier l'enseignement non négligeable que le visiteur pourra y recueillir.

La partie la plus intéressante de l'exposition est sans conteste celle qui concerne l'Afrique punique et Carthage, même si la destruction systématique de la ville en 146 et ses reconstructions successives ne permettent pas de se faire une idée très juste de ce que fut la très riche cité portuaire au temps de sa splendeur, lorsqu'elle étendait son empire et ses comptoirs en Sicile et à Malte.

A Carthage, on pratiquait l'inhumation et l'incinération, et les tombes mises à jour ont livré un passionnant mobilier funéraire dans lequel, outre des objets importés, ce qui atteste la vocation de grands voyageurs des Carthaginois, on trouve également des productions d'art local, comme ces masques apotropaïques en terre cuite, d'une lecture incertaine, mais d'une très grande beauté plastique.

A Carthage également, près du port, dans la zone dite de

Salambo se trouvait à ciel ouvert cette aire sacrificielle que les archéologues appellent **Trophet**. Là se pratiquent des sacrifices sanglants (**molk**) que commémoraient des stèles votives. Ces stèles, le Louvre en possède une très importante collection qui sont parmi les vestiges permettant sans doute de perner au mieux la religion punique et son panthéon. D'abord grossières et mal équilibrées, elles offrent ensuite, outre leur dédicace en écriture punique au couple divin Baal Hammon (qui assure fertilité et prospérité) et Tanit qui prend très vite la première place, une série de motifs symboliques. Dans ce répertoire abondant, règne la figure de Tanit et son emblème, le caducée : on retiendra aussi les allusions au sacrifice sanglant, couteau et vase, ou aux signes vivifiants que sont les poissons, le raisin ou le palmier. Ces stèles que l'on retrouve un peu partout dans le Maghreb et jusqu'au Maroc témoignent et attestent de l'existence et de l'extension des sanctuaires et de la survivance de la culture punique bien au-delà de la conquête romaine.

Sous la domination de Rome, la Tunisie est un très important centre de production de poterie sigillée à pâte rouge et de mosaïque de pavement particulièrement intéressante dans la mesure où, au niveau de la composition, elles s'avèrent inventives, lorsqu'elles ne cèdent pas à la demande et aux préoccupations des commanditaires. Un document par ailleurs remarquable est la stèle qui retrace la carrière du **Moissonneur de Mactar** qui, entre autres choses, pose assez bien le problème sociopolitique qu'est la production indispensable pour Rome de l'huile et du blé fournis par la Tunisie.

A l'heure où le tourisme en Tunisie bat son plein, une préparation au voyage et la découverte d'une civilisation très authentique qui ne manquent pas d'intérêt.

Maiten BOUISSET

Musée d'Art et d'Essai, avenue du Président Wilson jusqu'au 10 janvier

LOUVRE

LU

LE CAP DE DESESPERANCE

par J.-L. MAISONNEUVE
Éditions L'Hermès

Un exercice bavard, prétentieux, inutile visant à faire cohabiter une soviétophobie envahissante avec les blessures d'une âme charitable devant les drames de l'apartheid.

SOLEILS

par Sékou ADAMA
Éditions Saint-Germain-des-Près

Ce recueil de poèmes qui ne manque ni de souffle, ni de talent, emporte le lecteur vers une Afrique irriguée des souvenirs collectifs et des espoirs de chacun.

LA FRANCE DE 1914

par Pierre PARAF
Éditions du Sorbier

Après LA FRANCE DE L'AFFAIRE DREYFUS, le président d'honneur du MRAP poursuit ses souvenirs avec ce beau livre. A la veille de la tourmente, quelle est cette France que va bientôt souder "l'union sacrée" ?

PARINOIR

par Nicolas SILATSA, B.P. 53,
93802 Epinay/s/seine cedex

Le regard d'un immigré sur le Paris des Noirs, à travers une centaine de photographies marquées par le regard intérieur d'un homme directement concerné.

LE SALE ESPOIR

par Annie LAURAN
Éditions de l'Harmattan

Les "handicapés moteurs" crient en direct leurs souffrances, leurs révoltes et leurs espoirs, dans le morne décor de Berck. Le récit se déroule au rythme des saisons, comme un lent poème lyrique, vibrant et cependant d'une rigoureuse sobriété.

CINEMAS

HOMOSEXUELS

Le numéro 15 de **Cinémaction** (la revue dirigée par Guy Hennebelle) propose une approche d'un désir par un média. Ce cinéma existe, à qui parle-t-il, de quoi, comment ? Ce sont là quelques-

unes des questions qui traversent ce dossier de 170 pages, réuni par Jean-François Garsi. Il s'agit là d'un document d'ensemble, premier du genre en français. A noter l'excellente mise en page et une iconographie originale. (Éditions Papyrus, 39 F).

VU

"Regards et sourires" (Looks and Smiles). (1981). Film britannique de Kenneth Loach, l'auteur de "Family life". Les relations entre jeunes dans l'Angleterre de Mme Thatcher, à l'heure du chômage, de la violence...



De Witte.

"De Witte" (Filasse) (1980), de Robbe de Hert, d'après un classique de la littérature : un "Poil de carotte" belge...

"La Chasse sauvage du Roi Stackh" (1980), de Valeri Ronbintchik. Au XIX^e siècle, en Biélorussie, un village vit dans la hantise d'une antique malédiction... Un film fantastique soviétique. A découvrir.

"Passion d'Amour" (1981), d'Ettore Scola. Etre laide en Italie au XIX^e siècle, et porter sa différence.

"Pluies d'Été" (1978), de Carlos Diégues. Un petit fonctionnaire découvre, en prenant sa retraite,

la vie de son quartier. Pathétique et drôle à la fois.

"L'Homme de fer" (1981), d'Andrzej Wajda. A Gdansk, la suite de l'Homme de marbre...

Et toujours...

"Allemagne, mère blafarde", d'Helma Sanders
"Charulata" et "Le salon de musique" de Satyajit Ray
"San-Mao", le vagabond de Shangaï, de Zao-Ming et Yan Gong.
"Out of the blue", de Dennis Hopper
"America, America", d'Elia Kazan

ENTENDU

Kapia

"Griot du Zaïre" (disponible à la librairie "Présence Africaine et dans les librairies spécialisées)

Dans un premier temps, ce disque surprendra ceux qui n'ont qu'une vague idée de la culture africaine. Guitariste de grand talent, Kapia vous charmera avec ses complaintes et ses balades.

Babylon

(Bande originale du film). Dist. C.B.S.

En attendant le film, on peut toujours se bercer les oreilles avec cet excellent disque de reggae sur lequel figurent les meilleurs groupes anglais du moment.

Djamel Allam

"Djezaïr 2000." Dist. Sibecar

Troisième disque du chanteur kabyle, riche par sa qualité et son originalité. Après un hommage au cinéma algérien (Gatlato), Djamel Allam, nous donne un large aperçu de ses influences musicales et de ses préoccupations politiques. Le disque s'achève par un remarquable instrumental en trois mouvements.

Mick Fleetwood

"Africa". Dist. R.C.A.

Enregistré au Ghana dans un studio spécialement conçu pour lui, avec l'apport de plusieurs dizaines de musiciens locaux, ce disque s'inscrit dans la même ligne que le double album "Tusk", enregistré par le groupe du batteur : "Fleetwood Mac". Musique pop et musique traditionnelle africaine y font bon ménage.

BONNES ADRESSES

S.E.C.G.,
Métaux
99, rue de Fontenay
94300 VINCENNES

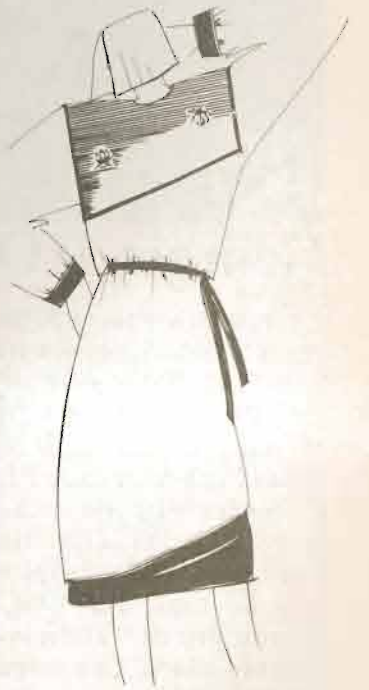
Société
TIMSIT NOUVEAUTÉ,
Tissus
17, rue de Cléry
75002 PARIS

Jean KOLPA,
Prêt à porter féminin
56, rue du Fg Poissonnière
75010 PARIS

BRIDAL,
Robes de mariées
93, rue réaumur
75002 PARIS

VEXELMANS,
Vêtements indiens et afghans
56, rue des Petites-Ecuries
75010 PARIS

IDEAL CUIR,
41, av. Mathurin-Moreau
75019 PARIS



SCALI paris
15, rue des fontaines
du temple
75003 paris



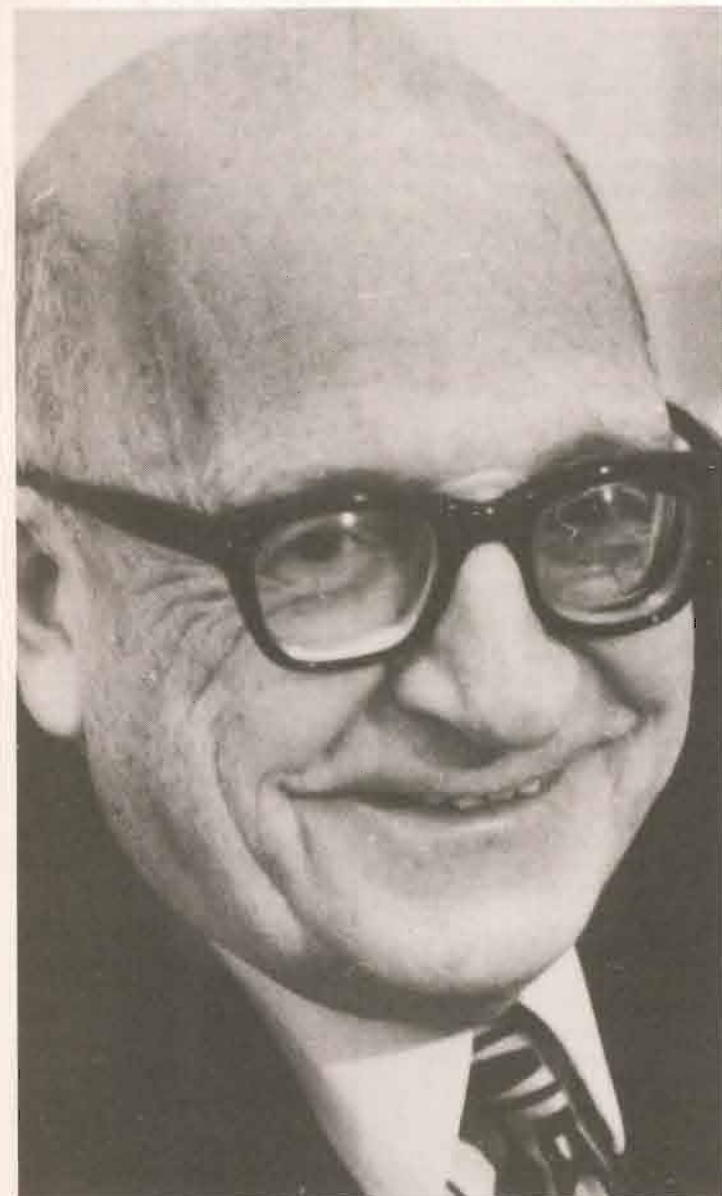
Fond de plat à décor chrétien.

LA BOUTIQUE

CAROLL®

S.A.R.L. BELGRAVIA
Forum des Halles, place Basse
75001 PARIS

Tel. 297-50-65



Georges HOURDIN

Georges Hourdin a 82 ans. Il est né à Nantes (Loire-Atlantique). Après des études de Droit, il commence sa carrière de journaliste en 1927 au "Petit Démocrate". En 1937, il devient rédacteur de l'hebdomadaire "Temps présent". Au sortir de la guerre, en 1945, il fonde l'hebdomadaire "La vie catholique illustrée", qui deviendra "La vie catholique" puis "La Vie". Bien qu'ayant quitté la direction du journal en 1974, il continue à envoyer des "papiers" et des commentaires appréciés de tous. En 1950, il fonde "Radio-Cinéma", devenu depuis "Télérama", ainsi que "Croissance des jeunes nations", un magazine consacré au Tiers-Monde dont le premier numéro paraît en 1961. Georges Hourdin est également un écrivain. Il a publié ces dernières années "Dieu en liberté", "Le malheur innocent" et "Réponse à la nouvelle droite", chez Stock, ainsi que "La nouvelle droite et les chrétiens" (Ed. du Cerf) et "Ce qui m'étonne, dit Dieu, c'est l'espérance" (Ed. Salvator). C'est lui, ce mois-ci, qui répond à nos lecteurs.

Le Pape a sauvé des Juifs

Juif converti au catholicisme, je suis le vice-président du MRAP à Rennes et je lis avec plaisir notre revue Différences. J'ai trouvé particulièrement intéressant votre article sur les intégristes, mais permettez-moi de vous dire avoir été quelque peu heurté par des adjectifs comme "papalâtre"... On peut avoir son opinion concernant la manière dont les chrétiens de confession catholique vénèrent le successeur de Saint-Pierre, mais est-ce que des opinions personnelles doivent trouver leur aboutissement et leur expression dans notre revue, et ceci, jusqu'aux épithètes franchement irrespectueuses ?

D'autre part, si le Grand-Maître du Grand Orient de France croit devoir conseiller l'Eglise en matière d'excommunication, c'est son affaire, mais est-ce qu'on a à citer sa caractérisation de Jean-Paul II comme "pape réactionnaire" ?

On aurait peut-être dû ajouter à l'article — après tout il s'agit d'antisémisme catholique — que le Pape actuel avait sauvé des Juifs à Cracovie au péril de sa vie pendant l'occupation allemande...

P.S. : Je ne suis pas Polonais...

M. VETO
Rennes

G.H. : La personnalité de Jean-Paul II soulève effectivement un certain nombre de problèmes. Elle fait question.

Ses voyages, son charisme quand il s'adresse à des foules, la résonance qui entoure ses déplacements en raison de la puissance des moyens de communication actuels ont fait apparaître dans sa rutilance le visage du pontife catholique. Sa présence internationale a soulevé quelque chose qui tient de la popularité, du vedettariat et du sacré, mais qui ressemble

effectivement à de la papolarité. Il appartient aux catholiques de montrer les limites de l'attachement qu'ils portent à celui qui est à Rome le prêtre à vêtement blanc responsable de l'Eglise universelle chrétienne et catholique. Il y a eu des excès. Il faut donc définir le rôle exact du Pape dans l'Eglise, ce qui n'est pas fait assez souvent. Il m'apparaît impossible de dire que Jean Paul II est réactionnaire. Sa problématique est trop différente de la nôtre. Nous ne pouvons pas le juger en ce qui concerne la répercussion politique de son action avec des critères occidentaux. Il est ailleurs, il est autre. Et cela nous étonne.

Un homme averti en vaut deux

Mgr Lefèbvre et ses semblables disent tout haut ce que beaucoup de catholiques de ce pays pensent tout bas. Cette expression de foi est conforme à la tradition séculaire de judéophobie, à l'Evangile aussi.

Je préfère de beaucoup cette judéophobie franche aux déclarations du général Arrupe, chef des jésuites et à toutes les manipulations équivoques des conciles passés et à venir. Avec l'extrême-droite en soutane, l'on sait au moins à quoi s'en tenir. "Un homme averti en vaut deux".

Au lieu de condamner la judéophobie, franchement, sans finasserie, Vatican II fit connaître au monde : "C'est pourquoi ni dans la catéchèse ni dans la prédication de la parole de Dieu on n'assignera rien qui ne soit conforme à la vérité évangélique et à l'esprit du Christ". C'est clair : le texte de l'Evangile demeure immuable. Cela se comprend : sans la Passion, sans la Crucifixion, le christianisme est impensable.

Je ne mets aucunement en doute la bonne foi de certains prêtres à travers le monde qui sacrifient, le cas échéant, leur

vie ; ils ne représentent après tout qu'une infime minorité.

Tant que l'Evangile ne sera pas expurgé de toutes les accusations de déicide à l'encontre des Juifs, la judéophobie se développera.

Jacques ZABANNY
Paris

G.H. : Quand le Concile Vatican II affirme que la catéchèse et la prédication de l'Eglise doivent être conformes à l'Evangile, il condamne franchement, nettement l'antisémitisme. On ne peut pas être plus clair.

Nous ne possédons aucun texte écrit par Jésus de Nazareth lui-même. Les Evangiles qui portent témoignage sur sa vie parmi les pauvres, sur son action libératrice et sur son message sont les témoignages qui rendaient compte de la foi des différentes communautés chrétiennes à l'origine. Ils ont foisonné pendant deux siècles. L'Eglise en a finalement retenu quatre, écrits par des hommes aux tempéraments différents pour des églises locales très diverses.

Il est vrai que tous les Evangiles officiels rendent compte de la passion et de la mort de Jésus. Le Christ n'est pas mort victime d'une sorte d'antisémitisme ni parce qu'il aurait blasphémé. Il a été crucifié comme un perturbateur qu'il était. Il prêchait la tolérance, la liberté, l'amour absolu des autres, la défense des pauvres, des petits, des pécheurs, des infirmes et des femmes. Sa mort est signe de libération contre toutes les oppressions. Personne n'a aimé le peuple juif davantage que lui. Il en était issu. Il en accomplissait l'attente messianique contre les grands prêtres, les théologiens de cette époque et les bien-pensants. Sa mort a une signification sociale et spirituelle évidente. Elle ne peut en aucun cas être signe ou motif d'antisémitisme. Ce n'est pas une raison parce que pendant des siècles, les

chrétiens ont, pour des raisons la plupart du temps d'intérêt financier ou politique, maltraité les Juifs, qu'il est permis désormais d'interpréter le texte des Evangiles canoniques autrement qu'il n'est en réalité. Par conséquent le vrai danger actuellement pour nos frères juifs n'est pas du côté des chrétiens fidèles au Concile mais du côté des tenants de Monseigneur Lefèbvre.

Un article malveillant

Je suis extrêmement touché par l'article paru dans votre revue de mai 1981, concernant "l'extrême-droite en soutane". Depuis quelques temps, en effet, on ne parlait presque plus des "intégristes" ni des "traditionnalistes". Grâce à vous les personnes qui ignorent encore notre existence en seront averties. Ceux qui nous connaissent savent parfaitement que nous n'avons jamais enseigné les aberrations dont nous accuse M. Sagot-Duvauroux.

Je me contenterai simplement de lui demander de me donner la référence des paroles que j'aurais prononcées en chaire. Je n'ai pas l'habitude de juger les faits et gestes de S.S. le Pape, ni de me mêler de ce qui ne me regarde pas. De plus je lui indique que les écrits de J. Bonhomme n'ont jamais été un supplément de "Matines" et que "Matines" est distribué gratuitement aux personnes assistant aux offices de St-Nicolas du Chardonnet.

Très volontiers, j'abandonne à l'indignation de l'auteur, les vendeurs du parvis du Temple qui ne dépendent aucunement du Temple et qui sont là en dehors de la volonté du clergé de St-Nicolas. La police elle-même n'y peut rien, alors pourquoi nous charger, nous, des excès ou des absurdités qui s'y vendent ou s'y débitent ?

Mais, d'après le ton et certaines appréciations contenues dans l'article, ne pourrait-on penser qu'il fut écrit dans le

but malveillant de dresser le nouveau pouvoir contre notre asile de prière ? Si la loi nous condamne, la vertu de justice reconnaît notre droit de citoyens français, contributables pour l'entretien des églises, de posséder au moins une église sur cent pour le culte catholique. Je n'ai pas répondu à l'accusation d'antisémitisme, car je me contente de donner à mes fidèles les Evangiles et les Epîtres des apôtres et tous étaient juifs. S'il y a des catholiques qui se méfient des israélites, cela peut-être vient de la peine qu'ils ont eue à la destruction de la famille française par la loi du divorce, (loi Naquet), par la loi sur l'avortement (Simone Veil), par les facilités données au divorce (loi Neuwirth).

De toute façon nous existons encore. Je pensais qu'en ayant sauvé la mise à un certain nombre d'israélites durant l'occupation et la résistance, j'avais le droit de voter à droite plutôt qu'à gauche. Je pensais que le racisme était une aberration pour tout homme et particulièrement pour le chrétien qui est le frère de tous les hommes, mais je pense toujours que l'Histoire existe ainsi que la vertu de prudence. L'article raciste que j'ai lu dans votre revue nous traite exactement comme on nous accuse de le faire pour les juifs. Cela me semble assez amusant et comme disait Figaro : "Je me hâte d'en rire afin de n'avoir pas à en pleurer".

F. DUCAUD-BOURGET
Paris

G.H. : Le Père Ducaud-Bourget se défend d'être antisémite. Il comprend toutefois la méfiance "justifiée" des catholiques à l'égard des israélites responsables de "la destruction de la famille française", par l'action de M. Naquet en 1884, de Mme Simone Veil en 1975 et de M. Neuwirth. Reprendre à son compte cette accusation ridicule est une forme d'antisémitisme. C'est en outre un signe de grande légèreté.

L'interruption de grossesse a été voulue par Valéry Giscard d'Estaing. Elle n'a pas trouvé de plus ardent opposant que Michel Debré dont les origines juives sont connues. L'intervention favorable de Lecanuet, démocrate-chrétien, alors Ministre de la Justice, au cours des débats a été décisive.

La loi de 1975 était une loi provisoire. Elle a été reprise et rendue définitive, toujours à l'initiative du gouvernement Giscard d'Estaing et de Monique Pelletier, mère de famille nombreuse, ancienne militante chrétienne.

C'est encore Jean Lecanuet, Ministre de la Justice qui a présenté récemment la loi sur le divorce par consentement mutuel. Voilà quelques exemples, parmi beaucoup d'autres, de la complexité de la vérité historique. Alors que reste-t-il de l'accusation perfide du Père Ducaud-Bourget ? Il prouve en écrivant ainsi qu'il est effectivement antisémite. Ce qui est son droit, après tout, puisque nous sommes heureusement en démocratie.



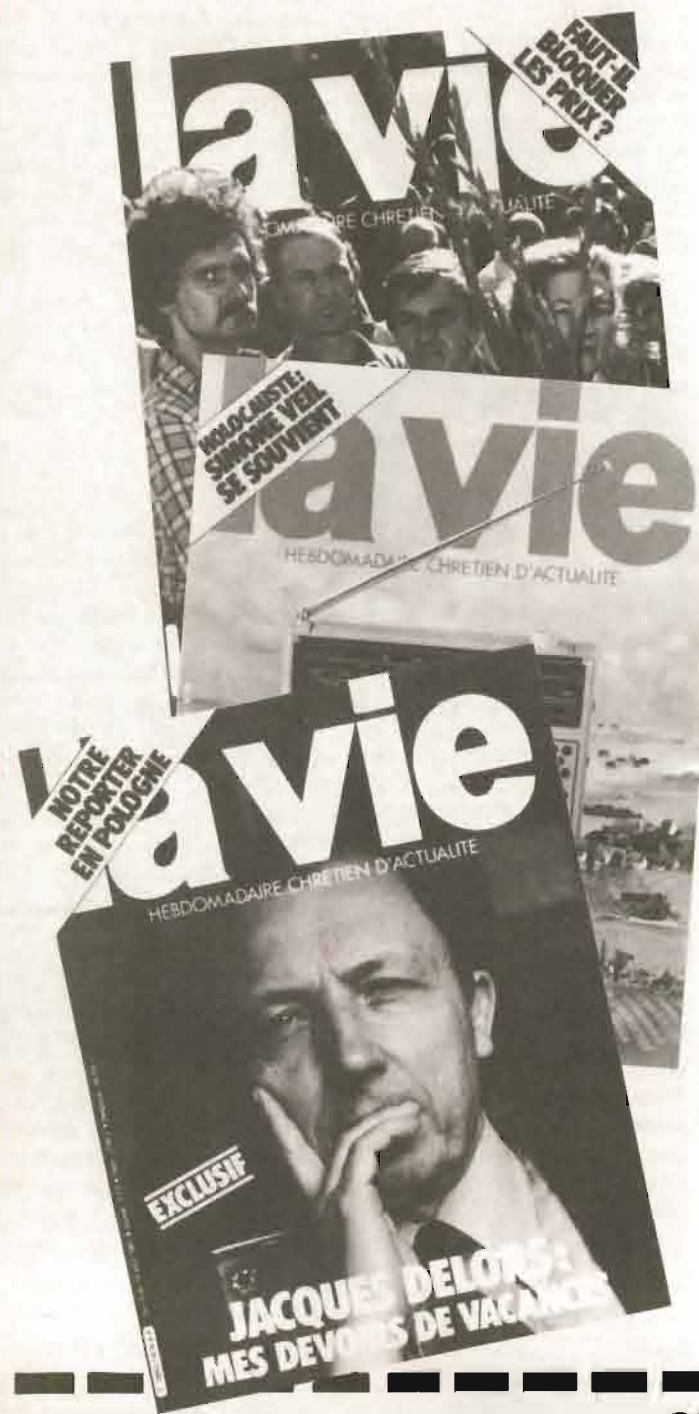
SPORT
2000

Tél. : 993.37.91

29, Bd H.-Bergson SARCELLES · Lochères

SERVICES EQUITATION · TENNIS ·
SKI · SPORTSWEAR · SPORT D'EQUIPE
SERVICE COLLECTIVITE

la vie l'hebdomadaire de toutes les vies la vie l'hebdomadaire de toute la vie



Découvrir l'actualité sous un jour nouveau d'autres vies, d'autres mœurs, d'autres croyances.

Se rapprocher des autres et rendre la société plus accueillante.

Favoriser un dialogue confiant et approfondi avec la famille et l'entourage.

Se sentir mieux dans sa peau et défendre son environnement.

Mettre de l'imprévu dans son quotidien.

La vie vous l'offre

OFFRE D'ESSAI

Sans engagement de votre part, LA VIE vous offre 3 numéros gratuits, pour faire connaissance. Retournez-nous vite ce bon.

**3
NUMEROS
GRATUITS**

NOM : M., Mme, Mlle _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

à retourner à LA VIE PROMOTION - BP 736 75822 PARIS CEDEX 17

Agenda

1^{er} octobre

■ Pour commémorer l'attentat de la rue de Copernic perpétré il y a un an, et qui avait fait 4 morts et une douzaine de blessés, le MRAP organise sur les lieux du drame une marche silencieuse du souvenir, de la solidarité et de la lutte contre tous les racismes. Départ à 18 h de la place Victor-Hugo.

4 octobre

■ A l'initiative de l'Union Libérale Israélite, cérémonie à la synagogue de la rue Copernic, pour la pose d'une plaque commémorant le crime de l'an dernier.

5 octobre

■ Rentrée des cours de yiddish organisés par le Mouvement Juif Progressiste (MJP). A 18 h 45, 14, rue de Paradis, Paris 10^e. Renseignements, le soir vers 21 h, au 272.06.83.

9 octobre

■ A la Maison de la Culture de la Rochelle, projection de court-métrages sur l'Amérique latine à 18 h et 20 h 30 : **La Zona interdida** (Salvador), **Gracias a la vida** (Chili), **Nicaragua après Somoza**.

10 octobre

■ De 14 à 22 heures, à la Faculté de Droit de Paris, 12, place du Panthéon, Paris 6^e (métro Luxembourg), célébration de la Journée Internationale de Solidarité avec les Peuples indiens des Amériques. Présence de délégations indiennes des trois Amériques. Projection non-stop de films et de diapositives, débats, musique indienne, exposition, livres, posters, artisanat, buffet.

■ Le Centre du Christ Libérateur, organisme pastoral et psychologique d'information et d'entraide pour les minorités sexuelles, fête son 5^e anniversaire. Le 10 à 19 h au Foyer de Grenelle, 17, rue de l'Avre, 75015 Paris, récital de Gil Cerisay, le 11 au Centre, culte d'action de grâce célébré par le pasteur Rein Busgaard, un des initiateurs du mouvement homosexuel dans les Eglises hollandaises, et réunion-débat avec M^e Yvette Bourgeois, avocate au barreau de Paris sur le thème les femmes et la justice.

Renseignements au CCL, 3 bis, rue Clairaut, 75017 Paris, 627.49.36.

■ Rencontre Français-immigrés de 10 h à l'aube, au Domaine de Comteville à Dreux (Eure-et-Loir) sur le thème : **Filles, Femmes immigrées et vie de quartier : quelles questions, quelles réponses ?** Cette journée est organisée par le Comité National de Liaison des clubs et équipes de prévention spécialisée (CNL) et le Groupe Action et Recherche (GAR). Inscriptions 100 F par association, plus hébergement et repas. Renseignements au 16 (32) 34.40.72 et 42.11.74.

10-25 octobre

■ A Houilles (Yvelines), 15 jours d'animation sur les Droits de l'Homme, avec notamment, le 13 octobre, à 20 h 30, un débat avec les organisations qui militent sur ce thème, et, le 20 octobre, à 20 h 30, un film-débat sur les prisonniers politiques. Exposition permanente. Maison des Jeunes et de la Culture.

11 octobre

■ Le Conseil Représentatif des Institutions juives de France (CRIF) commémore l'attentat de la rue Copernic en appelant à un office à la Grande Synagogue de la rue de la Victoire où seront présents les représentants de tous les cultes.

14 octobre

■ La Fédération de la Ligue des Droits de l'Homme de Paris organise une réunion publique avec Henri Noguères, sur le thème **La Ligue des Droits de l'Homme face au pouvoir de la gauche**. Salle des Agriculteurs, 8, rue d'Athènes, 75009 Paris, à 20 h 30.

15 octobre

■ Les réunions-permanences de la section lyonnaise de la Ligue des Droits de l'Homme reprennent, de 18 h 30 à 21 h, salle annexe Collovray, au Centre de la Renaissance, 10, rue Orsel, 69600 Oullins.

15-25 octobre : Festival de Nancy

■ Le Festival Mondial de Théâtre de Nancy, fondé en 1962 par Jack Lang, est actuellement la plus importante manifestation théâtrale internationale. Il a fait connaître des gens comme Kantor, Grotowski, Chéreau, Bob Wilson, les Mabou Mines, Mere-

dith Monk, le Bread and Puppet, le Teatro Campesino... Cette année c'est Françoise Kourilsky qui en est la directrice, ce qui explique que la dominante est américaine. C'est un théâtre multiforme qui s'impose : peu ou pas de représentations qui ne soient un spectacle "total" où danse, mime, art du clown, cinéma, musique, chant, improvisation se mêlent. Du théâtre rock de William Talen, aux collages du groupe The Family, en passant par les marionnettes de la Compagnia Carlo Colla et le "bricolage multi-media" de Ping Chong et la Compagnie Fiji chanté par Meredith Monk, le Festival fait éclater les classifications en genres trop rigoureuses.

Citons aussi, au cinéma, un cycle O'Neill et un cycle comédies musicales américaines, deux expositions photographiques (Susan Helmut et Jock Reynolds, Brian Rose et Ed Fausty), et des rencontres avec William Styron, Arthur Miller, Susan Sontag, etc.

19-27 octobre

■ Une semaine de cinéma consacré à **la course aux armements et à l'exploitation des peuples du tiers-monde** au cinéma André Bazin, 45 bis, rue de la Glacière, 75013 Paris. Chaque année, dans le monde, 50 millions d'hommes meurent de faim et 500 milliards de dollars sont consacrés aux dépenses d'armement. Chiffres à méditer. Cette semaine est organisée notamment par le MAN (Mouvement pour une alternative non violente), Terre des Hommes, CinémAction, la Médiathèque des Trois Mondes, le Centre de documentation Tiers Monde, le Centre d'Etudes anti-impérialiste (CEDETIM), etc. Elle sera close par un gala à la Mutualité, le mardi 27 octobre à 20 h 30 avec Pierre Akendengué et ses 11 musiciens.

17-26 octobre

■ XX^e anniversaire d'Amnesty International, dix jours de manifestations artistiques.

Traditionnellement, la troisième semaine d'octobre est consacrée aux prisonniers d'opinion. Cette année, Amnesty fête aussi ses 20 ans. A cette occasion plus de 40 artistes se produiront bénévolement dans les 25 plus grandes salles parisiennes au profit d'Amnesty : Higelin, Living Theatre, Portal, Prucnal, Reggiani, Clerc, Béart, Mitchell, Ibanez, Charlebois (qui fera égale-

ment une tournée dans 7 grandes villes de France...).

La soirée de clôture, consacrée aux prisonniers d'opinion, le 26 octobre, réunira au Pavillon de Paris, à la Porte de Pantin, comédiens et chanteurs mis en scène par Patrice Chéreau avec la participation de l'AIDA.

23 octobre

■ **Dublin City Ramblers**, chants républicains irlandais à l'auditorium du Centre culturel de Levallois, à 21 h. Jusqu'au 30 octobre, expositions de photos irlandaises de Robert Ponty. Centre Culturel, 83/89, rue Vaillant-Couturier, Levallois-Perret, 270.83.84

24-28 octobre

■ Projection de deux reportages audiovisuels de Pierre Brouwers sur les trois villes les plus passionnantes des Etats-Unis, San Francisco, Los Angeles et New York. Au Centre Chaillot-Galliera, 28, av. George V, 75008 Paris. Renseignements : 263.05.99.

25-26 octobre

■ Une conférence européenne se tient à Paris à l'initiative du Conseil Représentatif des Institutions juives (CRIF) afin de traiter des problèmes des Juifs d'Union soviétique (refusniks).

25-30 octobre

■ La Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) organise un stage de formation internationale pour les jeunes de 18 à 25 ans, à Bordeaux, 55 F pour les scolaires et les chômeurs, 85 F pour les travailleurs, hébergement non compris. Ce stage est destiné à dispenser une information sur la vie économique internationale, l'activité des syndicats au niveau mondial, l'immigration et l'activité de la JOC dans le monde. Le n° 6 de la revue **Interpeuple** est consacré aux DOM-TOM. Renseignements au CFEI (Centre de Formation et d'Echanges Internationaux) 12, avenue de la Sœur Rosalie, 75013 Paris, 535.10.16.

31 octobre-11 novembre

■ Le Centre d'Information Féminin et Familial (CIFI) tient un stand d'information sur la vie sexuelle et familiale pour les jeunes au Salon de l'Enfance (Stand 19 niveau 3-6). Palais du CNIT à la Défense. Renseignements : 225.05.05

J'ai toujours eu peur...

Dessin de El Perich (extrait de "légenda y vida", Hachette 1973)



JEUX

- Histoire :**
 1. - De quel écrivain a-t-on dit qu'"il fut un moment de la conscience humaine" ? Et quel autre écrivain a porté ce jugement ?
 2. - L'esclavage, aboli en France en 1794, a été rétabli par Bonaparte. Vrai ou faux ?
- Géographie :**
 3. - De quel pays Dar-es-Salam est-elle la capitale ? Arabie Saoudite ? Yemen ? Tanzanie ? Soudan ?
 4. - Classez dans l'ordre, du plus vaste au plus petit, les pays suivants : Algérie - Canada - France - Afrique du Sud - Brésil - Nigeria.
- Société :**
 5. - Mamadou est la traduction, en Afrique de l'Ouest, du prénom musulman Mohamed. Vrai ou faux ?
 6. - Quelle est la date annuelle, fixée par l'O.N.U., de la Journée internationale contre toutes les formes de discrimination raciale ?

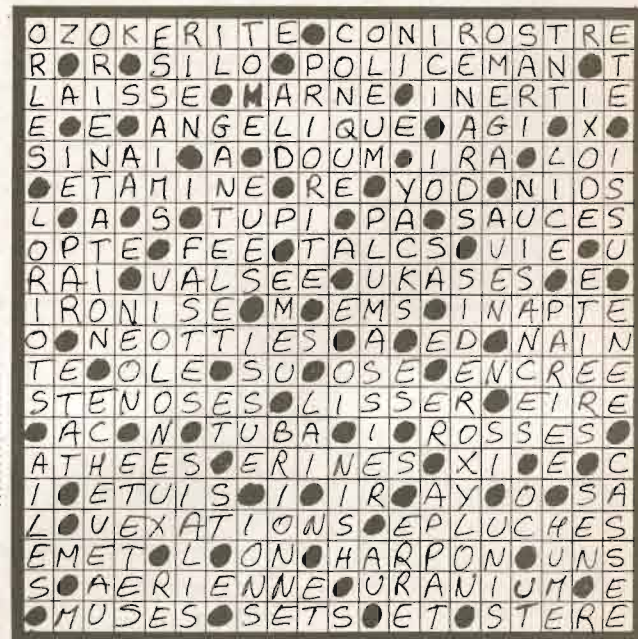
SOLUTIONS

1. - C'est Anatole France qui a prononcé cette phrase, aux obsèques dans l'affaire Dreyfus.
 2. - Vrai. Par un arrêté du 16 juillet 1802, à la demande de son épouse Joséphine de Beauharnais, dont la famille exploitait une plantation de canne à sucre à la Martinique, l'esclavage a été définitivement aboli le 27 avril 1848, à l'initiative de Victor Schoelcher.
 3. - De la Tanzanie.
 4. - Canada (9 986 766 km²), Brésil (8 516 037), Algérie (2 191 464), Afrique du Sud (1 223 854), Nigeria (557 694).
 5. - Vrai.
 6. - Le 21 mars.

HISTOIRES "FRANÇAISES"

Qui n'a pas ri d'une "histoire belge" ?... Et qui s'est demandé ce que peuvent ressentir nos voisins d'outre-Quévrain, devant cette vague de moqueries qui donne d'eux une image des plus défavorables ? On comprend que les Belges se vengent (gentiment) en inventant à leur tour des "histoires françaises" où nous sommes présentés comme des gens chauvins et préten-

Solution de la grille du N° 3



tieux. En voici une, en forme de devinette, teintée d'humour noir :
 - Pourquoi les Français se prononcent-ils contre la peine de mort ?
 - Parce qu'ils ont tous une grosse tête, qui ne peut passer dans la lunette de la guillotine.
 Et cette autre :
 - Qu'est-ce qui retient la France d'annexer la Belgique ?
 - C'est que, dans cette hypothèse, Waterloo se trouverait sur le territoire français : son monument éclipserait la gare d'Austerlitz.

MOKAREX
un vrai bon café



BASTOS



20 cigarettes brunes avec ou sans filtre.